
Projet de plan de gestion des matières résiduelles 2022-2029



ÉQUIPE DE TRAVAIL

Sophie Bourassa, responsable de l'évaluation et de l'environnement
Isabelle Rioux, coordonnatrice à l'environnement

MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT

Monique Phérvong Lenoir, préfet de la MRC du Granit
Danièle Provencher, mairesse d'Audet
Denyse Blanchette, mairesse de Stratford
Peter Manning, maire de Piopolis
Pierre Dumas, maire de Sainte-Cécile-de-Whitton
Richard Michaud, conseiller municipal de la Ville de Lac-Mégantic

CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DU GRANIT

Monique Phérvong Lenoir, préfet de la MRC du Granit
France Bison, mairesse de Saint-Sébastien et préfet suppléante

Claude Roy, maire de Marston
Danièle Provencher, mairesse de Audet
Denis Poulin, maire de Saint-Ludger
Denyse Blanchette, mairesse de Stratford
Dominic Boucher Paquette, maire Notre-Dame-des-Bois
Francis Bélanger, maire de Courcelles
Gaby Gendron, maire de Frontenac
Ghislain Breton, maire de Lambton
Guy Brousseau, maire de Saint-Augustin-de-Woburn
Jacques Bergeron, maire de Milan
Jeannot Lachance, maire de Saint-Robert-Bellarmin
Julie Morin, mairesse de Lac-Mégantic
Martine Brouard, mairesse de Stornoway
Michel Ouellet, maire de Lac-Drolet
Peter Manning, maire de Piopolis
Pierre Brosseau, maire de Val-Racine
Pierre Dumas, maire de Sainte-Cécile-de-Whitton
Suzie Roy, maire de Saint-Romain

Sonia Cloutier, directrice générale

Les membres du comité consultatif à l'environnement et le personnel de la MRC tiennent à remercier toutes les personnes ayant participé, de près ou de loin, à l'élaboration du Plan de gestion des matières résiduelles.

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT

RÈGLEMENT D'ADOPTION DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (article 53.20.2 Loi sur la qualité de l'environnement)

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-13 VISANT À ADOPTER LE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉVISÉ 2022-2029 DE LA MRC DU GRANIT

ATTENDU que la MRC DU GRANIT doit établir un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour l'ensemble de son territoire conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) et doit le réviser aux sept ans;

ATTENDU que le 17 décembre 2016 est entré en vigueur le PGMR 2016 – 2021 actuellement en vigueur de la MRC DU GRANIT;

ATTENDU que la MRC DU GRANIT a adopté, le 20 janvier 2021, par sa résolution n° 2021-04, son projet de PGMR;

ATTENDU que conformément à la LQE, la MRC DU GRANIT a tenu une consultation publique et a apporté des modifications à son projet de PGMR pour tenir compte des avis reçus;

ATTENDU que RECYC-QUÉBEC a émis le 2 septembre 2021 un avis à l'effet que le projet de PGMR n'était pas conforme à la LQE ainsi qu'aux orientations gouvernementales en gestion des matières résiduelles;

ATTENDU que, conformément à la LQE, la MRC DU GRANIT a remplacé le projet de PGMR jugé non-conforme par un nouveau projet de PGMR conforme aux modifications demandées;

ATTENDU que RECYC-QUÉBEC a émis le 19 juillet 2022 un avis confirmant que le projet de PGMR modifié est conforme à la LQE ainsi qu'aux orientations gouvernementales en gestion des matières résiduelles;

ATTENDU que, suivant l'article 53.20.3 de la LQE, l'adoption du présent règlement est requise afin que le PGMR de la MRC DU GRANIT entre en vigueur;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné;

EN CONSÉQUENCE il est proposé, appuyé
et résolu de statuer, par règlement, ce qui suit :

1. Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.
2. Le projet de plan de gestion des matières résiduelles, modifié suivant la transmission d'un avis de non-conformité par RECYC-QUÉBEC, puis déclaré conforme à la *Loi sur la qualité de l'environnement* et aux orientations du gouvernement par cette dernière, est adopté.
3. Ce document, joint aux présentes, constitue le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2022 – 2029 de la MRC DU GRANIT et fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long récit.
4. Conformément à l'article 53.20.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le PGMR, entrera en vigueur le 23 novembre 2022.
5. Une copie du règlement sera transmise à RECYC-QUÉBEC afin d'attester de l'entrée en vigueur du PGMR.

ADOPTÉ en séance du conseil,

Monique Phérivong Lenoir
Préfet

Sonia Cloutier
Greffière-trésorière

ÉTAPES LÉGALES:

AVIS DE MOTION : 7 septembre 2022

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT : 19 octobre 2022

ADOPTION DU RÈGLEMENT : 23 novembre 2022

ENTRÉE EN VIGUEUR : 23 novembre 2022

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 28 novembre 2022

Mot de la préfète



Parmi les nombreux chantiers que la MRC du Granit mène, celui de l'environnement et de la gestion des matières résiduelles est sans doute celui qui nécessite le plus l'implication de la population. En effet, sans les efforts combinés de tous, jamais nous ne serions en mesure d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés dans le présent Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Que ce soit à titre de ménage, de commerçant, de producteur agricole ou d'industriel, chacun à notre façon, dépendamment de nos activités, avons un rôle à jouer pour réussir cet ambitieux chantier, à la maison comme dans notre milieu de travail.

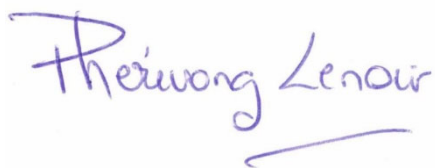
Certes, la meilleure façon de gérer nos déchets est de ne pas en produire. Nous devons de plus en plus orienter nos actions vers un mode de vie zéro déchet. Se questionner sur ce qui est nécessaire, utile, durable dans

le temps devient primordial dans ces années où l'instantané, le « jetable » sont monnaie courante. Notre impact environnemental est majeur comme le démontre l'intensification d'événements climatiques inhabituels partout sur la planète. Il n'est donc pas étonnant qu'une orientation au sujet de la réduction à la source se retrouve dans le présent plan et risque d'occuper de plus en plus l'espace public.

Je me dois également de souligner les efforts en revalorisation de la matière notamment dans le domaine agricole avec la collecte des plastiques agricoles instituée depuis 2019 sur notre territoire. La MRC a poursuivi son élan dans ce secteur d'activité avec la collecte de la tubulure acéricole qui a connu une première année test concluante, à tel point que son fonctionnement sera amélioré pour assurer une plus grande participation des quelque 612 entreprises acéricoles du territoire.

Nous avons le privilège d'occuper un territoire d'une nature encore brute où les forêts, les cours d'eau et la qualité de l'air sont exceptionnels. Nous avons, collectivement, le devoir de protéger ce territoire pour notre bien-être, mais aussi pour celui des générations qui nous succéderont.

Je tiens en terminant à remercier tous les participants qui ont accepté de partager avec nous leurs idées et leurs réalités, lors de consultations, afin de nous permettre de vous présenter ce plan très complet et réaliste. Nous avons beaucoup de travail qui nous attend, mais ensemble, je suis convaincue que nous saurons relever ce beau défi!



Monique Phérvong Lenoir, Préfet

Table des matières

Introduction.....	1
Chapitre 1 :	3
Description du territoire.....	3
1. Description du territoire	3
1.1 Géographie.....	3
1.1.1 Description du territoire	4
1.1.2 Lien avec le schéma d'aménagement.....	6
1.2 Démographie	7
1.2.1 La population, sa répartition et son évolution.....	7
1.2.2 Profil par groupes d'âge	9
1.2.1 Projection démographique	10
1.3 Caractéristiques socio-économiques.....	11
1.3.1 Caractéristiques sociales	11
1.3.2 Structure économique	13
Chapitre 2 :	19
Répartition des responsabilités et principaux générateurs	19
2. Répartition des responsabilités et principaux générateurs	19
2.1 Liste des municipalités locales visées par le plan	19
2.2 Ententes intermunicipales	19
2.2.1 Entente pour la gestion des boues de fosses septiques	19
2.2.2 Entente pour le tri et le conditionnement des matières recyclables	20
2.2.3 Entente pour la collecte, la gestion et l'élimination des RDD	20
2.2.4 Entente de services pour les textiles, les menus articles, les TIC, les électroménagers et les autres matières.....	20
2.2.5 Entente pour le traitement d'une partie des eaux usées des municipalités de Nantes et de Frontenac	20
2.2.6 Entente pour la collecte, le transport et le traitement des plastiques agricoles	20
2.2.7 Entente pour l'utilisation de l'Écocentre pour les municipalités de Milan et de Sainte-Cécile-de-Witthon	21
2.3 Distribution des responsabilités	22
2.3.1 Distribution des compétences entre municipalités et MRC	22
2.3.2 Règlements régionaux et municipaux.....	23
2.4 Principaux générateurs et types de matières générées	26
2.4.1 Secteur résidentiel	26
2.4.2 Secteur ICI	26

2.4.3	Secteur CRD.....	28
Chapitre 3 :		29
Services offerts, collectes et équipements.....		29
3.	Services offerts, collectes et équipements	29
3.1	Organismes et entreprises œuvrant en GMR et leur installation	29
3.1.1	Service de l’environnement de la MRC du Granit.....	29
3.1.2	Écocentre de Lac-Mégantic.....	29
3.1.3	Écocentre de Lac-Mégantic – plateforme de compostage	30
3.1.4	Écocentre de Lac-Mégantic – centre de traitement des boues de fosses septiques	30
3.1.5	Sanitaire Lac-Mégantic 2000 inc.	32
3.1.6	La Ressourcerie du Granit - Le Chiffonnier	33
3.1.7	Écocentre de Lambton	35
3.1.8	Service de dépôt municipal de Notre-Dame-des-Bois.....	35
3.1.9	Points de dépôt de la MRC pour les résidus domestiques dangereux	36
3.1.10	Organismes et entreprises œuvrant à l’extérieur du territoire	37
3.2	Programmes municipaux de gestion des matières résiduelles	40
3.2.1	Collecte de déchets	40
3.2.2	Collecte des matières recyclables	42
3.2.3	Collecte des matières organiques	44
3.2.4	Collecte des encombrants.....	46
3.2.5	Collecte des boues de fosses septiques.....	47
3.2.6	Collecte des RDD	48
3.2.7	Autres collectes de la Ville de Lac-Mégantic.....	48
3.2.8	Collecte des contenants de verre.....	49
Chapitre 4 : Inventaire des matières résiduelles.....		50
4.	Inventaire des matières résiduelles	50
4.1	Méthodologie.....	50
4.2	Inventaire du secteur résidentiel.....	51
4.2.1	Matières recyclables	51
4.2.2	Matières organiques	52
4.2.3	Boues municipales.....	53
4.2.4	Véhicules hors d’usage.....	54
4.2.5	Résidus de matières textiles	54
4.2.6	Résidus domestiques dangereux (RDD)	54
4.2.7	Encombrants métalliques et non métalliques	55
4.2.8	Balayures de rue.....	55
4.2.9	Contenants consignés	56
4.2.10	Pneus	56

4.2.11	Résidus ultimes	57
4.2.12	Bilan du secteur résidentiel.....	57
4.3	Inventaire du secteur ICI.....	59
4.3.1	Matières recyclables	59
4.3.2	Matières organiques	59
4.3.3	Résidus spécifiques de transformation industrielle.....	60
4.3.4	Rejets des recycleurs de métaux.....	61
4.3.5	Résidus ultimes	62
4.3.6	Bilan du secteur ICI.....	62
4.4	Inventaire du secteur CRD	64
4.4.1	Agrégats.....	64
4.4.2	Non-agrégats	64
4.4.3	Bilan CRD	65
4.5	Bilan global	66
Chapitre 5 : Diagnostic territorial		70
5.	Diagnostic territorial	70
5.1	Bilan du PGMR 2016-2020	70
5.2	Enjeux.....	71
5.3	Forces et faiblesses	73
5.4	Orientations et objectifs	75
Chapitre 6 : Plan d'action 2022 - 2029		78
6.	Plan d'action 2022 - 2029	78
6.1	Types d'action	78
6.2	Plan d'action 2022-2029	79
6.3	Budget et échéancier	82
Chapitre 7 : Suivi et surveillance		84
7.	Suivi et surveillance	84
Références		85
Annexe 1 : Liste des intervenants en gestion des matières résiduelles présents sur le territoire de la MRC du Granit.....		87
Annexe 2 : Inventaire des étangs municipaux.....		91
Annexe 3 : bilan détaillé de l'état d'avancement des actions du PGMR 2016-2020		92
Annexe 4 : Fiches descriptives des actions du PGMR 2022 - 2029 de la MRC du Granit.....		99
Annexe 5 : Échéancier		144
Annexe 6 : Budget		147
Annexe 7 : Dépliant - collecte des boues de fosses septiques.....		152
Annexe 8 : Dépliant – collecte des RDD		153
Annexe 9 : Rapport de la consultation publique sur le projet de PGMR de la MRC du Granit....		154

Liste des figures

Figure 1.1 : Localisation de la MRC du Granit par rapport aux MRC limitrophes et aux états américains voisins	4
Figure 1.2 : Répartition des emplois dans le secteur manufacturier de la MRC du Granit	15
Figure 4.1 : Distribution des matières résiduelles résidentielles éliminées.....	58
Figure 4.2 : Distribution des matières résiduelles des ICI éliminées.....	63
Figure 4.3 : Distribution des matières résiduelles des CRD éliminées	66
Figure 4.4 : Distribution des matières résiduelles générées dans le Granit selon les secteurs	67
Figure 4.5 : Distribution des matières résiduelles récupérées dans le Granit selon les secteurs...	67
Figure 4.6 : Distribution des matières résiduelles éliminées dans le Granit selon les secteurs	68
Figure 4.7 : Matières récupérées et éliminées dans le Granit	68

Liste des tableaux

Tableau 1.1 : Superficie des municipalités de la MRC du Granit.....	5
Tableau 1.2 : Les affectations permettant des usages en GMR.....	7
Tableau 1.3 : Évolution de la population des municipalités de 1996 à 2021 et population estivale estimée.....	8
Tableau 1.4 : Répartition de la population de la MRC	10
Tableau 1.5 : Projection démographique 2016-2041 de la MRC du Granit	10
Tableau 1.6 : Projection démographique 2016-2036 des municipalités du Granit (500 et +).....	10
Tableau 1.7 : Typologie résidentielle du Granit	12
Tableau 1.8 : Caractéristiques du revenu des ménages.....	13
Tableau 1.9 : Répartition de la population selon le secteur d'emploi	13
Tableau 1.10 : Répartition des industries manufacturières dans la MRC du Granit.....	15
Tableau 1.11 : Répartition des commerces sur le territoire du Granit	16
Tableau 1.12 : Répartition des entreprises reconnues pour générer le plastique agricole.....	17
Tableau 1.13 : Répartition des institutions sur le territoire du Granit.....	17
Tableau 2.1 : Ententes intermunicipales, objet, durée, échéance et acteurs du service	21
Tableau 2.2 : Objet de la compétence, matières exclues, année de déclaration et municipalités non assujetties	22
Tableau 2.3 : Règlements régionaux et municipaux, auteur et année d'entrée en vigueur	24
Tableau 2.4 : Éléments règlementés par type de collecte et présence dans la réglementation régionale et municipale	25
Tableau 3.1 : Fiche technique – Écocentre de Lac-Mégantic.....	31
Tableau 3.2 : Fiche technique – Sanitaire Lac-Mégantic.....	33
Tableau 3.3 : Fiche technique – Ressourcerie du Granit.....	34
Tableau 3.4 : Fiche technique – Écocentre de Lambton	35
Tableau 3.5 : Fiche technique – service de dépôt municipal de Notre-Dame-des-Bois	36
Tableau 3.6 : Points de dépôt pour les RDD.....	36
Tableau 3.7 : Fiche technique – Services Sanitaires Denis Fortier	37
Tableau 3.8 : Fiche technique – Gesterra.....	38
Tableau 3.9 : Fiche technique – Récupération Frontenac inc.	38
Tableau 3.10 : Entreprises et organismes en GMR à l'extérieur du territoire	39
Tableau 3.11 : Collecte des résidus ultimes, description et fréquence	41
Tableau 3.12 : Collecte des matières recyclables, description et fréquence.....	43
Tableau 3.13 : Collecte des matières organiques	45
Tableau 3.14 : Systèmes de gestion des matières organiques choisis par les municipalités non desservies.....	46
Tableau 3.15 : Collecte des encombrants	46
Tableau 3.16 : Prix pour la gestion des boues de fosses septiques	48

Tableau 4.1 : Matières recyclables	51
Tableau 4.2 : Matières organiques	52
Tableau 4.3 : Boues municipales	53
Tableau 4.4 : Véhicules hors d'usage	54
Tableau 4.5 : Textiles	54
Tableau 4.6 : RDD	55
Tableau 4.7 : Encombrants	55
Tableau 4.8 : Balayures de rue	56
Tableau 4.9 : Contenants consignés	56
Tableau 4.10 : Pneus récupérés	57
Tableau 4.11 : Résidus ultimes	57
Tableau 4.12 : Bilan global de l'inventaire résidentiel	57
Tableau 4.13 : Matières recyclables	59
Tableau 4.14 : Matières organiques	60
Tableau 4.15 : Résidus spécifiques de transformation industrielle	61
Tableau 4.16 : Rejets des recycleurs de métaux	62
Tableau 4.17 : Résidus ultimes	62
Tableau 4.18 : Bilan du secteur ICI	62
Tableau 4.19 : Agrégats	64
Tableau 4.20 : Non-agrégats	65
Tableau 4.21 : Bilan du secteur CRD	65
Tableau 4.22 : Situation de la MRC du Granit par rapport aux objectifs provinciaux	69
Tableau 5.1 : Résumé du bilan de l'état d'avancement des actions du PGMR 2016-2020	71
Tableau 5.2 : Forces et faiblesses du système de gestion des matières résiduelles	73
Tableau 6.1 : Tableau des actions du PGMR 2022-2029	79
Tableau 6.2 : Estimation des revenus potentiels	82

Lexique et acronymes

3RV-E

Réduction à la source, Réemploi, Recyclage, Valorisation et Élimination

ARPE

Association pour le recyclage des produits électroniques

BFS

Boues de fosses septiques

BSM

Boues municipales de stations d'épuration mécanisées

BEA

Boues municipales d'étangs aérés

Boues

Résidus provenant du traitement des eaux usées ou de l'eau potable

Consigne

Mode de récupération utilisant la perception d'une somme d'argent à l'achat d'un produit, remboursable partiellement ou en totalité, pour en favoriser la récupération après consommation.

CRD

Construction, rénovation, démolition

CREE

Conseil régional de l'environnement de l'Estrie.

CRTMO

Centre régional de traitement de la matière organique

Déchets

Matières résiduelles destinées à l'élimination

Élimination

Traitement final ou combinaison de traitements finaux servant à transformer les déchets en matières inoffensives pour l'environnement.

Encombrants

Déchets qui, en raison de leur gros volume ou de leur grande taille, ne peuvent être éliminés avec les ordures ménagères (électroménagers, meubles, etc.).

Enfouissement

Opération qui consiste à compacter les déchets par couches de 2 à 3 mètres de hauteur puis à les recouvrir d'au moins 15 centimètres de terre.

Fluff

Matières rejetées à la suite du triage des métaux ferreux ou non ferreux dans les métaux déchiquetés, issus principalement du déchiquetage de carcasses de véhicules automobiles. Le fluff est composé principalement de plastique et de mousse de rembourrage, mais aussi de petits morceaux de métal, de caoutchouc, de tissu, de verre, de bois et de fils électriques. À noter que sont considérés comme du fluff, les résidus de déchiquetage contenant des métaux non ferreux où seul un premier tri pour récupérer les métaux ferreux a été effectué.

GMR

Gestion des matières résiduelles

Herbicyclage

Laisser les rognures de gazon sur place au moment de la tonte de la pelouse.

ICI

Industries, commerces et institutions

ISÉ

Information, sensibilisation et éducation

LET

Lieu d'enfouissement technique

LES

Lieu d'enfouissement sanitaire destiné à l'enfouissement des déchets solides.

kgmh

Kilogramme de matière humide

Lixiviat

Liquide obtenu par le passage de l'eau de pluie à travers les déchets en décomposition dans un site d'enfouissement. Le lixiviat contient souvent des contaminants toxiques.

LQE

Loi sur la qualité de l'environnement

Matériaux secs

Résidus broyés ou déchiquetés qui ne sont pas susceptibles de fermenter et qui ne contiennent pas de déchets dangereux (bois tronçonné, gravats et plâtras, pièces de béton et de maçonnerie, morceaux de pavage, etc.).

Matière organique

Matière compostable comprenant :

- les résidus de table;
- les résidus verts : feuilles, herbes, résidus de taille et de jardin;
- les résidus de bois : sciure, copeaux, résidus de branches et d'arbres, écorces;
- les boues municipales, de papetières, de fosses septiques;
- les résidus agricoles : fumier, paille;
- les résidus agroalimentaires.

Matière recyclable

Matière pouvant être réintroduite dans le procédé de production dont elle est issue ou dans un procédé similaire utilisant le même type de matériel.

Matière recyclée

Matière ayant fait l'objet d'un recyclage et qui entre, en totalité ou en partie, dans la composition d'un produit neuf.

Matière résiduelle ou résidu

Matière ou objet périmé, rebuté ou autrement rejeté, qui est mis en valeur ou éliminé.

MDDELCC

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

MELCC

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Mise en valeur

Utilisation de produits issus de matières résiduelles.

MO

Matières organiques

MRC

Municipalité régionale de comté

nd

Donnée non disponible

PCVMP

Papier, carton, verre, plastique, métal

PGMR

Plan de gestion des matières résiduelles

PQGMR

Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

Putrescible

Qui peut pourrir et se décomposer

Récupération

Ensemble des activités de tri, de collecte et de conditionnement des matières résiduelles permettant leur mise en valeur.

Recyclage

Utilisation, dans un procédé manufacturier, d'une matière secondaire en remplacement d'une matière vierge.

R&D

Recherche et Développement

Réduction à la source

Action permettant d'éviter de générer des résidus lors de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation d'un produit.

Réemploi

Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification de son apparence ou de ses propriétés.

REP

Responsabilité élargie des producteurs

RDD

Résidu domestique dangereux. Tous résidus générés à la maison qui ont les propriétés d'une matière dangereuse (lixivable, inflammable, toxique, corrosive, explosive, comburante ou radioactive) ou qui sont contaminés par une telle matière, qu'ils soient sous formes solide, liquide ou gazeuse. Inclut les produits et appareils de la technologie de l'information et de la communication (TIC).

Ressourcerie

La Ressourcerie est un lieu géré par un organisme environnemental et communautaire qui favorise la réinsertion de matières secondaires dans les circuits de consommation et de production locaux par des activités d'éducation, de traitement et de revente qui s'inscrivent dans une stratégie globale des 3RV-E.

Réutilisation

Réemploi d'un objet ou d'une matière.

SCIAN

Système de classification des industries de l'Amérique du Nord.

SIEF

Système d'information écoforestière

s. o.

Sans objet.

SOGHU

Société de gestion des huiles, des contenants et des filtres usagés.

t

Tonne métrique

TIC

Les produits et les appareils de la technologie de l'information et de la communication, soient les ordinateurs (moniteurs, tours, claviers et souris), numériseurs (*scanners*), imprimantes et cartouches, photocopieurs, télécopieurs, téléviseurs, radios, lecteurs (VHS, CD, DVD), téléphones, cellulaires, appareils photo, CD, DVD et leurs boîtiers, consoles de jeux et les lecteurs Blu-ray.

Traitement

Tout procédé physique, thermique, chimique, biologique ou mécanique qui, appliqué à un résidu, vise à produire une matière secondaire ou un produit manufacturé, à réduire sa dangerosité ou à faciliter sa manipulation ou son transport, et à permettre sa réinsertion sécuritaire dans l'environnement ou son élimination.

Valorisation

Terme générique recouvrant l'ensemble des techniques qui permettent le réemploi, la réutilisation, le recyclage ou la régénération des déchets. Dans l'acronyme 3RV-E, la valorisation prend le sens suivant : opération par laquelle des matières résiduelles sont traitées pour être utilisées comme substituts à des matières premières, puis des opérations permettant de valoriser énergétiquement les matières résiduelles.

INTRODUCTION

Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) exige des municipalités régionales de comté (MRC) du Québec de mettre à jour leur plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), ceci, en conformité avec la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) (art. 53.23 et 53.11 à 53.17). Le non-respect de cette démarche entraîne des pénalités financières sur la redevance à l'enfouissement depuis 2017, montant qui s'élèverait pour notre MRC à environ 200 000 \$ annuellement. La première génération de PGMR avait pour objectif général de tracer le portrait de la situation afin d'orienter le Gouvernement du Québec vers une approche de gestion qui se traduit, dans la deuxième génération de PGMR, par la prise quasi totale de la GMR par les MRC, en conformité avec la LQE. Le premier PGMR de la MRC du Granit fut adopté en 2004 et le second en 2016. La démarche de révision a débuté en 2020 et permet à la MRC de se soumettre à un nouvel exercice de planification de la gestion des matières résiduelles. Cette dernière génération de PGMR, pour sa part, vise à bâtir une économie verte et à mobiliser les citoyens à l'égard du développement durable. La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles veut encourager des comportements plus respectueux de l'environnement et de meilleures pratiques de consommation et de gestion des matières résiduelles.

Le Québec s'est doté d'une Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR) qui est soutenue par le plan d'action 2019-2024 et qui comporte principalement trois enjeux : (1) Mettre un terme au gaspillage des ressources; (2) Contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la stratégie énergétique du Québec; (3) Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

La politique se concentre notamment sur la réduction de la quantité de déchets enfouis, dont l'objectif fondamental est d'éliminer uniquement le résidu ultime au Québec, c'est-à-dire la matière résiduelle qui ne trouve aucune autre voie de récupération ou de valorisation, étant vouée à l'enfouissement. Elle vise également le respect de la hiérarchie des 3RV-E. La priorité est donc accordée à la réduction à la source puis, dans l'ordre, au réemploi, au recyclage, à la valorisation et finalement à l'élimination. Plusieurs mesures et programmes ont été annoncés par le gouvernement afin d'atteindre les objectifs du PQGMR, soit :

1. Réduire la quantité de matières éliminées par habitant à 525 kg ou moins;
2. Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal;
3. Recycler 60 % des matières organiques;
4. Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition.

De plus, les quatre objectifs de la stratégie de valorisation de la matière organique doivent aussi dicter les actions du présent PGMR, ces objectifs sont les suivants :

1. Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025;

2. Gérer la matière organique dans 100 % des industries, des commerces et des institutions d'ici 2025;
3. Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée par la SVMO en 2030;
4. Réduire de 270 000 t éq. CO₂ les émissions de gaz à effet de serre (GES) en 2030.

Les différentes sections du PGMR 2022 - 2029 intègrent les éléments obligatoires dictés par l'article 53.9 de la LQE soit :

1. Une description du territoire d'application;
2. La mention des municipalités locales visées par le plan et des ententes intermunicipales relatives à la gestion des matières résiduelles qui sont applicables sur la totalité ou une partie du territoire;
3. Le recensement des organismes et des entreprises qui œuvrent sur le territoire dans le domaine de la récupération, de la valorisation ou de l'élimination des matières résiduelles;
4. Un inventaire des matières résiduelles produites sur leur territoire, qu'elles soient d'origines domestique, industrielle, commerciale, institutionnelle ou autres, en les distinguant par type de matières;
5. Un énoncé des orientations et des objectifs à atteindre en matière de récupération, de valorisation et d'élimination des matières résiduelles, lesquels doivent être compatibles avec la politique gouvernementale prise en application de l'article 53.4, ainsi qu'une description des services à offrir pour atteindre ces objectifs;
6. Un recensement des installations de récupération, de valorisation ou d'élimination présentes sur le territoire, le cas échéant la mention des nouvelles installations que nécessite l'atteinte des objectifs mentionnés ci-dessus ainsi que, s'il en est, la possibilité d'utiliser des installations situées à l'extérieur du territoire;
7. Une proposition de mise en œuvre du plan favorisant la participation de la population et la collaboration des organismes et des entreprises œuvrant dans le domaine de la gestion des matières résiduelles;
8. Des prévisions budgétaires et un calendrier pour la mise en œuvre du plan;
9. Un système de surveillance et de suivi du plan destiné à en vérifier périodiquement l'application, entre autres le degré d'atteinte des objectifs fixés et l'efficacité des mesures prises dans la mise en œuvre du plan, selon le cas, par la municipalité régionale de comté ou les municipalités locales visées par le plan.

CHAPITRE 1 :

DESCRIPTION DU TERRITOIRE

1. Description du territoire

La performance d'un plan de gestion passe inévitablement par l'adoption de différentes mesures retenues suivant le caractère distinctif du territoire de planification. La description du territoire permet notamment de mettre en évidence des caractéristiques distinctives de la région qui ont un impact direct sur les orientations, les objectifs et les moyens de mise en œuvre du plan. La description qui suit comprend trois volets : la géographie, la démographie et les caractéristiques socio-économiques. La majorité de l'information est tirée du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Granit.

1.1 Géographie

La MRC du Granit est localisée au sud du Québec, à l'extrême est de la région administrative de l'Estrie. Elle est bornée à l'ouest par la MRC du Haut-Saint-François, au nord par les MRC des Appalaches et de Beauce-Sartigan ainsi qu'à l'est et au sud par les limites territoriales des états du Maine et du New Hampshire, comme l'illustre la figure 1.1.

La MRC du Granit présente un réseau routier bien développé et ramifié qui répond aux besoins de la population. Il assure les liaisons entre les municipalités locales de la MRC et les régions de l'Estrie, de Montréal, de la Beauce, de l'Amiante, de Québec et avec les États-Unis. La principale route dans la MRC du Granit est la route 161 qui assure la liaison avec les autres routes du territoire, mais également avec les régions avoisinantes. La route 161 traverse le territoire, du nord-ouest au sud-est, allant de part et d'autre vers Victoriaville et les États-Unis. Elle fait la jonction avec les autres routes provinciales, à savoir les routes 108, 204, 212, 214 et 263. Ces dernières assurent une liaison entre les villages et couvrent la totalité du territoire habité (tiré du Schéma d'aménagement et de développement, projet de révision 2022).

Malgré son réseau bien développé, la MRC du Granit est relativement éloignée des différents services de traitement. Ceci dit, la GMR doit composer avec des distances assez considérables pour rejoindre les différents services. En raison de cet éloignement, la MRC tend à favoriser le développement de services à proximité comme elle l'a fait pour le traitement des matières organiques et pour le traitement des boues de fosses septiques.

Tableau 1.1 : Superficie des municipalités de la MRC du Granit

<i>Municipalités</i>	<i>Superficie (Km²)</i>	<i>Municipalités</i>	<i>Superficie (Km²)</i>
<i>Audet</i>	133,7	<i>Piopolis</i>	111,4
<i>Courcelles</i>	91,5	<i>Saint-Augustin-de-Woburn</i>	283,1
<i>Frontenac</i>	244,6	<i>Saint-Ludger</i>	128,5
<i>Lac-Drolet</i>	128,1	<i>Saint-Robert-Bellarmin</i>	237,6
<i>Lac-Mégantic</i>	25,2	<i>Saint-Romain</i>	116,0
<i>Lambton</i>	124,4	<i>Saint-Sébastien</i>	91,0
<i>Marston</i>	79,1	<i>Sainte-Cécile-de-Whitton</i>	149,2
<i>Milan</i>	130,6	<i>Stornoway</i>	184,3
<i>Nantes</i>	120,3	<i>Stratford</i>	139,4
<i>Notre-Dame-des-Bois</i>	191,5	<i>Val-Racine</i>	118,0

Source : Répertoire des municipalités du Québec, Données Québec, 2020

Le territoire de la MRC est principalement de tenure privée avec 78 % des terres appartenant à des intérêts privés (64 % sont de petites propriétés et 14 % de grandes propriétés). Le reste du territoire, à savoir 22 %, représente le territoire de tenure publique. La région du Granit est privilégiée de posséder deux parcs nationaux, soit le Parc national du Mont Mégantic (130 000 visiteurs en 2019) et le Parc national de Frontenac (125 000 visiteurs en 2019) (tiré du Bilan touristique, 2019). Nous retrouvons aussi sur le territoire deux zones d'exploitation contrôlée (ZEC), à savoir la ZEC de Saint-Romain et la ZEC Louise-Gosford (10 000 visiteurs en 2020). La ZEC Louise-Gosford est scindée en deux secteurs, soit le secteur Louise à Frontenac et le secteur Gosford à Saint-Augustin-de-Woburn. Il faut aussi mentionner la présence de l'ASTROLAB qui reçoit plus de 50 000 visiteurs annuellement.

Au sujet de la ZEC Louise-Gosford, il importe de mentionner une problématique particulière qui concerne les membres de la ZEC. Ces derniers bénéficient du droit d'installer des roulottes durant la saison chaude et d'y faire de longs séjours. Ainsi, un apport important de matières résiduelles en résulte. Ces dernières deviennent à la charge de la Municipalité de Saint-Augustin-de-Woburn qui fournit un conteneur pour les déchets et un autre pour les matières recyclables pour éviter des dépôts sauvages, gestes occasionnels dans le secteur. Les utilisateurs sont principalement des gens de l'extérieur de la région qui viennent ici pour le quad ou la chasse en nature sauvage, mais qui négligent les bons gestes de tri à la source, de même que leur responsabilité environnementale. Ainsi, pratiquement aucun tri n'est réalisé par ces générateurs qui sont, pour le moins, difficiles à intercepter, à sensibiliser ou à responsabiliser. Un défi de taille sera à relever pour résoudre ce problème qui n'est sans doute pas un cas isolé.

Dans un autre ordre d'idée, la MRC peut jouir de la présence sur son territoire d'importants réseaux de sentiers récréatifs en tout genre et pour tous les goûts. Les réseaux récréatifs sont composés de sentiers pédestres, de pistes cyclables et de pistes de véhicules hors route. Le réseau de sentiers pédestres de la MRC compte plus de 300 km de sentiers répartis sur le territoire (tiré du Schéma d'aménagement et de développement, projet de révision 2022).

Au sein de la MRC, le couvert forestier représente environ 221 000 hectares (selon les données de la SIEF), soit 78 % du territoire. Une superficie de 175 316 hectares du couvert forestier se situe sur les terres de tenures privées et 45 600 hectares sur celles de tenures publiques. Les 22 % restants sont principalement occupés par les périmètres urbains, les lacs ainsi que les terres agricoles. À eux seuls, les périmètres urbains occupent un peu plus de 1 % du territoire, tandis que les zones rurales occupent tout près de 32 %.

Le territoire comprend un important réseau hydrographique. On y compte une quinzaine de lacs et une trentaine de cours d'eau qui sont à la tête de deux bassins versants majeurs, celui de la rivière Chaudière et celui de la rivière Saint-François. Le lac Mégantic peut être qualifié d'élément géographique central par son positionnement sur le territoire. D'une largeur moyenne de 1,5 kilomètre et d'une longueur de 16 kilomètres, il coule vers le nord et se déverse dans la rivière Chaudière. De plus il recueille, par la rivière Arnold, les eaux provenant du sud. Au nord-ouest, les eaux s'écoulent par les rivières aux Bleuets, Felton vers le lac Saint-François, puis vers le lac Aylmer après avoir quitté la MRC, formant ainsi la tête du bassin versant de la rivière Saint-François (tiré du Schéma d'aménagement et de développement, projet de révision 2022).

1.1.2 LIEN AVEC LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

Parmi les 13 affectations du territoire soutenues par le schéma d'aménagement (projet de révision 2022), la zone agroforestière de types 1 et 2, de même que la zone rurale, permettent des usages qui concernent la GMR, soit l'élimination et le traitement des déchets ainsi que les cours à rebuts automobiles. Dans le présent PGMR seul l'agrandissement de la plate-forme de compostage de Lac-Mégantic est envisagé. Par contre, il serait envisageable de débiter une analyse pour ces usages qui pourraient éventuellement faire partie du PGMR. Il est tout de même pertinent de les présenter.

L'élimination et le traitement des déchets se définissent ainsi par le schéma d'aménagement : sites autorisés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, sites de dépôts et/ou de traitements des déchets solides (dépôt en tranchées, dépôt de matériaux secs, enfouissement sanitaire) ou organiques (boues de fosses septiques et d'usines d'épuration), plateformes de compostage, incinérateurs, établissements de récupération ou de recyclage des déchets.

Pour ce qui est des cours à rebuts automobiles, cet usage se définit comme suit : lieu où s'effectuent l'entreposage, le démembrement, la récupération et la vente de rebuts et de pièces d'automobiles, de véhicules hors d'usage et de ferrailles diverses.

Le tableau 1.2 décrit les trois affectations du territoire permettant l'élimination et le traitement des déchets et les cours à rebuts automobiles. Des objectifs spécifiques aux affectations y sont présentés, de même que des caractéristiques et la superficie du territoire sous ces trois affectations.

Tableau 1.2 : Les affectations permettant des usages en GMR

<i>Affectation</i>	<i>Objectifs spécifiques</i>	<i>Caractéristiques</i>	<i>Superficie (Hectares)</i>
<i>Agroforestière type 1</i>	1) Favoriser des modes d'occupation du territoire à des fins agricoles et forestières; 2) Permettre une utilisation plus variée du sol par des usages complémentaires et compatibles avec l'agriculture; 3) Préserver le caractère rural du territoire.	1) Située en zone agricole permanente (zone verte); 2) Présence d'établissements agricoles; 3) Territoire à forte prédominance forestière; 4) Implantation résidentielle permise sous certaines conditions.	83 205
<i>Agroforestière type 2</i>			1 802
<i>Rurale</i>	1) Identifier les territoires ruraux qui ne sont pas situés dans la zone agricole permanente et n'ayant pas un potentiel important pour le récréotourisme, la villégiature ou la conservation; 2) Rentabiliser l'entretien des chemins publics.	1) Située en zone non agricole (zone blanche); 2) Territoire à très forte prédominance forestière; 3) Regroupe tout le territoire rural non inclus dans les autres affectations; 4) Implantation résidentielle permise sous certaines conditions.	89 833

Source : Schéma d'aménagement et de développement, projet de révision 2022

Il est important de spécifier que les usages qui concernent la GMR sont des usages publics et qu'ils sont permis uniquement dans les secteurs de moindre impact pour l'agriculture en orientant les usages non agricoles vers des secteurs :

- qui ne sont pas dans le rayon de protection des bâtiments d'élevage (document complémentaire, dispositions relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole);
- incultes ou boisés (sans potentiel agricole ou acéricole) en évitant le morcellement du boisé en parcelles de faible superficie;
- Ayant un potentiel des sols de classe 5, 6, 7, 0 selon l'inventaire des terres du Canada.

1.2 Démographie

Cette section présente une étude non exhaustive de la population en termes quantitatif et qualitatif de l'âge des populations et de leurs dynamiques. Les données, présentées ici, proviennent principalement du recensement 2016 de Statistique Canada, de l'institut de la statistique du Québec et du service d'évaluation de la MRC du Granit.

1.2.1 LA POPULATION, SA RÉPARTITION ET SON ÉVOLUTION

La MRC du Granit comptait une population de 21 520 personnes en 2021, ce qui représentait une augmentation de 0,27 % par rapport à 2016 qui comptait pour sa part 21 462 personnes. En effet, la MRC

a gagné 58 habitants dans cet intervalle. De plus, si nous regardons l'évolution de la population sur une période de 25 ans, soit de 1996 à 2021, nous pouvons remarquer une augmentation de la population de 1 362 personnes, soit une augmentation de 6,7 %. Au niveau territorial, la densité de population au kilomètre carré est de 7,8 habitants. La population de la MRC du Granit représente 4,3 % de la population de l'Estrie qui était de 489 725 personnes en 2021 selon le ministère des Affaires municipales.

Il a été jugé essentiel de présenter ici une estimation de la population en période estivale, étant donné qu'il s'agit d'une réalité pour la région qui influence sans contredit la génération de matières résiduelles. En effet, il importe de spécifier que pour certaines municipalités, la population active durant la période estivale va jusqu'à doubler, et par conséquent, les tonnages de matières résiduelles également. Par ailleurs, les redevances à l'élimination sont redistribuées par le gouvernement selon les performances municipales, elles-mêmes calculées d'après la population domiciliée. Ainsi, la totalité des matières résiduelles générées est attribuée à une population domiciliée, ce qui fait diminuer la performance globale des municipalités qui présentent beaucoup d'occupations saisonnières, de campings ou de secteurs de villégiatures. Cette problématique représente un enjeu important qui n'a pas été considéré dans le PQGRM 2019-2024 par le gouvernement. Pour le bien de l'exercice, deux personnes par chalet et deux personnes par emplacements de camping ont été considérées dans cet exercice d'estimation, dont les résultats sont présentés au tableau 1.3.

Également, nous retrouvons une certaine disparité au sujet de la dispersion de la population. En effet, 3 municipalités regroupent environ 41 % de la population totale. Ces municipalités sont la ville de Lac-Mégantic, qui se veut l'agglomération qui dénombre le plus de résidents, avec 5 568 personnes, Frontenac avec 1 758 personnes et Lambton avec 1 628 personnes. Les autres municipalités comptent des populations de moins de 1 500 habitants. Dans l'ensemble, le territoire est parsemé de plusieurs noyaux villageois qui offrent un bon nombre d'espaces de développement.

Le tableau suivant démontre l'évolution des populations des municipalités sur une période de 25 ans, soit de 1996 à 2021, et présente la population estivale estimée.

Tableau 1.3 : Évolution de la population des municipalités de 1996 à 2021 et population estivale estimée

<i>Municipalités</i>	1996	2016	2021	Variation 2016 - 2021		Population
				nombre	%	estivale estimée
<i>Audet</i>	732	734	765	31	4.05	774
<i>Courcelles</i>	988	823	781	-42	-5.38	861
<i>Frontenac</i>	1 402	1 734	1 758	24	1.37	2 352
<i>Lac-Drolet</i>	1 133	1 021	1 054	33	3.13	1 299
<i>Lac-Mégantic</i>	5 864	5 654	5568	-86	-1.54	5 708
<i>Lambton</i>	1 517	1 617	1628	11	0.68	2 489
<i>Marston</i>	595	705	726	21	2.89	1 489
<i>Milan</i>	281	299	316	17	5.38	411
<i>Nantes</i>	1 361	1 377	1434	57	3.97	1 523
<i>Notre-Dame-des-Bois</i>	654	938	1000	62	6.20	1 932

<i>Municipalités</i>	1996	2016	2021	Variation 2016 - 2021		Population
				nombre	%	estivale estimée
<i>Piopolis</i>	300	358	351	-7	-1.99	662
<i>Saint-Augustin-de-Woburn</i>	715	692	681	-11	-1.62	854
<i>Sainte-Cécile-de-Whitton</i>	821	863	850	-13	-1.53	1 071
<i>Saint-Ludger</i>	n/d	1 071	1043	-28	-2.68	1 293
<i>Saint-Robert-Bellarmin</i>	687	575	553	-22	-3.98	647
<i>Saint-Romain</i>	682	691	704	13	1.85	999
<i>Saint-Sébastien</i>	799	657	664	7	1.05	673
<i>Stornoway</i>	564	530	529	-1	-0.19	582
<i>Stratford</i>	786	945	938	-7	-0.75	2 515
<i>Val-Racine</i>	104	178	177	-1	-0.56	380
TOTAL	20 158	21 462	21520	58	0.27	28 514

Sources : Statistique Canada, Recensement 1996 et 2016 et MAMH, décret de population 2021

Dans l'ensemble, nous pouvons remarquer que la moitié des municipalités (10 sur 20) ont vu leur population augmenter sur une période de 5 ans. Les municipalités de Notre-Dame-des-Bois (6,20 %), Milan (5,38 %), Audet (4,05 %), Nantes (3,97 %) et Lac-Drolet (3,13 %) sont celles ayant eu la plus grande augmentation de population. En revanche, l'autre moitié des municipalités ont vu leur population diminuer sur la même période, il s'agit des municipalités de Courcelles (-5,38 %), Saint-Robert-Bellarmin (-3,98 %), Saint-Ludger (-2,68 %), Piopolis (-1,99 %), Saint-Augustin-de-Woburn (-1,62 %), Lac-Mégantic (-1,54 %) et Sainte-Cécile-de-Whitton (-1,53 %). Pour sa part, la population de Stornoway, Stratford et Val-Racine a diminué de moins de 1 %.

1.2.2 PROFIL PAR GROUPES D'ÂGE

La population active de la MRC, à savoir le groupe de 15 à 64 ans, représente la majorité de la population. En effet, 61,3 % des gens de la MRC se retrouvent dans cette catégorie d'âge. Cette proportion est plus basse que celle du Québec qui est à 65,4 %, et que la moyenne de l'Estrie qui est à 63,3 %.

La proportion de personnes âgées de 65 ans et plus dans la MRC se situe à 22,9 %, ce qui représente le deuxième groupe de population le plus important en termes de nombre. Celui-ci se situe au-dessus de la moyenne provinciale qui est à 18,3 % ainsi que de la moyenne régionale qui est à 20,7 %.

Quant aux personnes de 0 à 14 ans, elles représentent 15,8 % de la population de la MRC, ce qui en fait le groupe d'âge le moins présent. Cette proportion est la même que pour l'ensemble du Québec et de l'Estrie, qui se situe à 16 %.

Nous retrouvons dans la MRC 10 510 femmes (49 %) et 10 950 hommes (51 %), ce qui est l'inverse de ce que nous retrouvons au Québec et en Estrie. Les tableaux suivants représentent la proportion de chaque sexe par groupes d'âge pour la MRC ainsi qu'un profil général de la population de la MRC.

Tableau 1.4 : Répartition de la population de la MRC

Sexe	Population 2016	Groupe d'âge (0 à 14 ans)	Groupe d'âge (15 à 64 ans)	Groupe d'âge (65 ans et plus)
Femme	10 510	1 655	6 355	2 500
Homme	10 950	1 730	6 805	2 415
TOTAL	21 460	3 385	13 160	4 915

Source : Statistique Canada, Recensement 2016

1.2.1 PROJECTION DÉMOGRAPHIQUE

La projection démographique suivante a été tirée d'un ouvrage de l'institut de la statistique du Québec réalisé en 2019 selon un scénario qui regroupe les hypothèses les plus plausibles à l'examen des tendances récentes. Les statistiques ici présentées ne proviennent pas de la même source que celles du tableau 1.3, ce qui explique les différences avec les deux tableaux suivants. Le tableau 1.5 présente la projection pour la MRC en entier, tandis que le tableau 1.6 présente la projection par municipalité. Il est à noter que les données sont disponibles pour les municipalités de 500 habitants et plus, ce qui exclut les municipalités suivantes : Milan, Piopolis et Val-Racine. Ces dernières sont regroupées dans une même catégorie nommée : *Autres municipalités de la MRC (pop. < 500 en 2016)*.

Tableau 1.5 : Projection démographique 2016-2041 de la MRC du Granit

2016	2021	2026	2031	2036	2041	Variation 2016-2041
Population						%
21 500	21 300	21 000	20 700	20 400	20 100	-6,6

Source : Institut de la statistique du Québec (2019)

Le tableau 1.5 démontre que la population projetée pour l'année 2021 était trop peu ambitieuse par rapport à la réalité puisque le tableau 1.3 montre une hausse de 1 %, avec une population de 21 520..

Tableau 1.6 : Projection démographique 2016-2036 des municipalités du Granit (500 et +)

Municipalités	Population					Variation 2016-2036 (%)
Années	2016	2021	2026	2031	2036	
Audet	736	774	793	801	807	9,2
Courcelles	823	772	731	698	674	-19,3
Frontenac	1 740	1 804	1 852	1 893	1 934	10,8
Lac-Drolet	1 021	998	975	948	920	-10,1
Lac-Mégantic	5 670	5 538	5 392	5 242	5 089	-10,5
Lambton	1 612	1 630	1 639	1 636	1 620	0,5
Marston	707	747	775	790	799	12,3
Nantes	1 381	1 412	1 429	1 442	1 450	4,9

<i>Municipalités</i>	<i>Population</i>					
<i>Années</i>	2016	2021	2026	2031	2036	Variation 2016-2036 (%)
<i>Notre-Dame-des-Bois</i>	940	938	932	931	939	-0,1
<i>Saint-Augustin-de-Woburn</i>	695	704	702	698	701	0,9
<i>Sainte-Cécile-de-Whitton</i>	865	865	865	865	862	-0,3
<i>Saint-Ludger</i>	1 072	997	942	896	857	-21,6
<i>Saint-Robert-Bellarmin</i>	576	550	529	515	501	-13,6
<i>Saint-Romain</i>	692	705	717	720	720	4,0
<i>Saint-Sébastien</i>	660	638	620	599	582	-12,2
<i>Stornoway</i>	531	521	513	502	489	-8,1
<i>Stratford</i>	946	876	803	732	668	-31,4
<i>Autres municipalités de la MRC (pop. < 500 en 2016)</i>	836	837	825	802	775	-7,3
Total	21 503	21 306	21 034	20 710	20 387	-5,2

Source : Institut de la statistique du Québec, selon la dénomination et le découpage géographique au 1er juillet 2019

À la lumière de ces projections, la variation de la population ne devrait pas influencer significativement la production de déchets pour les dix prochaines années. Par contre, avec les mesures que la MRC prend avec le présent PGMR, il n'est pas exclu qu'une variation à la baisse sur la génération de déchets par habitant se produise sur la même période.

1.3 Caractéristiques socio-économiques

Cette section établit les caractéristiques sociales ayant un enjeu potentiel pour la GMR, de même que la structure économique propre à la région du Granit.

1.3.1 CARACTÉRISTIQUES SOCIALES

Outre les caractéristiques de la population mentionnée précédemment, il est intéressant de présenter les caractéristiques sociales qui suivent.

D'abord, les catégories d'habitations renvoient à la notion de typologie résidentielle qui prend son importance dans le PGMR par les services à offrir pour desservir la population dans sa mixité résidentielle. Les logements de la MRC se divisent en 5 catégories, à savoir les maisons unifamiliales, les logements multiples, les chalets, les roulottes et maisons mobiles, les habitations en commun et les autres immeubles résidentiels. Le tableau 1.7 présente le portrait résidentiel pour les 20 municipalités du territoire :

Tableau 1.7 : Typologie résidentielle du Granit

<i>Municipalités</i>	<i>Maisons unifamiliales</i>	<i>Logements multiples</i>	<i>Chalets</i>	<i>Roulottes, maisons mobiles</i>	<i>Camping (emplacements)</i>	<i>Habitations en commun</i>	<i>Autres</i>
<i>Audet</i>	236	5	20	4	0	1	24
<i>Courcelles</i>	289	26	19	4	0	2	32
<i>Frontenac</i>	642	42	141	10	168	0	71
<i>Lac-Drolet</i>	364	29	89	13	50	3	76
<i>Lac-Mégantic</i>	1 527	382	27	34	312	11	36
<i>Lambton</i>	500	49	409	58	27	2	134
<i>Marston</i>	276	15	80	24	0	0	68
<i>Milan</i>	139	4	56	4	0	1	48
<i>Nantes</i>	488	26	73	15	0	0	85
<i>Notre-Dame-des-Bois</i>	377	12	468	8	29	0	204
<i>Piopolis</i>	163	9	116	6	36	0	35
<i>Saint-Augustin-de-Woburn</i>	238	18	65	9	16	0	38
<i>Sainte-Cécile-de-Whitton</i>	327	10	104	6	0	2	65
<i>Saint-Ludger</i>	377	22	69	8	42	3	58
<i>Saint-Robert-Bellarmin</i>	217	2	36	3	0	1	24
<i>Saint-Romain</i>	247	18	121	18	33	2	70
<i>Saint-Sébastien</i>	238	17	8	4	0	1	34
<i>Stornoway</i>	189	11	26	2	0	1	24
<i>Stratford</i>	420	15	485	11	300	1	132
<i>Val-Racine</i>	79	7	51	1	50	0	24
TOTAL	7 333	719	2 463	242	1 063	31	1 282
PROPORTION	55,8 %	5,5 %	18,8 %	1,8 %	8,1 %	0,2 %	9,8 %

Source : Service d'évaluation de la MRC, 2020

La typologie résidentielle nous apprend que dans la majorité des municipalités, les maisons unifamiliales prédominent à 56 %. Cependant, on peut constater que les municipalités de Stratford et de Notre-Dame-des-Bois ont une prédominance de résidences secondaires. Cela est principalement explicable par l'importance que la zone de villégiature représente sur le territoire de ces municipalités.

Pour la gestion des matières résiduelles, cela signifie qu'il est primordial d'adapter la gestion à la saisonnalité du besoin. Il ne faut surtout pas sous-estimer les efforts à investir pour bien desservir et sensibiliser la population dans un contexte de villégiature où l'aspect récréatif peut supplanter l'importance d'une bonne GMR. Enfin, en distinguant les maisons unifamiliales des logements multiples,

on observe qu'il y a près de 5 % de logements multiples par rapport à 56 % de maisons unifamiliales. La GMR en logements multiples peut comporter certaines difficultés, notamment pour ce qui est du partage de l'entretien des bacs par les locataires d'un même immeuble, en particulier pour les matières putrescibles. Il est à noter que la région du Granit n'a que très peu de logements multiples dépassant cinq logements et que la majorité des familles ont accès à leurs bacs respectifs.

Enfin, pour compléter ce portrait social, le tableau 1.8 présente les caractéristiques du revenu des ménages de la MRC du Granit par rapport à l'Estrie et au reste du Québec.

Tableau 1.8 : Caractéristiques du revenu des ménages

<i>Éléments</i>	Granit	Estrie	Québec
<i>Revenu disponible par habitant (2018)</i>	28 724 \$	28 740 \$	29924 \$
<i>Taux de faible revenu des familles (%) (2016)</i>	6,9 %	8,6 %	9,5 %
<i>Taux d'emploi (2020)</i>	s. o	57,8%	59,5%
<i>Taux de travailleurs de 25-64 ans (2018)</i>	75,1%	s. o	s. o

Source : Institut de la statistique du Québec, Profil des régions et des MRC consulté en novembre 2020

Les revenus des ménages du Granit et de l'Estrie s'avèrent équivalents, mais moins élevés qu'au Québec, toutefois la population se démarque par un *taux de faible revenu des familles* équivalent au taux de l'Estrie, mais se situant sous celui du Québec. Ceci s'explique en partie par un indice des prix à la consommation plus faible dans la région.

1.3.2 STRUCTURE ÉCONOMIQUE

La structure économique dans la MRC du Granit se divise en trois grands secteurs d'emploi, à savoir les secteurs primaire, secondaire et tertiaire. Statistique Canada affirmait qu'en 2016 nous retrouvions 10 330 emplois dans la MRC. Le tableau 1.9 répartit les emplois dans la MRC du Granit en fonction des trois grands secteurs.

Tableau 1.9 : Répartition de la population selon le secteur d'emploi

<i>Secteur d'emploi</i>	Population active totale âgée de 15 ans et plus selon l'industrie			
	Granit	Estrie	Québec	
	Nbre	%	%	%
<i>Primaire</i>				
<i>Agriculture, foresterie, pêche et chasse</i>	865	8,4	3,8	2,0
<i>Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz</i>	50	0,5	0,2	0,5
<i>Secondaire</i>				
<i>Construction</i>	715	6,9	6,5	6,1
<i>Fabrication</i>	3 000	29,0	16,7	11,0
<i>Tertiaire</i>				
<i>Services publics</i>	15	0,1	0,3	0,7

<i>Secteur d'emploi</i>	Population active totale âgée de 15 ans et plus selon l'industrie			
	Granit		Estrie	Québec
	Nbre	%	%	%
<i>Commerce de gros</i>	180	1,7	12,4	3,8
<i>Commerce de détail</i>	985	9,5	11,8	12,2
<i>Transport et entreposage</i>	435	4,2	3,3	4,5
<i>Industrie de l'information et industrie culturelle</i>	60	1,0	0,6	1,3
<i>Finance et assurances</i>	205	2,0	2,3	4,0
<i>Services immobiliers et services de location et de location à bail</i>	30	0,3	1,0	1,5
<i>Services professionnels, scientifiques et techniques</i>	215	2,1	5,2	7,0
<i>Gestion de sociétés et d'entreprises</i>	0	0	0	0,1
<i>Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement</i>	235	2,3	3,8	4,2
<i>Services d'enseignement</i>	575	5,6	9,0	7,4
<i>Soins de santé et assistance sociale</i>	1 020	9,9	14,6	12,8
<i>Arts, spectacles et loisirs</i>	135	1,3	1,7	2,0
<i>Services d'hébergement et de restauration</i>	515	5,0	6,6	6,7
<i>Autres services (sauf les administrations publiques)</i>	670	6,5	5,0	4,7
<i>Administrations publiques</i>	425	4,1	4,4	6,4

Source : Statistique Canada, Profil du recensement, 2016

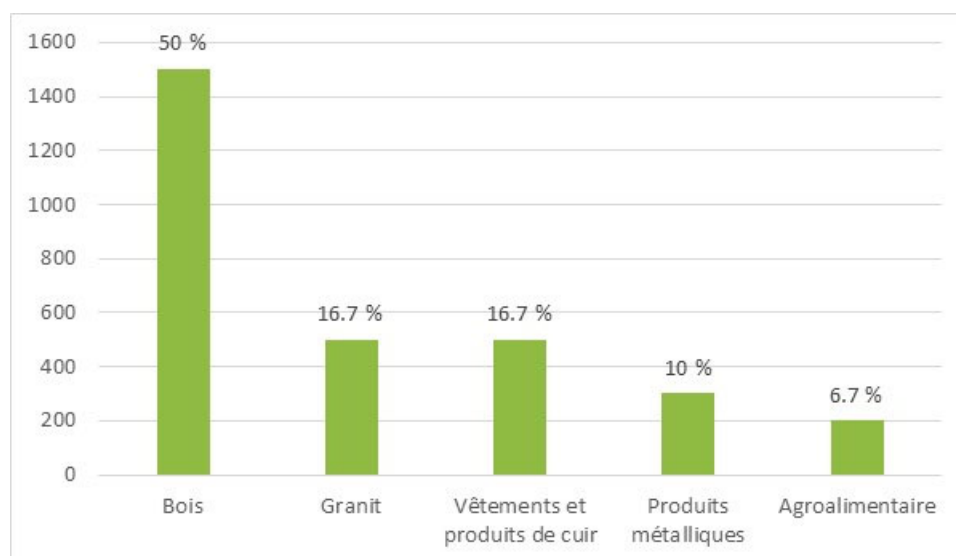
On remarque que la majorité des emplois dans la MRC, à savoir 55,2 %, se retrouvent dans le secteur tertiaire, soit les emplois axés sur :

- le commerce de détail;
- les soins de santé et les services sociaux;
- l'enseignement;
- les services d'hébergement et de restauration;
- les autres services (autre que les services d'administration publique).

Le secteur secondaire (majoritairement manufacturier) est aussi un moteur économique important de la MRC du Granit avec 36,0 % des emplois. Les entreprises se spécialisent principalement dans le secteur du bois, de la confection, du granit et de l'agroalimentaire. Sur les 10 330 emplois que compte la MRC, 3 000 sont reliés aux différents secteurs d'activités manufacturières. La figure 1.2 montre la répartition des emplois au sein de l'industrie manufacturière, tirée du répertoire des entreprises manufacturières de la MRC du Granit (CLD de la MRC du Granit, 2012).

Le pôle commercial le plus important de la MRC se trouve dans la ville de Lac-Mégantic qui regroupe d'ailleurs la plus grande concentration d'industries et de commerces. Comme pôles économiques secondaires, nous retrouvons les municipalités de Courcelles, Lac-Drolet, Lambton, Saint-Augustin-de-Woburn, Saint-Ludger, Saint-Sébastien et Stratford. Ces municipalités regroupent une bonne concentration de commerces et d'industries.

Figure 1.2 : Répartition des emplois dans le secteur manufacturier de la MRC du Granit



Nous retrouvons dans la MRC un total de 103 industries manufacturières réparties dans 16 municipalités, tel que présenté au tableau 1.10.

Tableau 1.10 : Répartition des industries manufacturières dans la MRC du Granit

<i>Municipalité</i>	Nombre d'industries	<i>Municipalité</i>	Nombre d'industries
<i>Audet</i>	2	<i>Saint-Augustin-de-Woburn</i>	4
<i>Courcelles</i>	9	<i>Sainte-Cécile-de-Whitton</i>	4
<i>Frontenac</i>	7	<i>Saint-Ludger</i>	9
<i>Lac-Drolet</i>	11	<i>Saint-Robert-Bellarmin</i>	1
<i>Lac-Mégantic</i>	27	<i>Saint-Romain</i>	5
<i>Lambton</i>	7	<i>Saint-Sébastien</i>	8
<i>Milan</i>	2	<i>Stornoway</i>	2
<i>Nantes</i>	2	<i>Stratford</i>	3
Total			103

Source : Sommaire du rôle d'évaluation foncière, MRC du Granit, 2020

La MRC du Granit compte actuellement six parcs industriels situés respectivement à : Lac-Mégantic, Lac-Drolet, Lambton, Saint-Romain, Saint-Ludger et Courcelles. Ces parcs disposent, pour la plupart, de toutes les infrastructures nécessaires à l'implantation industrielle, soit les égouts sanitaires et pluviaux ainsi que le service d'aqueduc. La ville de Lac-Mégantic regroupe la plus grande quantité d'industries manufacturières, ce qui en fait le parc industriel de plus grande importance sur le territoire de la MRC. D'autres municipalités possèdent également des espaces industriels en développement, tel Stornoway.

Pour ce qui est du secteur commercial, le portrait est un peu différent de celui des industries en ce qui concerne la répartition sur le territoire. On y retrouve, sauf pour la grande ville de Lac-Mégantic, une répartition plus uniforme sur le territoire. Le tableau 1.11 présente la situation pour les 20 municipalités.

Du côté des entreprises agricoles, leur considération en GMR vient de la génération importante des plastiques agricoles que sont les plastiques d’emballage de balles de foin et les tubulures d’érablière. Ces dernières ont le potentiel d’être valorisées et le sont en bonne partie grâce au centre de tri des matériaux secs de Sanitaire Lac-Mégantic 2000 inc. Quant aux plastiques d’emballages de balles de foin, ils sont détournés de l’enfouissement par une collecte en conteneurs pour être valorisés. Les plastiques sont acheminés vers l’autre côté de la frontière par le biais de Sanitaire Lac-Mégantic. Le recycleur valorise ensuite ces pellicules en carburant, pellicules composées de plastique numéro 4, l’un des plus difficiles à valoriser.

Tableau 1.11 : Répartition des commerces sur le territoire du Granit

<i>Municipalité</i>	Nombre de commerces	<i>Municipalité</i>	Nombre de commerces
<i>Audet</i>	16	<i>Piopolis</i>	29
<i>Courcelles</i>	35	<i>Saint-Augustin-de-Woburn</i>	32
<i>Frontenac</i>	36	<i>Saint-Ludger</i>	44
<i>Lac-Drolet</i>	40	<i>Saint-Robert-Bellarmin</i>	10
<i>Lac-Mégantic</i>	224	<i>Saint-Romain</i>	30
<i>Lambton</i>	76	<i>Saint-Sébastien</i>	18
<i>Marston</i>	24	<i>Sainte-Cécile-de-Whitton</i>	21
<i>Milan</i>	5	<i>Stornoway</i>	25
<i>Nantes</i>	57	<i>Stratford</i>	42
<i>Notre-Dame-des-Bois</i>	39	<i>Val-Racine</i>	22
Total			825

Source : Sommaire du rôle d’évaluation foncière, MRC du Granit, 2020

Le tableau 1.12 présente le portrait des entreprises reconnues pour générer des plastiques agricoles, soit les entreprises en production bovine, ovine et laitière ainsi que les entreprises acéricoles.

Tableau 1.12 : Répartition des entreprises reconnues pour générer le plastique agricole

<i>Municipalité</i>	Production laitière et bovine et ovine	Entreprises acériques	<i>Municipalité</i>	Production laitière et bovine	Entreprises acériques
<i>Audet</i>	8	57	<i>Piopolis</i>	2	15
<i>Courcelles</i>	19	30	<i>Saint-Augustin-de- Woburn</i>	3	29
<i>Frontenac</i>	3	33	<i>Saint-Ludger</i>	29	54
<i>Lac-Drolet</i>	14	41	<i>Saint-Robert-Bellarmin</i>	2	70
<i>Lac-Mégantic</i>	0	2	<i>Saint-Romain</i>	11	42
<i>Lambton</i>	34	45	<i>Saint-Sébastien</i>	14	40
<i>Marston</i>	1	19	<i>Sainte-Cécile-de- Whitton</i>	14	42
<i>Milan</i>	0	44	<i>Stornoway</i>	7	59
<i>Nantes</i>	8	51	<i>Stratford</i>	11	24
<i>Notre-Dame-des- Bois</i>	2	24	<i>Val-Racine</i>	0	13
Total				182	734

Source : Sommaire du rôle d'évaluation foncière, MRC du Granit, 2020

Le secteur institutionnel, quant à lui, présente aussi un potentiel de génération de matières résiduelles. Ce secteur est particulièrement stable dans le temps et présente généralement un bon taux de récupération et une bonne qualité de matières.

Tableau 1.13 : Répartition des institutions sur le territoire du Granit

<i>Municipalité</i>	Nombre d'institutions	<i>Municipalité</i>	Nombre d'institutions
<i>Audet</i>	5	<i>Piopolis</i>	4
<i>Courcelles</i>	5	<i>Saint-Augustin-de- Woburn</i>	4
<i>Frontenac</i>	3	<i>Saint-Ludger</i>	4
<i>Lac-Drolet</i>	3	<i>Saint-Robert-Bellarmin</i>	4
<i>Lac-Mégantic</i>	8	<i>Saint-Romain</i>	5
<i>Lambton</i>	5	<i>Saint-Sébastien</i>	5
<i>Marston</i>	2	<i>Sainte-Cécile-de-Whitton</i>	3
<i>Milan</i>	2	<i>Stornoway</i>	6
<i>Nantes</i>	3	<i>Stratford</i>	5
<i>Notre-Dame-des-Bois</i>	5	<i>Val-Racine</i>	2
Total			85

Source : Sommaire du rôle d'évaluation foncière, MRC du Granit, 2020

Il importe que la GMR considère les opportunités des industries, des commerces et des institutions par l'approche des 3RV-E, tout particulièrement pour les matériaux secs qui sont générés en grande majorité par ces secteurs. Le portrait des ICI, jumelé aux estimations des tonnages de ces dernières, est un outil incontournable pour planifier d'éventuels services et programmes de récupération et de sensibilisation.

CHAPITRE 2 :

RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS ET PRINCIPAUX GÉNÉRATEURS

2. Répartition des responsabilités et principaux générateurs

Le succès de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un PGMR repose en grande partie sur le rassemblement des forces vives du territoire ainsi que sur la concertation, la collaboration et le partenariat. Les municipalités du territoire qui ont choisi d'unir leurs forces par le biais d'ententes intermunicipales, bénéficient de plusieurs avantages tels que la facilité de négociation auprès des sous-traitants, le partage de services centralisés, la facilité de gestion et l'uniformisation du service. Qui plus est, ce dernier élément favorise la clarté et la diffusion des messages visant à informer, à sensibiliser et à éduquer la population.

D'abord, ce chapitre présente les municipalités qui sont visées par le plan, les ententes intermunicipales, puis la distribution des responsabilités, d'où découle l'application des règlements régionaux ou municipaux. Enfin, ce chapitre présente les principaux générateurs ainsi que les types de matières générées par ceux-ci.

2.1 Liste des municipalités locales visées par le plan

Le PGMR de la MRC du Granit vise les vingt municipalités de son territoire, soit : Audet, Courcelles, Frontenac, Lac-Drolet, Lac-Mégantic, Lambton, Marston, Milan, Nantes, Notre-Dame-des-Bois, Piopolis, Saint-Augustin-de-Woburn, Saint-Ludger, Saint-Robert-Bellarmin, Saint-Romain, Saint-Sébastien, Sainte-Cécile-de-Whitton, Stornoway, Stratford et Val-Racine.

2.2 Ententes intermunicipales

La plupart des municipalités se sont unies par le biais d'ententes pour offrir à leurs citoyens les différents services en GMR. La MRC du Granit est la détentrices de plusieurs ententes, contrats et engagements, le tout permettant de couvrir plusieurs catégories de matières. Que ce soit pour des raisons d'économies financières, de contextes locaux particuliers ou pour répondre à des demandes collectives, certaines municipalités ne sont pas partenaires avec la MRC pour certains services. Les différentes ententes sont présentées ci-dessous par type de matières, puis le tableau 2.1 reprend en détail ces ententes, leur objet, leur durée, leur échéance et le ou les acteurs qui assurent le service.

2.2.1 ENTENTE POUR LA GESTION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

Les 20 municipalités du territoire ont choisi de déléguer la gestion des boues de fosses septiques à la MRC. C'est ainsi que depuis 1999 la MRC planifie ce service et donne à forfait la réalisation des travaux de vidange de fosses septiques. Ensemble, les municipalités ont choisi de se doter d'une station de déshydratation des

boues de fosses septiques jumelée avec une plateforme de compostage et tout l'équipement requis pour un traitement local. La MRC assure ce service de bout en bout.

2.2.2 ENTENTE POUR LE TRI ET LE CONDITIONNEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES

En 2016, seize des 20 municipalités de la MRC se sont regroupées pour établir une entente avec Récupération Frontenac inc., un centre de tri des matières recyclables situé à Thetford. Cette entente offre aux municipalités un tarif à 55 \$ la tonne pour le tri et le conditionnement des matières. L'entente établit les conditions, les obligations, les mesures et les règles de fonctionnement, liées au service. Les quatre autres municipalités ont leur propre entente avec Récupération Frontenac inc.

2.2.3 ENTENTE POUR LA COLLECTE, LA GESTION ET L'ÉLIMINATION DES RDD

L'ensemble des municipalités, à l'exception de Lac-Mégantic qui a son propre service, a choisi de se doter d'un service commun de collecte porte-à-porte des RDD et de certains TIC. Les municipalités assument une quote-part qui permet à la MRC d'organiser et d'offrir ce service. Les matières sont triées puis acheminées à l'entreprise Laurentide Re/sources, située à Victoriaville, qui s'occupe du traitement de la plupart des catégories de RDD. Une entente lie l'entreprise à la MRC. Cette entente établit les conditions, les obligations et les modalités pour les deux parties. D'autres catégories de RDD vont trouver d'autres débouchés comme présentés plus loin.

2.2.4 ENTENTE DE SERVICES POUR LES TEXTILES, LES MENUS ARTICLES, LES TIC, LES ÉLECTROMÉNAGERS ET LES AUTRES MATIÈRES

Par le biais d'une quote-part générale pour l'environnement provenant de l'ensemble des municipalités, une entente a été établie entre la MRC et la Ressourcerie du Granit Le Chiffonnier, une entreprise d'économie sociale. Cette entente a pour objet de détailler les conditions relatives à la fourniture, par la Ressourcerie, des services de collecte, de réemploi (réparation et/ou réutilisation) et de mise en vente de matières résiduelles dont principalement les textiles et les encombrants tels que les meubles ou les appareils ménagers usagés pour le territoire de la MRC. L'entente établit aussi que la MRC finance en partie les activités de la Ressourcerie en versant notamment un montant pour chaque tonne de matières détournée de l'enfouissement.

2.2.5 ENTENTE POUR LE TRAITEMENT D'UNE PARTIE DES EAUX USÉES DES MUNICIPALITÉS DE NANTES ET DE FRONTENAC

Le secteur Laval Nord de la municipalité de Nantes est branché au réseau d'égouts de la ville de Lac-Mégantic. Une entente convenue entre les deux municipalités établit le tarif de traitement et le volume d'eaux usées traitées.

2.2.6 ENTENTE POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES PLASTIQUES AGRICOLES

En septembre 2019, les vingt municipalités de la MRC ont choisi de se regrouper dans une entente de collecte des plastiques agricoles en conteneurs, et ce, même si aucune entreprise agricole n'est présente sur le territoire de certaines municipalités.

2.2.7 ENTENTE POUR L'UTILISATION DE L'ÉCOCENTRE POUR LES MUNICIPALITÉS DE MILAN ET DE SAINTE-CÉCILE-DE-WITTHON

Les municipalités de Milan et de Saint-Cécile-de-Witthon ont une entente non écrite avec la ville de Lac-Mégantic qui permet l'utilisation de l'Écocentre par les citoyens, gratuitement. Les deux municipalités sont facturées selon une répartition de quotes-parts.

Tableau 2.1 : Ententes intermunicipales, objet, durée, échéance et acteurs du service

<i>Objet de l'entente</i>	<i>Municipalité participante</i>	<i>Durée</i>	<i>Échéance</i>	<i>Acteur qui assure le service</i>
<i>Gestion des boues de fosses septiques, par délégation de la compétence et attribution d'une quote-part</i>	Les 20 municipalités	Perpétuelle	Jusqu'à perte de la compétence	MRC du Granit et l'entrepreneur Services Sanitaires Denis Fortier
<i>Entente de partenariat entre la MRC (représentant les municipalités assujetties à sa compétence) et l'entreprise pour le tri et le conditionnement des matières recyclables</i>	16 des 20 municipalités à l'exception de Courcelles, Lac-Mégantic, Lambton et Saint-Romain.	5 ans	31 déc. 2021	Récupération Frontenac inc.
<i>Entente pour la collecte, la gestion et l'élimination des RDD par délégation de la compétence et par entente avec l'entreprise de récupération</i>	19 des 20 municipalités à l'exception de Lac-Mégantic	Indéterminée	Reconduite annuellement sauf avis contraire	MRC du Granit, le récupérateur Laurentide Re/sources et le centre de tri de matériaux secs Sanitaire Lac-Mégantic
<i>Service de collecte, de recyclage et de mise en vente de MR dont principalement les textiles, les meubles ou les appareils ménagers usagés pour le territoire de la MRC</i>	Les 20 municipalités	3 ans	Reconduite automatique au terme prévu, sauf avis contraire	Ressourcerie du Granit inc. – Le Chiffonnier
<i>Traitement d'une partie des eaux usées des municipalités de Nantes et de Frontenac par le système de traitement de la ville de Lac-Mégantic</i>	Lac-Mégantic, Nantes et Frontenac	20 ans	Reconduite automatique au terme prévu, sauf avis contraire	Lac-Mégantic
<i>Service de collecte, de transport et de traitement des plastiques agricoles.</i>	Les 20 municipalités	Indéterminée	Reconduite annuellement sauf avis contraire	MRC du Granit, l'entrepreneur Services Sanitaires Denis Fortier et le centre de tri de matériaux secs Sanitaire Lac-Mégantic
<i>Utilisation de l'Écocentre de Lac-Mégantic</i>	Milan et Sainte-Cécile-de-Witthon	indéterminée	Reconduite annuellement sauf avis contraire	Lac-Mégantic

2.3 Distribution des responsabilités

Comme le présente cette sous-section, la MRC du Granit a jugé favorable de déclarer sa compétence pour la majorité des services offerts en GMR. Par conséquent, elle est maintenant responsable d'assurer les services et de veiller à l'application des règlements qui en découlent.

2.3.1 DISTRIBUTION DES COMPÉTENCES ENTRE MUNICIPALITÉS ET MRC

En 2019, la MRC a jugé opportun de déclarer sa compétence de nouveau afin d'ajuster certains éléments principalement pour le traitement des matières. Le tableau 2.2 présente les cinq catégories de matières pour lesquelles la MRC a déclaré sa compétence. Le tableau présente aussi les matières exclues de la compétence de la MRC pour chacune des catégories, l'année de la déclaration, puis les municipalités qui ont conservé leur compétence en ces matières. Il est à noter que les matières recyclables industrielles sont exclues de la compétence de la MRC, mais quand même prises en charge par les différents services municipaux.

Tableau 2.2 : Objet de la compétence, matières exclues, année de déclaration et municipalités non assujetties

<i>Objet de la compétence de la MRC du Granit</i>	<i>Matière exclue de la compétence par résolution ou règlement</i>	<i>Année de la déclaration</i>	<i>Municipalité non assujettie à la compétence de la MRC en 2020</i>
<i>Collecte, traitement, valorisation des boues de fosses septiques</i>	Les boues autres que celle provenant des résidences isolées	1998	Aucune
<i>Planification, gestion et réalisation des travaux reliés à la cueillette, au transport et au traitement des déchets</i>	Résidus solides, liquides ou gazeux provenant d'opération industrielle ou manufacturière, cendres chaudes, branches d'arbres excédant cinq centimètres (5 cm) de diamètre et dont la longueur est supérieure à un mètre, matériaux CRD, terre, béton, rebuts pathologiques et déchets dangereux au sens du règlement sur les déchets dangereux (L.R.Q., c. Q-2, r. 12.1)	2019	Courcelles, Lac-Mégantic, Lambton, Stratford, Saint-Romain
<i>Planification, gestion et réalisation des travaux reliés à la cueillette, au transport et au traitement des matières recyclables</i>	Matières recyclables industrielles et toutes autres matières résiduelles non acceptées dans les centres de tri de la collecte sélective	2019	Courcelles, Lac-Mégantic, Lambton, Stratford, Saint-Romain
<i>Planification, gestion et réalisation des travaux reliés à la cueillette, au transport et au traitement des plastiques agricoles</i>	Tout plastique agricole autre que les plastiques d'ensilage des balles de foin.	2019	Aucune

<i>Objet de la compétence de la MRC du Granit</i>	<i>Matière exclue de la compétence par résolution ou règlement</i>	<i>Année de la déclaration</i>	<i>Municipalité non assujettie à la compétence de la MRC en 2020</i>
<i>Planification, gestion et réalisation des travaux reliés à la cueillette, au transport et au traitement des matières organiques</i>	Boues de fosses septiques domestiques, municipales ou industrielles.	2019	Courcelles, Lac-Mégantic, Lambton, Milan, Nantes, Stratford, Saint-Romain, Val-Racine
<i>Planification, gestion et réalisation des travaux reliés à la cueillette, au transport et au traitement des résidus domestiques dangereux</i>	Résidus dangereux industriels	2005	Lac-Mégantic

Comme précisé dans le tableau 2.2, les municipalités de : Courcelles, Lac-Mégantic, Lambton, Saint-Romain et Stratford sont en gestion autonome pour certaines matières. Les municipalités de Courcelles, Lambton, Saint-Romain et la ville de Lac-Mégantic possèdent leurs propres contrats avec Services Sanitaires Denis Fortier (SSDF) pour la collecte des déchets et la collecte sélective qui sont acheminées respectivement au site de transbordement de SSDF et chez Récupération Frontenac inc. La Ville de Lac-Mégantic possède aussi son propre service de collecte de RDD, comme il sera présenté plus loin. Pour ce qui est de Stratford, le service de collecte des déchets est assuré par Transport ordurier de la région de l'Amiante (TORA) qui achemine les déchets chez Gesterra. L'ensemble des municipalités du Granit est donc desservi pour la collecte sélective et la collecte des déchets, en plus d'être desservi pour les boues de fosses septiques et pour les RDD.

En terminant, la gestion des matières exclues de la compétence de la MRC est laissée au générateur de ces matières par les différents règlements concernés.

2.3.2 RÈGLEMENTS RÉGIONAUX ET MUNICIPAUX

Les règlements régionaux, c'est-à-dire ceux édictés par la MRC du Granit, s'appliquent à l'ensemble des municipalités assujetties à la compétence de la MRC. Par conséquent, la plupart des municipalités n'ont pas procédé à l'adoption de règlements propres à leur municipalité sauf la municipalité de Stratford et la Ville de Lac-Mégantic qui ont adopté leurs propres règlements. Le tableau 2.3 liste les règlements régionaux et municipaux en vigueur sur le territoire en 2020.

Tableau 2.3 : Règlements régionaux et municipaux, auteur et année d'entrée en vigueur

<i>Règlements régionaux et municipaux</i>	<i>Auteur</i>	<i>Entrée en vigueur</i>
<i>Règlement implantant un service de gestion des fosses septiques</i>	MRC du Granit	1998
<i>Règlement décrétant les modalités et les conditions administratives et financières relatives à l'application de la compétence de la MRC du Granit en matière de vidange, de transport et de gestion des boues de fosses septiques</i>	MRC du Granit	1998
<i>Règlement no 938 sur la collecte sélective des matières recyclables ou réutilisables.</i>	Municipalité de Stratford	1998
<i>Règlement relatif à la cueillette et à la gestion des résidus domestiques dangereux, à l'exception des résidus dangereux industriels</i>	MRC du Granit	2005
<i>Règlement no 1004 modifiant le règlement no 938 sur la collecte sélective des matières recyclables ou réutilisables</i>	Municipalité de Stratford	2005
<i>Règlement no 1005 sur la collecte des matières résiduelles (ordures)</i>	Municipalité de Stratford	2005
<i>Règlement édictant le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC du Granit</i>	MRC du Granit	2016
<i>Règlement no 1446 sur la collecte et la disposition des matières résiduelles</i>	Ville de Lac-Mégantic	2009
<i>Règlement no 1158 concernant la collecte des matières organiques destinées au compostage sur le territoire de la municipalité de Stratford</i>	Municipalité de Stratford	2019
<i>Règlement décrétant les modalités et les conditions administratives et financières relatives à la gestion des matières résiduelles</i>	MRC du Granit	2020
<i>Règlement portant sur la gestion des matières résiduelles</i>	MRC du Granit	2020

Les règlements présentés dans le tableau 2.3 ci-dessus visent à définir les matières résiduelles acceptées ou refusées dans la collecte concernée ou encore à fixer des normes relatives aux contenants pouvant être utilisés et aux règles concernant la disposition en bordure de rue. Ces règlements visent aussi à empêcher la disposition anarchique des résidus ou des bacs, notamment en ce qui a trait à la préparation des matières et à la période de mise au chemin des bacs. La MRC du Granit a adopté de nouveaux règlements en 2020 de façon à simplifier et à combiner, dans la mesure du possible, la multitude de règlements qui existaient pour les différentes matières. De façon à tracer le portrait pour l'ensemble des municipalités, le tableau 2.4 présente une liste des éléments règlementés et indique si l'élément est prévu par les règlements régionaux et/ou municipaux.

Tableau 2.4 : Éléments règlementés par type de collecte et présence dans la réglementation régionale et municipale

Éléments règlementés par type de collecte	Présence de l'élément dans la réglementation				
	Régionale	Lac-Mégantic	Courcelles	Municipale Lambton Saint-Romain	Stratford
Collecte des boues de fosses septiques					
Définitions concordant avec le Q-2, r. 22	X	La réglementation régionale s'applique			
Responsabilité des parties	X				
Exécution des travaux	X				
Fonctionnement du service	X				
Accessibilité des couvercles en tout temps					
Frais au client pour fosses non accessibles	X				
Récurrence des vidanges (2 ans ou 4 ans)	X				
Mesure annuelle des boues (vidange au besoin)					
Gestion par le propriétaire des fosses contaminées	X				
Examen des fosses septiques	X				
Normes applicables à l'entrepreneur	X				
Nuisances	X				
Infractions et pénalités	X				
Collecte des matières résiduelles (déchets et récupération)					
Modalités, conditions administratives et financières	X	X	Aucune réglementation ne s'applique		X
Ajout ou retrait d'une municipalité à la compétence	X				
Définitions des matières à l'exclusion certaines	X	X			
Modalité sur le service de collecte	X	X			X
Participation obligatoire	X	X			X
Activités publiques ou évènements spéciaux		X			
Normes prévues pour les TIC et site de dépôt permanent		X			
Normes prévues pour les encombrants		X			
Normes encadrant les matériaux secs		X			
Collecte spéciale des feuilles mortes et des sapins de Noël		X			
Type de contenants, poids et nombre maximum	X	X			X
Nombre de contenants minimum		X			
Normes particulières pour les ICI et les CRD		X			
Moment du dépôt et disposition des contenants	X	X			X
Abris à contenants s'harmonisant au bâtiment		X			
Déchets volumineux	X	X			
Nuisances, propreté et étanchéité	X	X			
Propriété d'autrui, fouille des contenants et dommages	X	X			
Infractions et pénalités	X	X			X
Pénalité pour matières dans le mauvais contenant		X			

Éléments règlementés par type de collecte	Présence de l'élément dans la réglementation				
	Régionale	Municipale			
		Lac-Mégantic	Courcelles	Lambton	Saint-Romain
Collecte des matières compostables					
Matières organiques autorisées		X	La réglementation régionale s'applique si une gestion des matières organiques est en vigueur		X
Participation obligatoire		X			X
Pénalité pour matières dans le mauvais contenant		X			
Sacs compostables obligatoires et préparation des sacs		X			
Collecte des résidus domestiques dangereux					
Modalité sur le service de collecte	X	X	La réglementation régionale s'applique		
Type de contenants, poids et nombre maximum	X				
Entreposage et élimination des RDD	X				
Définitions des matières à l'exclusion de certaines	X	X			
Site de dépôt permanent		X			
Identification des produits	X	X			
Retrait des RDD si retard	X	X			
Infractions et pénalités	X	X			

2.4 Principaux générateurs et types de matières générées

Cette section trace le portrait des principaux générateurs de matières résiduelles pouvant être classifiées dans les trois grands secteurs que sont les secteurs résidentiels, les ICI et les CRD. La section donne aussi les types de matières générées par chacun des principaux générateurs. Cette présentation aide à comprendre la grande diversité des matières résiduelles à gérer et pour lesquelles le principe des 3RV-E doit s'appliquer.

2.4.1 SECTEUR RÉSIDENTIEL

Le secteur résidentiel se caractérise par une mixité de matières résiduelles allant des RDD aux matières putrescibles, en passant par les matériaux secs. Cette mixité complexifie la collecte des matières, en particulier dans un but de réemploi, de recyclage ou de valorisation. À cela s'ajoute le contexte de faible densité de population, détaillé précédemment. Les grandes catégories de matières résiduelles générées par ce secteur sont : les matières recyclables, les matières organiques, les boues de fosses septiques, les résidus de CRD, les RDD, les TIC, les encombrants et les autres résidus résidentiels (textiles, menus articles, etc.).

2.4.2 SECTEUR ICI

D'entrée de jeu, le secteur ICI a accès à la collecte municipale et dans presque la totalité des cas, ce mode de gestion s'applique. On parle alors des ICI assimilables. Tout comme le secteur résidentiel, le secteur ICI génère aussi une grande variété de matières résiduelles. Elles sont soit très spécifiques de certaines industries ou elles s'apparentent à celles du secteur résidentiel pour certains commerces. À la lumière des

caractérisations québécoises, ce secteur est celui qui génère les plus forts tonnages parmi les trois grands secteurs. Tiré d'une fiche d'information réalisée par le MDDELCC et intitulée *Gestion des matières résiduelles du secteur des industries, des commerces et des institutions*, le texte suivant résume bien les types de matières générées par ce secteur (MDDELCC, 2014a).

« Le secteur ICI génère des matières recyclables et des résidus organiques assimilables à ceux du secteur résidentiel, mais aussi d'autres matières telles que des résidus organiques de production industrielle et commerciale, des boues industrielles (de papetière, agroalimentaire), des résidus domestiques dangereux (RDD), des matériaux de bois et des produits soumis à la responsabilité élargie des producteurs (REP). La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles exclut certains types de matières résiduelles, par exemple, les résidus miniers, les déchets biomédicaux, les matières dangereuses autres que domestiques ou assimilées et les déjections animales » (MDDELCC, 2014a).

Le Granit présente un portrait semblable au portrait provincial. Toutefois, sur le plan industriel, l'absence de papetière et les quelques entreprises agroalimentaires (7 % des emplois) ne génèrent pas ou peu de boues agroalimentaires, lesquelles s'assimilent aux boues d'épuration. Bien répandu dans la région du Granit, le secteur industriel du bois (50 % des emplois) génère une matière à fort potentiel de valorisation dont la gestion est déjà bien implantée. Le secteur de la confection (17 % des emplois) génère majoritairement des résidus de tissus. Pour ce qui est du domaine de la transformation des pierres de granit (17 % des emplois), deux types de résidus sont générés, soit les poussières de granit issues principalement de la coupe puis les résidus plus grossiers, soit les retailles. Ces résidus sont facilement réutilisables en tant que matériaux de remplissage et matériaux pour la confection de routes. Enfin, les autres secteurs industriels (10 % des emplois) génèrent principalement des résidus métalliques dont le marché est relativement avantageux.

En ce qui a trait aux institutions, on peut souligner la présence de dix-huit (18) institutions scolaires et d'un hôpital. Dix-sept (17) des vingt (20) municipalités, à l'exception de Saint-Augustin-de-Woburn, Val-Racine et Marston, possèdent un système d'épuration des eaux usées dont une vidange périodique doit être faite avec une disposition des boues. Neuf de ces dix-sept (17) municipalités possèdent un étang aéré, sept possèdent un étang non aéré et une municipalité fonctionne en marais artificiel (roseau).

Le secteur commercial ne présente pas de particularités spécifiques pouvant influencer significativement la GMR. La section 1.3.2 a déjà souligné certains éléments d'intérêt dont quelques-uns concernent les entreprises agricoles. On peut toutefois spécifier la présence sur le territoire de 59 commerces qui génèrent potentiellement des huiles usées (garage de mécanique auto et autres), de 41 commerces en restauration qui génèrent d'importantes quantités de résidus organiques et d'huiles de cuisson et de 24 supermarchés, épiceries ou magasins d'alimentation qui génèrent eux aussi des résidus organiques.

2.4.3 SECTEUR CRD

Avec 20 % des matières générées en 2019, le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) n'est pas à négliger. Les résidus de CRD sont générés par deux grands segments, soit le segment des routes et des infrastructures routières ainsi que celui du bâtiment. Tiré d'une fiche d'information réalisée par le MDDELCC et intitulée *Gestion des résidus du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)*, le texte suivant résume bien les types de matières générées par ce secteur (MDDELCC, 2014b).

« Les résidus générés par les chantiers routiers sont principalement des excédents de matériaux naturels (argile, sable, gravier, roc) et granulaires (granulat concassé) générés au cours des opérations d'excavation et de remblayage. Ces granulats naturels ne sont pas considérés comme des matières résiduelles, mais il est tout de même important de s'assurer que ceux-ci sont exempts de contamination. Les chantiers routiers génèrent également des matériaux de démolition (béton de ciment, béton bitumineux), des matières dangereuses (bitume, peinture, déchets chimiques, hydrocarbures), du bois (structure temporaire ou glissières de sécurité), des emballages de carton et de plastique ainsi que d'autres matières spécifiques (géotextile, tuyaux, etc.). [...] En général, les résidus de CRD générés sur les chantiers sont principalement des excédents ou des retailles de matériaux neufs utilisés au moment de la construction (bois, gypse, plastique, métal), des matériaux mélangés résultant de la rénovation ou de la démolition (agrégats, bardeaux d'asphalte, bois, gypse et autres) et des emballages (carton, plastique). De plus, les quantités générées peuvent varier selon la saison, le climat et les conditions du marché régional » (MDDELCC, 2014b).

Dans la région du Granit, le secteur des CRD se caractérise par la présence d'une industrie de fabrication de mélanges et de pavés d'asphalte, ainsi que de 19 commerces du secteur de la CRD, soit principalement des entrepreneurs en construction. Le principal défi à relever au niveau des CRD est le tri à la source des matériaux. Ce dernier présente les avantages d'économiser les frais associés au tri des matières par le centre de tri des matériaux secs.

CHAPITRE 3 :

SERVICES OFFERTS, COLLECTES ET ÉQUIPEMENTS

3. Services offerts, collectes et équipements

Ce chapitre présente le portrait des organismes et des entreprises qui œuvrent dans les domaines du réemploi, de la récupération, de la valorisation et de l'élimination. De même, ce chapitre dresse une description des différentes installations de traitement et d'élimination utilisées par les municipalités et situées sur le territoire de la MRC du Granit. La section se termine par une description des modes de collectes actuelles. Il vise à donner une vue d'ensemble de la situation des intervenants et des infrastructures disponibles.

3.1 Organismes et entreprises œuvrant en GMR et leur installation

Plusieurs acteurs en GMR œuvrent sur le territoire de la MRC du Granit et d'autres à l'extérieur du territoire bien que des liens d'affaires existent avec les entreprises d'ici. Certains de ces organismes et de ces entreprises gèrent des installations dont le portrait sera présenté plus loin dans cette section. Celle-ci détaillera également les organismes et les entreprises en GMR de premier ordre sur le territoire tandis que l'annexe 1 présente de façon sommaire les autres acteurs en GMR.

3.1.1 SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT DE LA MRC DU GRANIT

En plus de la gestion des ententes présentées à la section 2.2, notre service de l'environnement déploie également une collecte annuelle des RDD pour le secteur résidentiel et pour les petits ICI tels que les bureaux municipaux, les salons de coiffure et d'autres ICI assimilables au secteur résidentiel. Plus de détails seront présentés à ce sujet à la section 3.2.6.

Il est ici intéressant de mentionner que pour la gestion des résidus domestiques dangereux, la MRC occupe un espace voisin à son centre de traitement des boues qui est situé à l'Écocentre de Lac-Mégantic. Elle y effectue ses activités de tri et de préparation à l'expédition des RDD. Le service vise toutes les catégories de RDD, soit les peintures, les matières organiques, les acides, les bases, les piles, les aérosols, les oxydants, les pesticides, et les autres RDD.

3.1.2 ÉCOCENTRE DE LAC-MÉGANTIC

L'Écocentre de Lac-Mégantic est une institution municipale qui joue un rôle clé dans la GMR du territoire par les nombreux services offerts. L'Écocentre permet la disposition des matériaux secs, des encombrants, des RDD, des TIC, des matières putrescibles et des matières recyclables en gros volume. Le service est gratuit pour les citoyens de Lac-Mégantic et pour les citoyens de deux autres municipalités soit Milan et

Sainte-Cécile-de-Whitton qui ont une entente avec la Ville de Lac-Mégantic. Les citoyens des autres municipalités doivent assumer des frais. Le site est muni d'une balance et d'un poste de contrôle. L'aire de tri y est assez vaste pour recevoir d'importantes quantités de matériaux secs, de métaux, de bois et d'autres résidus de CRD.

3.1.3 ÉCOCENTRE DE LAC-MÉGANTIC — PLATEFORME DE COMPOSTAGE

L'Écocentre de Lac-Mégantic est aussi un site de valorisation des matières putrescibles par compostage. La plateforme de compostage reçoit les boues provenant de l'usine d'épuration et les résidus organiques provenant de la collecte 3^e voie de la ville de Lac-Mégantic, ainsi que les boues de fosses septiques provenant de tout le territoire de la MRC du Granit.

D'une superficie d'environ 1 hectare (10 000 m²), la plateforme de compostage a été aménagée sur la surface des anciennes cellules du lieu d'enfouissement sanitaire exploité entre les années 1981 et 2008. Sa fondation est constituée de différentes couches de gravier concassé nécessitant donc un entretien régulier. Le certificat d'autorisation du MELCC est valide pour une durée non limitée. Cette plateforme peut recevoir annuellement 3 000 tonnes de matières organiques et produire entre 700 et 800 tonnes de compost.

La méthode de compostage adoptée est le retournement à la pelle hydraulique en piles statiques. Le cycle de compostage complet, incluant la période de maturation, est généralement de 12 mois. Les matières structurantes utilisées comme source de carbone proviennent de différentes sources locales comme le bran de scie, les copeaux de bois et les matières apportées à l'Écocentre par les citoyens comme les feuilles mortes collectées, les arbres de Noël, les branches d'arbres et les résidus verts.

3.1.4 ÉCOCENTRE DE LAC-MÉGANTIC — CENTRE DE TRAITEMENT DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

L'Écocentre de Lac-Mégantic héberge le centre de traitement des boues de fosses septiques de la MRC qui est en activité depuis 1998 grâce à une entente entre la MRC du Granit et la Ville de Lac-Mégantic qui est responsable de l'opération du centre pour l'ensemble des municipalités du territoire.

Une fois déshydratées jusqu'à une siccité d'environ 20 %, les boues sont acheminées sur la plateforme de compostage. La situation géographique centrale de l'Écocentre sur le territoire de la MRC du Granit est avantageuse pour le transport des boues de fosses septiques. De plus, le partage de ressources pour la gestion et l'opération du site avec les employés de la Ville de Lac-Mégantic représente un atout certain.

L'équipement de déshydratation est composé de deux bassins de réception d'une capacité de 100 m³ chacun, et d'un système Dewatech A. B. (communément appelé DAB) d'une capacité de traitement de 80 à 100 m³ par jour soit l'équivalent d'environ 30 fosses septiques vidées en totalité. Il faut préciser ici que les collectes de boues de fosses septiques sont systématiquement faites en vidange sélective. Le procédé de déshydratation par le DAB est assez simple. Il consiste à mélanger les boues à un polymère qui permet une floculation. Les deux substances sont pompées dans le DAB et par le biais de la force gravitationnelle, l'eau libérée par le processus de floculation (le filtrat) se retire par les parois filtrantes du DAB. Les boues floculées restent donc dans le DAB et s'accumulent dans un contenant. Le filtrat est pour sa part dirigé vers

un étang de lixiviation et traité à l'aide d'aérateurs. Cet étang reçoit et traite également les eaux de lixiviation de la plateforme de compostage, en plus des eaux de lixiviation de l'ancien LES.

La capacité de traitement du système est suffisante pour traiter les boues de l'ensemble du territoire et elle pourrait même s'adapter à une légère augmentation.

Le tableau 3.1 présente la fiche technique de l'Écocentre de Lac-Mégantic.

Tableau 3.1 : Fiche technique – Écocentre de Lac-Mégantic

Nom	Écocentre de Lac-Mégantic				
Localisation	5138, rue Pie XI, Lac-Mégantic				
Propriétaire et adresse	Ville de Lac-Mégantic, 5527, rue Frontenac, bureau 200 Lac-Mégantic (Québec) G6B 1H6, 819 583-2441				
Activités	Centre de disposition : matériaux secs, encombrants, RDD, TIC, matières putrescibles, matières recyclables, gros volumes, boues de fosses septiques et boues de l’usine d’épuration des eaux usées. Compostage des matières putrescibles reçues.				
Clientèle	Résidentiel, ICI, CRD. Pour les boues de fosses septiques la clientèle est principalement résidentielle en plus de certains ICI (ex : installations municipales, toilettes sèches, fosses temporaires de chantiers)				
Quantités annuelles de matières (tonnes)					
	Reçues	Transférées	Traitées	Refusées	Rejetées
Matériaux secs et encombrants	350	330	20	0	0
RDD et TIC	4	4	0	0	0
Putrescibles	600	0	600	0	0
Boues de l’usine d’épuration	1 000	0	1 000	0	0
Boues de fosses septiques	500	0	500	0	0
	Capacité de traitement (tonnes)		Capacité résiduelle (tonnes)		
Matériaux secs et encombrants	400		50		
RDD et TIC	5		1		
Putrescibles	3 000		Pour la plateforme de compostage : 900 tonnes pour les trois types de matières confondues. La plateforme peut recevoir annuellement au plus 3 000 tonnes de matières organiques et produire de 700 à 800 tonnes de compost. Le DAB pourrait traiter 10 % à 20 % de plus.		
Boues de l’usine d’épuration	1 000				
Boues de fosses septiques	Le DAB : 80 à 100 m3 de boues par jour. La plateforme peut traiter 500 tonnes.				

<i>Durée de vie</i>	Le CA du MDDELCC pour la plateforme est valide pour une durée non limitée. Le DAB a une durée de vie relative à son entretien et pourrait toujours être remis à neuf au besoin. Aucun investissement majeur n'est à anticiper pour les 5 prochaines années.
---------------------	---

3.1.5 SANITAIRE LAC-MÉGANTIC 2000 INC.

La présence d'un centre de tri sur le territoire représente un atout certain pour la GMR du territoire. Sanitaire Lac-Mégantic 2000 inc. (ci-après appelée SLM) est une entreprise privée qui œuvre en gestion des matières résiduelles, en particulier au niveau des matériaux secs. L'entreprise possède un centre de tri des matériaux secs, une division d'achat, de récupération et de transport de métaux et de carcasses d'automobiles, en plus d'un service de location de conteneurs, d'une division de récupération de la tubulure acéricole et du plastique agricole, d'un service de démolition et de démantèlement et d'un service de transport de rebuts secs. Elle accepte aussi les plastiques d'emballage de balles de foin qu'elle presse avant de les acheminer au recycleur. Enfin, bien que limitée en matière d'inventaire, l'entreprise met en marché certains matériaux usagés réutilisables, faisant ainsi passer la réutilisation avant le recyclage.

Depuis 2014, neuf municipalités ont une entente avec l'entreprise et offrent à leurs citoyens la possibilité de disposer de 2 à 4 tonnes métriques de matériaux secs. Les citoyens bénéficiant d'une entente doivent aller porter leurs matières au centre de tri. Ces neuf municipalités sont Audet, Frontenac, Lac-Drolet, Marston, Nantes, Piopolis, Saint-Ludger, Saint-Robert-Bellarmin et Saint-Augustin-de-Woburn. De plus, les municipalités de Stornoway et de Courcelles ont choisi un service de dépôt en conteneurs, et Lambton, Notre-Dame-des-Bois et Lac-Mégantic optent plutôt pour le service de chargeuse à même leurs infrastructures avec un équipement spécialisé.

Les installations de SLM comprennent un centre de réception avec balance, plusieurs aires de stockage, une unité de triage extérieur, un appareil de broyage pour la cogénération, quelques presses pour la mise en ballots en plus de plusieurs machineries spécialisées pour le tri, le transport, le démantèlement et la coupe de plusieurs types de matières. L'entreprise est aussi un point de récupération de la SOGHU pour les huiles usées.

En 2020, l'entreprise a été vendue au géant canadien Fer & Métaux Américains (AIM). Pour l'instant, l'entreprise conserve le nom et les services de Sanitaire Lac-Mégantic 2000 inc., mais la situation sera suivie de près par la MRC et une collaboration est envisagée afin de s'assurer de la poursuite des opérations.

Le tableau 3.2 présente la fiche technique de Sanitaire Lac-Mégantic 2000 inc.

Tableau 3.2 : Fiche technique – Sanitaire Lac-Mégantic 2000 inc.

Nom	Sanitaire Lac-Mégantic 2000 inc.				
Localisation	9109, route 204, Frontenac				
Propriétaire et adresse	Sanitaire Lac-Mégantic 2000 inc. 9109, route 204 Frontenac (Québec) G6B 2S1				
Activités	Gestion et récupération de : béton, brique et asphalte. Centre de tri des matériaux secs, location de conteneurs, démolition et démantèlement, transport de rebuts secs, achat, récupération et transport de vieux métaux, dont les carcasses automobiles. Service de récupération de la tubulure acéricole et des plastiques de balles de foin. Revente de certains matériaux.				
Clientèle	Résidentiel, ICI, CRD				
Quantités annuelles de matières (tonnes)					
	Reçues	Transférées	Traitées	Refusées	Rejetées
Matériaux secs	18 000	0	18 000	0	2 000
RDD	nd	nd	nd	nd	nd.
VHU	Conf.	Conf.	Conf.	Conf.	Conf.
Acier et métaux	Conf.	Conf.	Conf.	Conf.	Conf.
Bois	3 695	0	3 695	0	0
Béton, pierre, brique	5 240	0	5240	0	0
	Capacité de traitement (tonnes)		Capacité résiduelle (tonnes)		
Matériaux secs	25 à 35 000		8 à 18 000		
RDD	nd		nd		
VHU	Illimitée		Illimitée		
Acier et métaux	Illimitée		Illimitée		
Bois	10000		6 000		
Béton, pierre, brique	10 000		5 000		
Durée de vie	Illimitée, tant que le certificat d'autorisation est respecté.				

3.1.6 LA RESSOURCERIE DU GRANIT - LE CHIFFONNIER

La Ressourcerie du Granit - Le Chiffonnier est une entreprise d'économie sociale qui se spécialise dans la réutilisation et la valorisation d'une vaste catégorie de matières. L'ensemble des citoyens de la MRC est invité à aller y porter : vêtements, meubles, jouets, électroménagers, livres, outils et autres menus articles usagés pour qu'ils soient triés et revendus. L'entreprise se charge également de recueillir les TIC non fonctionnelles, les peintures, les ampoules fluocompactes et les piles. Elle gère également la cueillette des

appareils électroménagers contenant des halocarbures en vue d'assurer un traitement conforme de ces gaz. Le tableau 3.3 présente la fiche technique de la Ressourcerie du Granit.

Tableau 3.3 : Fiche technique – Ressourcerie du Granit

Nom	Ressourcerie du Granit - Le Chiffonnier				
Localisation	2969, rue Laval, Nantes (Québec) G6B 1A2				
Propriétaire et adresse	Ressourcerie du Granit - Le Chiffonnier				
Activités	Collecte, recyclage (réparation et/ou réutilisation), et mise en vente de : textiles, meubles, jouets, électroménagers, livres, outils et autres menus articles. Point de dépôt pour les TIC et pour certains RDD (peintures, ampoules fluocompactes et piles). Gestion des électroménagers contenant des halocarbures.				
Clientèle	Résidentiel et ICI				
Quantités annuelles de matières (tonnes)					
	Reçues et triées	Transférées	Traitées (revendues pour réutilisation)	Refusées	Rejetées
Textiles	103	87	11	0	4
Meubles	59	31	52	nd	0
Électroménagers et fer	40	17	22	0	0
Appareils avec halocarbures	8	8	0	0	0
Jouets	4	2	1,5	0	0,5
TIC	21	15	6	0	0
Menus articles	52	0	26	0	26
Peintures	7,3	7,3	0	0	0
Autres RDD (sauf TIC)	3,3	3,3	0	0	0
	Capacité de traitement (tonnes)		Capacité résiduelle (tonnes)		
Textiles	125		22		
Meubles	80		21		
Électroménagers et fer	50		10		
Appareil avec halocarbures	20		12		
Jouets	10		6		
TIC	50		29		
Menus articles	60		8		
Peintures	7		0		
Autres RDD (sauf TIC)	3		0		
Durée de vie	Sans objet				

3.1.7 ÉCOCENTRE DE LAMBTON

Cet écocentre municipal, créé à l'initiative de la municipalité, est en activité depuis 2012. Sa gestion est sous la responsabilité de la Municipalité. L'écocentre de Lambton reçoit les matériaux secs et les encombrants dont les métaux, le bois et le bardeau d'asphalte. Les matériaux secs, les encombrants et les métaux triés et ceux mélangés sont transférés chez SLM Récupération qui assure leur traitement.

Le tableau 3.4 présente la fiche technique de l'écocentre de Lambton.

Tableau 3.4 : Fiche technique – Écocentre de Lambton

Nom	Écocentre de Lambton				
Localisation	176, rang St-Michel, Lambton				
Propriétaire et adresse	Municipalité de Lambton 230, rue du Collège (Québec)				
Activités	Centre de disposition : matériaux secs, encombrants, et métaux				
Clientèle	Résidentiel, ICI, CRD				
Quantités annuelles de matières (tonnes)					
	Reçues	Transférées	Traitées	Refusées	Rejetées
Matériaux secs et encombrants	427	La totalité	0	nd	0
Métaux	nd	La totalité	0	nd	0
Huiles usées	0,3	La totalité	0	nd	0
Peintures	1,9	La totalité	0	nd	0
	Capacité de traitement (tonnes)		Capacité résiduelle (tonnes)		
Matériaux secs et encombrants	nd		nd		
Métaux	nd		nd		
Huiles usées	nd		nd		
Peintures	nd		nd		
Durée de vie	Sans objet				

3.1.8 SERVICE DE DÉPÔT MUNICIPAL DE NOTRE-DAME-DES-BOIS

Ce service est une initiative de la Municipalité pour répondre à un besoin de la population locale, pour laquelle l'acheminement des matières à la ville centre représentait un obstacle à cause de la distance à parcourir. De plus, la Municipalité voulait offrir des voies de récupération pour les matériaux secs, les encombrants, les métaux, les matières putrescibles, les TIC, et les RDD (peintures et huiles usées seulement). Le site n'est pas considéré comme un écocentre en raison de la petite superficie de ses installations. En effet, la dalle de réception des matériaux secs mesure seulement 7 x 9 mètres.

Le tableau 3.5 présente la fiche technique du service de dépôt de Notre-Dame-des-Bois.

Tableau 3.5 : Fiche technique – service de dépôt municipal de Notre-Dame-des-Bois

Nom		Service de dépôt de Notre-Dame-des-Bois			
Localisation		45, route de l'Église, Notre-Dame-des-Bois			
Propriétaire et adresse		Municipalité de Notre-Dame-des-Bois, 35, route de l'Église			
Activités		Centre de disposition : matériaux secs, encombrants, métaux, matières putrescibles, TIC, huiles usées et peintures			
Clientèle		Résidentiel, ICI, CRD			
Quantités annuelles de matières (tonnes)					
	Reçues	Transférées	Traitées	Refusées	Rejetées
<i>Matériaux secs et encombrants</i>	128	La totalité	0	nd	nd
<i>Métaux</i>	4,5	La totalité	0	nd	nd
<i>Matières putrescibles</i>	nd	nd	0	nd	nd
Quantités annuelles de matières (tonnes)					
	Reçues	Transférées	Traitées	Refusées	Rejetées
<i>TIC</i>	nd	nd	0	nd	nd
<i>Huiles usées</i>	1	La totalité	0	nd	nd
<i>Peintures</i>	0,6	La totalité	0	nd	nd
	Capacité de traitement (tonnes)		Capacité résiduelle (tonnes)		
<i>Matériaux secs et encombrants</i>	400		nd		
<i>Métaux</i>	500		nd		
<i>Matières putrescibles</i>	2		nd		
<i>TIC</i>	300		nd		
<i>Huiles usées</i>	300		nd		
<i>Peintures</i>	300		nd		
<i>Durée de vie</i>	s. o.				

3.1.9 POINTS DE DÉPÔT DE LA MRC POUR LES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

En tout temps, les citoyens ont la possibilité d'aller porter leurs résidus domestiques dangereux dans plusieurs points de dépôt. Le tableau 3.6 présente une liste des principaux endroits.

Tableau 3.6 : Points de dépôt pour les RDD

Nom du commerce ou de l'organisme	Municipalité
<i>Magasin COOP Solidarité de Lac-Drolet</i>	Lac-Drolet
<i>Canadian Tire no 225</i>	Lac Mégantic
<i>Dépôt Lac Mégantic</i>	Lac Mégantic
<i>Écocentre (MRC du Granit)</i>	Lac Mégantic
<i>Ressourcerie du Granit</i>	Lac Mégantic

Nom du commerce ou de l'organisme	Municipalité
BMR - La Coop de Lambton	Lambton
Dépôt Notre-Dame-des-Bois	Notre-Dame-des-Bois
Ludger Magasin Général	Saint-Ludger

3.1.10 ORGANISMES ET ENTREPRISES ŒUVRANT À L'EXTÉRIEUR DU TERRITOIRE

Les acteurs en GMR extérieurs au territoire sont présentés au tableau 3.10. Il est important de préciser que pour les organismes et les entreprises faisant partie du système régional, le tableau présente aussi les capacités de traitement, les capacités résiduelles et la durée de vie des installations d'élimination selon les autorisations et les décrets gouvernementaux.

Les matières résiduelles de 19 des 20 municipalités de la MRC sont acheminées au centre de transfert des déchets de l'entreprise Services Sanitaires Denis Fortier dont l'adresse est indiquée dans le tableau 3.2. Ce centre de transfert reçoit les déchets municipaux de plusieurs MRC ainsi que les déchets commerciaux et industriels de plusieurs municipalités. Il reçoit environ 25 000 tonnes annuellement bien qu'il soit autorisé à en recevoir jusqu'à 60 000. Les déchets sont ensuite acheminés dans deux différents sites d'enfouissement autorisés avec qui l'entreprise a des ententes :

- EBI Environnement - Dépôt Rive-Nord : 1001, chemin St-Joseph, Berthierville J0K 1A0
- GFL Environnemental : 295, route Ste-Marie, Champlain G0X 1C0

Le tableau 3.7 présente la fiche technique de Services Sanitaires Denis Fortier.

Tableau 3.7 : Fiche technique – Services Sanitaires Denis Fortier

Nom	Services Sanitaires Denis Fortier				
Localisation	3878, boul. Frontenac Est à Thetford Mines				
Propriétaire et adresse	Services Sanitaires Denis Fortier 3878, boul. Frontenac Est à Thetford Mines				
Activités	Centre de transfert des déchets				
Clientèle	Résidentiel, ICI				
Quantités annuelles de matières (tonnes)					
	Reçues	Transférées	Traitées	Refusées	Rejetées
Déchets	25 000	La totalité	0	0	0
	Capacité de traitement (tonnes)		Capacité résiduelle (tonnes)		
Déchets	60 000		s. o.		
Durée de vie	Sans objet				

Seule la municipalité de Stratford achemine ses déchets à l'entreprise Gesterra qui, depuis 2006, prend en charge la gestion des matières résiduelles générées par les secteurs municipaux, industriels, commerciaux et institutionnels du Québec. L'entreprise reçoit environ 125 000 tonnes annuellement et elle est autorisée à en recevoir jusqu'à 150 000.

Le tableau 3.8 présente la fiche technique Gesterra.

Tableau 3.8 : Fiche technique – Gesterra

Nom	Gesterra				
Localisation	318, chemin de la Grande-Ligne, Saint-Rosaire, G0Z 1K0				
Propriétaire et adresse	Gesterra, 330, rue J.-Aurèle-Roux,Victoriaville (Québec) G6T 0N5				
Activités	Lieu d’enfouissement technique				
Clientèle	Résidentiel, ICI				
Quantités annuelles de matières (tonnes)					
	Reçues	Transférées	Traitées	Refusées	Rejetées
Déchets	125 000	nd	nd	nd	nd
	Capacité de traitement (tonnes)		Capacité résiduelle (tonnes)		
Déchets	150 000		4 658 345		
Durée de vie	39 ans				

L'entreprise Récupération Frontenac inc. reçoit pour sa part les matières recyclables de toutes les municipalités du territoire. Elle reçoit aussi les matières des MRC des Appalaches, de Robert-Cliche, des Etchemins et de la municipalité de Saint-Éphrem. La capacité de traitement de ce centre de tri est de 30 000 tonnes annuellement et elle en reçoit et en traite près de 29 000. Les matières triées sont toutes vendues à des entreprises québécoises. Le taux de rejet est de près de 10 %.

Le tableau 3.9 présente la fiche technique de Récupération Frontenac inc..

Tableau 3.9 : Fiche technique – Récupération Frontenac inc.

Nom		Récupération Frontenac			
Localisation		217 Monfette Ouest Thetford Mines (Qc) G6G 7Y3			
Propriétaire et adresse		Récupération Frontenac 217 Monfette Ouest, Thetford Mines (Québec) G6G 7Y3			
Activités		Centre de tri			
Clientèle		Résidentiel, ICI			
Quantités annuelles de matières (tonnes)					
	Reçues	Transférées	Traitées	Refusées	Rejetées
<i>Matières recyclables</i>	28 500	0	25 080	0	3 420
	Capacité de traitement (tonnes)		Capacité résiduelle (tonnes)		
<i>Matières recyclables</i>	30 000		s. o.		
<i>Durée de vie</i>	Sans objet				

Tableau 3.10 : Entreprises et organismes en GMR à l'extérieur du territoire

Nom	Activités et matières visées	Description des installations	Générateur visé
Récupération Frontenac 217, Monfette Ouest, Thetford Mines (Québec) G6G 7Y3 info@recuperationfrontenac.com 418 338-8551 www.recuperationfrontenac.com	Centre de tri de matières recyclables provenant de la collecte sélective résidentielle et des ICI.	Capacité de traitement : 32 000 t/an Capacité résiduelle : 3 750 t/an	Résidentiel ICI
Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE) 165, rue Moore, bureau 300 Sherbrooke (Québec) J1H 1B8 819 821-4357 www.environnementestrie.ca	Le CREE est un organisme de concertation regroupant des intervenants en environnement de la région de l'Estrie dans le but de promouvoir la conservation et l'amélioration de l'environnement dans une optique de développement durable.	Pas d'installation en lien avec la GMR sur le territoire	Résidentiel ICI CRD
Laurentide Re/sources 345, rue Bulstrode, Victoriaville (Québec) G6T 1P7 stephanie.roy@laurentide.com 819 758-5497 https://societelaurentide.ca	Recyclage de : peintures, teintures et vernis. Récupération d'ampoules fluocompactes, de piles électriques et d'huiles.	Pas d'installation en lien avec la GMR sur le territoire	Résidentiel Certains ICI
Services Sanitaires Denis Fortier 3878, boul. Frontenac Est Thetford Mines (Québec) G6H 4G2 info@sanitairesdemisfortier.com 418 332-2880 www.sanitairesdenisfortier.com	Service de transport des déchets domestiques, de matières organiques, de la collecte sélective et des encombrants. Service de vidange de fosses septiques et de transport des boues.	Capacité de traitement : 60 000 t/an Quantité de matières reçues : 25 000 t/an	Résidentiel ICI CRD
Festivals et événements verts de l'Estrie (FEVE) 345, rue Wellington Sud Sherbrooke (Québec) J1H 5E2 feve@evenementsverts.com 819 238-8297	FEVE a pour mandat de fournir un service d'accompagnement pour la tenue de rassemblements écoresponsables aux organisateurs de festivals et d'événements de la région	Pas d'installation en lien avec la GMR du territoire	Résidentiel ICI
Appel à recycler Canada inc. 9160, boul. Leduc, suite 410 Brossard (Québec) J4Y 0E3 www.appelarecycler.ca 888 224-9764	Récupération des piles	Pas d'installation en lien avec la GMR du territoire	Résidentiel ICI CRD
Transport ordurier de la région de L'Amiante (TORA) 95, avenue Saint-Patrick Saint-Joseph de Coleraine (Québec) G0N 1B0	Service de transport des déchets domestiques et de la collecte sélective. Lieu de dépôt des matériaux secs.	Pas d'installation en lien avec la GMR du territoire	Résidentiel ICI CRD

Nom	Activités et matières visées	Description des installations	Générateur visé
418 423-5662			
ARPE-Québec 1 888 557-8177 info@recyclemelectroniques.careyclermeselectroniques.ca/qc	Récupération et recyclage des produits électroniques.	Pas d'installation en lien avec la GMR sur le territoire. Lien d'affaire avec la Ressourcerie du Granit inc.	Résidentiel et ICI
Fondation Mira 1135, 2e Rang Neuville (Québec) G0A 2R0 418-876-1202, poste 224 cartouchesext@mira.ca	Récupération des cartouches d'encre et de cellulaires.	Pas d'installation en lien avec la GMR du territoire	Résidentiel et ICI
Entraide diabétique du Québec (EDQ) 8550, boul. Pie IX, bureau 300 Montréal (Québec) H1Z 4G2 1 800 361-3504, poste 234 administration@entraidediabetique.org	Récupération de vêtements usagés.	Pas d'installation en lien avec la GMR sur le territoire. Lien d'affaire avec la Ressourcerie du Granit inc.	Résidentiel et ICI
RapidGaz 241, rue Saint-Charles Sud Granby (Québec) J2G 7A7 1 877 990-4249 www.rapidgaz.net	Traitement et récupération des bouteilles de propane.	Quelques points de service sur le territoire	Résidentiel et ICI
Excavation Gagnon & Frères inc. 434 rue Champoux RR 2 Disraeli (Québec) G0N 1E0 info@excavationgagnon.com	Récupération d'asphalte et de béton.	Le siège social est situé à Disraeli et l'entreprise a une carrière à Stratford pour procéder au recyclage de l'asphalte et du béton	Résidentiel ICI CRD

3.2 Programmes municipaux de gestion des matières résiduelles

Les services offerts en GMR sur le territoire du Granit sont relativement uniformes pour l'ensemble des municipalités en raison des ententes établies et d'une gestion commune par la MRC. Cette section détaille les modes des différentes collectes offertes et leurs fréquences, en distinguant les particularités propres à certaines municipalités.

3.2.1 COLLECTE DE DÉCHETS

La collecte de déchets est assurée par l'entreprise Services Sanitaires Denis Fortier (SSDF) pour 19 des 20 municipalités. Pour toutes les municipalités, la collecte est mécanisée et utilise des bacs roulants de 360 litres et des conteneurs de 2 à 8 verges pour certains ICI. Pour cette collecte, la MRC a la compétence pour 15 des 20 municipalités : Audet, Frontenac, Lac-Drolet, Marston, Milan, Nantes, Notre-Dame-des-Bois, Piopolis, Saint-Augustin-de-Woburn, Saint-Ludger, Saint-Robert-Bellarmin, Saint-Sébastien, Sainte-Cécile-de-Whitton, Stornoway et Val-Racine. Le tableau 3.11 détaille la collecte avec ses particularités.

Tableau 3.11 : Collecte des résidus ultimes, description et fréquence

<i>Municipalité</i>	<i>Secteur</i>	<i>Fréquence</i>	<i>Collecte / année</i>	<i>Contenants</i>	<i>Entente pour la disposition et contrat de transport</i>
<i>Lac-Mégantic</i>	Résidentiel	Toutes les deux semaines (avril à oct.) Tous les mois (nov. à mars)	21	Bacs roulants 360 L	Disposition : SSDF Prix 2019 : 92 \$ tonne + redevance à 23,51 \$ /tonne Durée de l'entente : s. o. Échéance : s. o.
	ICI	À la semaine (avril à oct.)Toutes les deux semaines (nov. à avril)	38	Bacs roulants 360 L	Tonnage 2019 : 1 836 tonnes Transport : SSDF Prix 2019 : 1,62 \$/levée 10,78 \$/conteneur 2 et 4 vg 15,47 \$/conteneur 6 et 8 vg (prix par levée)
		À la semaine ou deux fois par semaine	52	Conteneurs	Durée du contrat : 5 ans Échéance : 31 mai 2021
<i>Stratford</i>	Résidentiel	Toutes les deux semaines	26	Bacs roulants 240 L	Disposition Gesterra Prix 2019 : 68,85 \$/tonne + redevance à 23,07 \$/tonne Durée de l'entente : 5 ans Échéance : 31 décembre 2023
	ICI	Pas de fréquence uniforme, l'entrepreneur s'entend avec chaque ICI client	nd	Bacs roulants 360 L	Tonnage 2019 : 393 tonnes Transport : TORA Prix 2019 : 70 710 \$; Le prix pour les conteneurs est variable et en fonction d'ententes privées entre le transporteur et ses clients.
			nd	Conteneurs	Durée du contrat : 1 an Échéance : 30 décembre 2019
<i>Courcelles</i>	Résidentiel	Toutes les deux semaines	26	Bacs roulants 360 L	Disposition : SSDF Prix 2019 : 85 \$/tonne + redevances à 23,75 \$/tonne Durée de l'entente : 12 mois Échéance : 31 août 2019
	ICI	À la semaine	52	Conteneurs	Transport : SSDF Prix 2019 : 2,01 \$/unité; 238.46 \$ pour l'ensemble des conteneurs (prix hebdomadaire) Durée du contrat : 12 mois Échéance : 31 août 2019
<i>Lambton</i>	Résidentiel	Toutes les deux semaines	26	Bacs roulants 360 L	Disposition : SSDF Prix 2021 : 85 \$/tonne + redevances à 23,75 \$/tonne
	ICI	Toutes les deux semaines	26	Bacs roulants 360 L	Durée de l'entente : 4 ans + 2 années optionnelles Échéance : 31 décembre 2024
		À la semaine	52	Conteneurs	Transport : SSDF Prix 2021 : 2,31 \$/unité; 81,12 \$/conteneur 2 vg 123,80 \$/conteneur 4 vg 148,37 \$/conteneur 6 vg

Municipalité	Secteur	Fréquence	Collecte / année	Contenants	Entente pour la disposition et contrat de transport
					173,46 \$/conteneur 8 vg (prix mensuel) Durée du contrat : 4 ans + 2 années optionnelles Échéance : 31 décembre 2024
Saint-Romain	Résidentiel	Toutes les deux semaines	26	Bacs roulants 360 L	Disposition : SSDF Prix 2021 : 85 \$/tonne + redevance à 23,75 \$/tonne Durée de l'entente : 4 ans + 2 ans renouvellement possible Échéance : 31 décembre 2024 Tonnage 2021 : 360 tonnes (estimé) Transport : SSDF
	ICI	Toutes les deux semaines	26	Bacs roulants 360 L	Prix 2021 : 2,31 \$/unité; 81,12 \$/conteneur 2 vg 123,80 \$/conteneur 4 vg 148,37 \$/conteneur 6 vg
		À la semaine	52	Conteneurs	173,46 \$/conteneur 8 vg (prix mensuel) Durée du contrat : 4 ans + 2 ans renouvellement possible Échéance : 31 décembre 2024
Les 15 autres municipalités	Résidentiel	Toutes les deux semaines	26 ou 16 *	Bacs roulants 360 L	Disposition : SSDF Prix 2021 : 85 \$/tonne + redevance à 23,75 \$/tonne Durée de l'entente : 4 ans + 2 ans renouvellement possible Échéance : 31 décembre 2024
	ICI	Toutes les deux semaines	26 ou 16 *	Bacs roulants 360 L	Tonnage 2020 : 3 384 tonnes Transport : SSDF Prix 2021* : 2,50 \$ ou 2,69 \$/unité; 81,12 \$/conteneur 2 vg 123,80 \$/conteneur 4 vg 148,37 \$/conteneur 6 vg
		À la semaine	52	Conteneurs	173,46 \$/conteneur 8 vg (prix mensuel) Durée du contrat : 4 ans + 2 ans renouvellement possible Échéance : 31 décembre 2024

*Le prix et le nombre de collectes varient selon la collecte ou non de matières organiques de la municipalité

3.2.2 COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES

Cette collecte est également effectuée par Services Sanitaires Denis Fortier pour la majorité des municipalités. Cependant, l'ensemble des matières recyclables du territoire trouve leur destination finale chez Récupération Frontenac inc. à Thetford Mines. Pour toutes les municipalités, la collecte est mécanisée et utilise des bacs roulants de 360 litres et des conteneurs de 2 à 8 verges pour certains ICI. La collecte des bacs roulants s'effectue aux deux semaines pour l'ensemble des municipalités, tandis que les conteneurs sont levés chaque semaine. Pour cette collecte la MRC a la compétence pour 15 des 20 municipalités :

Audet, Frontenac, Lac-Drolet, Marston, Milan, Nantes, Notre-Dame-des-Bois, Piopolis, Saint-Augustin-de-Woburn, Saint-Ludger, Saint-Robert-Bellarmin, Saint-Sébastien, Sainte-Cécile-de-Whitton, Stornoway et Val-Racine. Le tableau 3.12 détaille la collecte avec ses particularités.

Tableau 3.12 : Collecte des matières recyclables, description et fréquence

<i>Municipalité</i>	<i>Secteur</i>	<i>Fréquence</i>	<i>Collecte / année</i>	<i>Contenants</i>	<i>Entente pour la disposition et contrat de transport</i>
<i>Lac-Mégantic</i>	Résidentiel	Toutes les deux semaines	26	Bacs roulants 360 L	Disposition : Récupération Frontenac inc. Prix 2019 : 2,50 \$/tonne Durée de l'entente : 5 ans Échéance : décembre 2021
	ICI	Toutes les deux semaines	26	Bacs roulants 360 L	Tonnage 2019 : 869 tonnes Transport : SSDF Prix 2019 : 1,47 \$/levée; 10,78 \$/conteneur 2 et 4 vg 15,47 \$/conteneur 6 et 8 vg (Prix par levée)
		À la semaine ou deux fois par semaine	52	Conteneurs	Durée du contrat : 5 ans Échéance : 31 mai 2021
<i>Courcelles</i>	Résidentiel	Toutes les deux semaines	26	Bacs roulants 360 L	Disposition : Récupération Frontenac inc. Prix 2019 : 2,50 \$/tonne Durée de l'entente : 12 mois Échéance : 31 décembre 2019
	ICI	Toutes les deux semaines	26	Bacs roulants 360 L	Transport : SSDF Prix (2019) : 2,02 \$/unité; Durée du contrat : 12 mois Échéance : 31 août 2019
<i>Lambton</i>	Résidentiel	Toutes les deux semaines	26	Bacs roulants 360 L	Disposition : Récupération Frontenac Prix 2021 : 55 \$/tonne Durée de l'entente : 4 ans + 2 années optionnelles
	ICI	Toutes les deux semaines	26	Bacs roulants 360 L	Échéance : 31 décembre 2024 Transport : SSDF Prix 2021 : 2,14 \$/bac; 72,45 \$/conteneur 2 vg 104,43 \$/conteneur 4 vg 125,97 \$/conteneur 6 vg 151,80 \$/conteneur 8 vg (prix mensuel)
		À la semaine	52	Conteneurs	Durée du contrat : 4 ans + 2 années optionnelles Échéance : 31 décembre 2024
<i>Saint-Romain</i>	Résidentiel	Toutes les deux semaines	26	Bacs roulants 360 L	Disposition : Récupération Frontenac inc. Prix 2021 : 55 \$/tonne Durée de l'entente : 5 ans Échéance : 31 décembre 2021 Tonnage 2021 : 89 tonnes (estimé) Transport : SSDF

Municipalité	Secteur	Fréquence	Collecte / année	Contenants	Entente pour la disposition et contrat de transport
					Prix 2021 : 2,14 \$/unité 72,45 \$/conteneur 2 vg 104,43 \$/conteneur 4 vg 125,97 \$/conteneur 6 vg 151,80 \$/conteneur 8 vg (prix mensuel) Durée du contrat : 4 ans + 2 ans renouvellement possible Échéance : 31 décembre 2024
Stratford	Résidentiel	Toutes les deux semaines	26	Bacs roulants 360 L	Disposition : Récupération Frontenac inc. Prix 2021 : 55 \$/tonne Durée de l'entente : 5 ans Échéance : 31 décembre 2021 Tonnage 2021 : 135 tonnes Transport : TORA Prix 2019 : 70 000 \$ Le prix pour les conteneurs est variable et en fonction d'ententes privées entre le transporteur et ses clients. Durée du contrat : 1 an Échéance : 30 décembre 2019
Les 15 autres municipalités	Résidentiel	Toutes les deux semaines	26	Bacs roulants 360 L	Disposition : Récupération Frontenac inc. Prix 2019 : Entrée gratuite Prix 2020 : 55 \$/tonne Durée de l'entente : 5 ans Échéance : 31 décembre 2021 Tonnage 2020 : 1393 tonnes Transport : SSDF Prix 2021 : 2,14 \$/unité 72,45 \$/conteneur 2 vg 104,43 \$/conteneur 4 vg 125,97 \$/conteneur 6 vg 151,80 \$/conteneur 8 vg (prix mensuel) Durée du contrat : 5 ans Échéance : 31 décembre 2024
	ICI	Toutes les deux semaines	26	Bacs roulants 360 L	
		À la semaine	52	Conteneurs	

3.2.3 COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES

La Ville de Lac-Mégantic offre depuis 2006 une collecte des matières organiques à tous ses citoyens et ses ICI. La collecte s'effectue à la semaine, de mai à octobre, et toutes les deux semaines, de novembre à avril. Un bac brun de 240 L est utilisé et les matières sont compostées à l'Écocentre de Lac-Mégantic, situé à moins de cinq kilomètres du centre-ville. Pour cette collecte, la MRC a la compétence pour 12 des 20 municipalités : Audet, Frontenac, Lac-Drolet, Marston, Notre-Dame-des-Bois, Piopolis, Saint-Augustin-de-Woburn, Saint-Ludger, Saint-Robert-Bellarmin, Saint-Sébastien, Sainte-Cécile-de-Whitton, Stornoway. Le tableau 3.13 détaille la collecte avec ses particularités. Il est à noter que les municipalités de Frontenac et

de Marston ont joint la compétence de la MRC à la fin de l'année 2021. La municipalité de Saint-Romain a introduit la collecte des matières organiques elle aussi à la fin de l'année 2021.

Tableau 3.13 : Collecte des matières organiques

<i>Municipalité</i>	<i>Secteur</i>	<i>Fréquence</i>	<i>Collecte/année</i>	<i>Contenants</i>	<i>Entente pour la disposition et contrat de transport</i>
<i>Lac-Mégantic</i>	Résidentiel	À la semaine (mai à oct.) Tous les mois (nov. à avril)	33	Bacs roulants 240 L	Disposition : Écocentre Lac-Mégantic Prix 2020 : 70 \$/tonne Durée de l'entente : s. o. Échéance : s. o. Tonnage 2019: 529 tonnes
	ICI	À la semaine (mai à oct.) Toutes les deux semaines (nov. à avril)	39	Bacs roulants 240 L	Transport : SSDF Prix 2019 : 1,10 \$/levée; 10,78 \$/conteneur 2 et 4 vg 15,47 \$/conteneur 6 et 8 vg (prix par levée) Durée du contrat : 5 ans
		À la semaine	52	Conteneurs	Échéance : 31 mai 2021
<i>Saint-Romain</i>	Résidentiel	Toutes les deux semaines (mars à oct.) Toutes les quatre semaines (nov. à février)	22	Bacs roulants 240 L	Disposition : CRTMO Thetford Prix 2021 : 59 \$/tonne Durée de l'entente : 4 ans Échéance : 31 décembre 2024 Tonnage 2019 : nd Transport : SSDF Prix 2021 : 2,15 \$/levée; Durée du contrat : 4 ans Échéance : 31 décembre 2024
<i>Stratford</i>	Résidentiel et ICI	Toutes les deux semaines (jan. à avril et oct. à déc.) À la semaine (mai à sept.)	21	Bacs roulants 360 L	Disposition : Gesterra Prix 2019 : 65 \$/tonne, Durée de l'entente : 5 ans Échéance : 31 décembre 2023 Tonnage 2019 : 107 tonnes Transport : nd Prix 2019 total : 42 012 \$
<i>12 municipalités</i>	Résidentiel	Toutes les deux semaines (mai à oct.) Toutes les quatre semaines (nov. à avril)	21	Bacs roulants 240 L	Disposition : CRTMO Thetford Prix 2021 : 59 \$/tonne Durée de l'entente : 4 ans Échéance: 31 décembre 2024 Tonnage 2019 : 295 tonnes Transport : SSDF Prix 2021 : 2,15 \$/levée; Durée du contrat : 4 ans Échéance : 31 décembre 2024

Les municipalités de Lambton, Milan, Nantes et Val-Racine sont présentement en démarches pour l'implantation de leur système de gestion des matières organiques. Le tableau 3.14 présente les types de systèmes de gestion choisis par ces municipalités. Quant à elle, la municipalité de Courcelles a introduit le compostage domestique auprès de tous ses citoyens ainsi qu'un point d'apport volontaire en 2021.

Tableau 3.14 : Systèmes de gestion des matières organiques choisi par les municipalités non desservies

<i>Municipalités</i>	<i>Solutions retenues</i>	<i>Moyen retenu</i>	<i>Nombre de points d'apport volontaire</i>	<i>Clientèle visée</i>	<i>Année d'implantation</i>	<i>Budget</i>
<i>Lambton</i>	Compostage domestique et apport volontaire	Gratuité	3	Toutes les résidences et tous les ICI	2023	168 000 \$
<i>Milan</i>	Compostage domestique et apport volontaire	Gratuité	1	Toutes les résidences	2023	30 000 \$
<i>Nantes</i>	Collecte porte-à-porte et compostage domestique	Gratuité	1	Toutes les résidences et tous les ICI en milieu rural	2024	90 000 \$
<i>Val-Racine</i>	Compostage domestique	Vente	2	Tous les citoyens	2024	20 000 \$

Mise à part la municipalité de Nantes, aucune des municipalités n'a l'intention d'adopter une réglementation pour l'instant.

3.2.4 COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Dix-neuf des 20 municipalités ont pris entente avec SLM pour le traitement des encombrants domestiques. Pour quinze de ces municipalités, le contrat de collecte est sous la responsabilité de la MRC et a lieu une fois l'an, au printemps. Il s'agit d'une collecte porte-à-porte où les encombrants sont déposés en bordure de la rue et ramassés manuellement par le collecteur. Pour Courcelles, il n'y a pas de collecte porte-à-porte, mais un service de dépôt bisannuel est offert aux citoyens. Pour l'ensemble des municipalités, à l'exception de Stratford, les gros rebus sont valorisés au centre de tri de SLM et atteignent un taux de récupération moyen de plus de 80 %. Les gros rebuts de Stratford, collectés deux fois l'an, sont acheminés chez Gesterra. Le tableau 3.15 détaille la collecte avec ses particularités.

Tableau 3.15 : Collecte des encombrants

<i>Municipalité</i>	<i>Secteur</i>	<i>Collecte/année</i>	<i>Entente pour la disposition et contrat de transport</i>
<i>Lac-Mégantic</i>	Résidentiel	1	Disposition : Sanitaire Lac-Mégantic inc. Prix 2019 : 83 \$/tonne Durée de l'entente : annuelle Échéance : aucune Tonnage 2019 : 63 tonnes Transport : SSDF Prix 2019 : 8 189 \$, montant forfaitaire Nbre de portes : Résidentiel : 3017, en incluant les ICI : 3419 Durée du contrat : 5 ans Échéance : 31 mai 2021

<i>Municipalité</i>	<i>Secteur</i>	<i>Collecte/année</i>	<i>Entente pour la disposition et contrat de transport</i>
<i>Stratford</i>	Résidentiel	2	Disposition : Gesterra Prix 2019 : 68,85 \$/tonne + redevance à 23,07 \$/tonne Durée de l'entente : 5 ans Échéance : 31 décembre 2021 Tonnage 2019 : 66 tonnes Transport : TORA Prix 2019 : 8 048 \$; Durée du contrat : 1 an Échéance : nd
<i>Courcelles</i>	Résidentiel	2	Disposition, transport et traitement : Sanitaire Lac-Mégantic inc.; Prix 2019 : 86 \$/tonne; Durée de l'entente : sans entente; Échéance : sans entente; Tonnage 2019 : 12 tonnes
<i>Lambton</i>	Résidentiel	1	Disposition : SLM Récupération Prix 2021 : 85 \$/tonne Durée de l'entente : 4 ans + 2 années optionnelles Échéance : 31 décembre 2024 Transport : SSDF Prix 2021 : 9,15 \$/unité; Durée du contrat : 4 ans + 2 années optionnelles Échéance : 31 décembre 2024
<i>Saint-Romain</i>	Résidentiel	2	Disposition : Sanitaire Lac-Mégantic inc.; Prix 2020 : 86 \$/tonne; Durée de l'entente : S. O. Échéance : S. O. Tonnage 2020 : 38 tonnes métriques Transport : SSDF Prix 2021 : 9,15 \$/unité Durée de l'entente : 4 ans + 2 ans renouvellement possible Échéance : 31 décembre 2024
<i>Les 15 autres municipalités</i>	Résidentiel	1	Disposition : Sanitaire Lac-Mégantic inc Prix 2020 : 86 \$/tonne Durée de l'entente : s. o. Échéance : s. o. Tonnage 2019 : 324 tonnes Transport : SSDF Prix 2020 : 9,15 \$/unité Durée de l'entente : 4 ans + 2 ans renouvellement possible Échéance : 31 décembre 2024

3.2.5 COLLECTE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

Depuis 1998, la MRC du Granit a pris en charge, pour toutes ses municipalités, la vidange périodique des installations septiques situées sur son territoire, et ce, en conformité avec le Règlement R.R.Q., C. Q-2, R-22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. En vertu du règlement, toute fosse septique utilisée à

longueur d’année desservant une résidence isolée, doit être vidangée au moins une fois tous les deux (2) ans et toute fosse septique utilisée de façon saisonnière desservant une résidence isolée, doit être vidangée au moins une fois tous les quatre (4) ans.

Les propriétaires ayant une installation septique sur leur terrain sont contactés par publipostage (annexe 7) afin de les informer de la date à laquelle leur installation septique sera vidangée et afin de leur permettre de se préparer convenablement. La période de vidange des installations septiques s’échelonne du mois de mai à la fin du mois d’octobre. Pendant cette période, des camions circulent sur tout le territoire aux dates prévues au calendrier.

La MRC a signé un contrat de cinq ans avec l’entreprise Services Sanitaires Denis Fortier pour assurer ce service. La date d’échéance du contrat est le 31 décembre 2023. Les prix présentés au tableau 3.16 sont les prix pour l’année 2019 :

Tableau 3.16 : Prix pour la gestion des boues de fosses septiques

Type de vidange	Prix par vidange
Vidange sélective	88,00 \$
Vidange totale	104,50 \$
Vidange d’urgence en saison	149,50 \$
Vidange d’urgence hors-saison	399,00 \$
<i>Le montant total du contrat pour les cinq années s’élève à un peu moins de 2 100 000 \$, tandis que le budget annuel pour la gestion des collectes et du traitement s’élève à 218 000 \$ pour l’année 2019.</i>	

3.2.6 COLLECTE DES RDD

La collecte des résidus domestiques dangereux se fait chaque année dans chacune des municipalités parallèlement au calendrier de vidange des installations septiques, à l’exception de la Ville de Lac-Mégantic qui a son propre réseau de collecte. Un dépliant sur lequel est imprimée la procédure à suivre et un aide-mémoire des matières acceptées est envoyé par la poste quelques semaines avant la collecte, un exemple est présenté à l’annexe 7. La Ville de Lac-Mégantic organise elle aussi une collecte à domicile au mois d’octobre de chaque année.

L’agent à l’environnement de la MRC collecte les RDD à l’aide d’une camionnette et les trie en vue de leur collecte par Laurentide Re/sources. En 2019, pour la MRC du Granit, le service de collecte des RDD coûtait 46 000 \$. Annuellement, ce service coûte environ 50 000 \$. Ce montant provient d’une quote-part assumée par les 19 municipalités participantes.

3.2.7 AUTRES COLLECTES DE LA VILLE DE LAC-MÉGANTIC

En plus des collectes précédemment décrites, la Ville de Lac-Mégantic déploie une collecte annuelle porte-à-porte pour les TIC qu’elle offre aussi aux ICI. Elle gère aussi une collecte de matériaux secs auprès des ICI du territoire. Les conteneurs de matériaux secs sont levés deux fois par semaine et la matière est

acheminée au centre de tri SLM Récupération inc. Elle organise également deux collectes spéciales de feuilles mortes à l'automne en plus d'une collecte de sapins de Noël en janvier.

3.2.8 COLLECTE DES CONTENANTS DE VERRE

Le comité consultatif en environnement s'est longuement penché sur la collecte distincte des contenants de verre et étant donné les coûts de transport élevés et l'arrivée de la consigne avec le projet de loi 65, il a été décidé de garder le statu quo en lien avec la récupération de ces contenants, d'autant plus qu'à l'article 53.31.0.2 dans le projet de loi 65, il est clairement mentionné :

« Aucune municipalité ni aucun groupement de municipalités ne peut, de sa propre initiative, élaborer ni mettre en œuvre tout ou partie d'un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles, lorsque l'élaboration, la mise en œuvre et le financement d'un tel système sont confiés à des personnes par règlement pris en application de la présente section.

La prohibition prévue au premier alinéa s'applique malgré les responsabilités qui sont prévues à l'égard de la collecte sélective de certaines matières résiduelles dans un plan de gestion des matières résiduelles adopté par une municipalité régionale et en vigueur, une loi, un règlement ou une charte constituant une municipalité. »

Mentionnons que le centre de tri, Récupération Frontenac inc., où la majorité des municipalités envoient leurs matières recyclables, fait partie des cinq entreprises retenues au Québec pour l'implantation d'une technologie qui permettra d'obtenir une qualité du verre recyclé à valeur ajoutée.

CHAPITRE 4 : INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

4. Inventaire des matières résiduelles

Pour développer un plan d'action et se doter d'outils permettant d'atteindre les objectifs de la politique gouvernementale, il est primordial d'avoir un inventaire le plus exact possible pour les trois grands secteurs d'activité. Cependant, il n'a pas été possible de présenter des données comptabilisées pour toutes les catégories de matières en raison de plusieurs contraintes. Il va sans dire que la difficulté à obtenir des données exactes sur la nature, les caractéristiques et la provenance des différents types de matières résiduelles est de taille. Quoi qu'il en soit, les données estimées ont été jointes aux données de l'outil lorsque possible. Le portrait global peut toutefois être considéré comme le plus réaliste et fondé que possible, sans être tout à fait exact.

Ce chapitre détaille les quantités générées, éliminées et valorisées qui sont estimées sur le territoire granitois pour l'année 2019 conformément au Guide d'accompagnement pour la révision des PGMR publié par RECYC-QUÉBEC. On y présente également les taux de récupération qui sont simplement le rapport récupéré sur généré. Tout d'abord, les résultats sont présentés par secteur d'activité et par type de matières. Ensuite, on retrouve un bilan synthèse à la fin de chaque secteur et finalement, un bilan global à la fin du chapitre. La plupart des résultats sont présentés pour l'ensemble de la MRC mis à part quelques exceptions expressément mentionnées dans le texte.

En ce qui concerne la méthodologie d'inventaire, les principaux acteurs en GMR ont été sollicités par téléphone, par courriel ou en personne pour obtenir les données. Afin de faciliter la collecte des données auprès des différents acteurs, il leur était spécifié, au besoin, que l'article 53.26 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) prévoit notamment que toute municipalité peut, « [...] dans le but d'obtenir l'information dont elle estime avoir besoin pour l'établissement et la révision du plan de gestion, exiger de [...] toute personne [...] ayant une entreprise ou un établissement sur son territoire, tout renseignement concernant l'origine, la nature, les quantités, la destination et les modalités de récupération, de valorisation ou d'élimination des matières résiduelles qu'elle produit, remet à un tiers ou prend en charge ». Enfin, beaucoup de données étaient aussi compilées par le service de l'environnement, ce qui a simplifié l'exercice. Lorsque requises, les données du rôle d'évaluation foncière ont été utilisées.

4.1 Méthodologie

L'année 2019 sert d'année de référence pour l'inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire de la MRC. Selon les secteurs, différentes catégories de matières ont été prises en compte.

Les données propres au territoire de la MRC ont été utilisées dans la mesure du possible. Quand il n’existait aucune donnée ou que les données étaient incomplètes, les quantités ont été estimées à partir de l’outil d’inventaire des matières résiduelles pour les PGMR développé par le cabinet d’expertise environnementale Chamard et Associés et révisé par RECYC-QUÉBEC en 2020.

Tout au long de cet inventaire, l’hypothèse voulant que les quantités générées soient égales à la somme des quantités récupérées et éliminées a été posée. L’unité de mesure utilisée est la tonne métrique (t) estimée à l’unité près. Lorsque nécessaire, une explication est donnée sur les données manquantes, les limites et les incertitudes, les estimations pour les rejets et les matières non traitées ainsi que sur la saisonnalité et la réalité régionale. L’abréviation s. o. est utilisée pour signifier « sans objet » et l’abréviation nd pour signifier « non disponible ».

4.2 Inventaire du secteur résidentiel

Les prochaines sous-sections détaillent la méthodologie utilisée pour chaque type de matières inventorié pour le secteur résidentiel. Les résultats de l’inventaire suivent sous forme d’un tableau.

4.2.1 MATIÈRES RECYCLABLES

Les matières recyclables comprennent le papier, le carton, le plastique, le verre et le métal. Ces matières sont principalement récupérées au moyen de la collecte sélective municipale. L’outil d’inventaire de RECYC-QUÉBEC a été utilisé pour compiler les tonnages des différents transporteurs et ces derniers ont été intégrés à l’outil de calcul. Pour cette catégorie de matière, les ICI sont inclus aux calculs. En effet, la quasi-totalité des ICI est desservie par la collecte résidentielle et les autres le sont par conteneurs.

Quant à elle, la ventilation (papier, carton, plastique, verre et métal) a été ajustée dans l’outil de calcul d’après les données réelles du centre de tri Récupération Frontenac inc. (2019). Le tonnage des matières recyclables récupérées pour toutes les municipalités de la MRC pour l’année de référence est de 2 514 tonnes et le total généré selon l’outil de calcul serait de 3 797 tonnes. Les quantités éliminées ont été calculées en fonction des pourcentages recommandés par l’outil de calcul. Le centre de tri Récupération Frontenac inc. a enregistré, en 2020, un taux de rejet de 5,74 % ce qui représente 125 tonnes de matières. Ces dernières sont incluses dans le total des matières éliminées. Ce faible taux s’explique par la capacité du centre à détourner les matériaux secs collectés accidentellement dans la collecte sélective et par la performance générale du centre.

Tableau 4.1 : Matières recyclables

Type de matières	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Papier et carton	1 706	568	2 274
Métal	110	129	239
Plastique	234	416	650
Verre	344	103	447
Autres	120	67	187

Type de matières	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Total	2 514	1 283	3 797
Taux de récupération	66 %		

4.2.2 MATIÈRES ORGANIQUES

Les matières organiques comprennent les résidus alimentaires, les résidus verts, les branches et les sapins de Noël ainsi que les autres résidus organiques (ex. : mouchoirs, cendres, litière, etc.).

Sur un total de 20 municipalités, 14 font la collecte de 3^e voie et la municipalité de Courcelles a implanté le compostage domestique avec apport volontaire. Les autres municipalités implanteront une solution de gestion des matières organiques entre les années 2022 et 2024, le tableau 3.14 présente les solutions retenues pour chacune des municipalités. La grande majorité des unités d'occupation de la MRC est desservie par une collecte porte-à-porte de matières organiques. La Ville de Lac-Mégantic a implanté cette collecte comme projet pilote en 2004 et l'a étendue à l'ensemble de son territoire en 2006. Seule cette dernière fait une collecte de résidus verts.

L'outil d'inventaire du PGMR a été utilisé pour estimer les tonnages des matières organiques. Ce dernier suggère 3 060 tonnes générées, et dans les faits, en 2019, nous avons récupéré 1 760 tonnes de matières organiques. Il reste du chemin à parcourir, mais avec l'ajout de municipalités à la collecte de 3^e voie et au compostage domestique la MRC est sur la bonne voie. Pour cette catégorie de matière, l'outil de calcul a permis d'estimer le tonnage en utilisant par défaut un taux de rejet de 4 % ce qui représente 68 tonnes selon l'outil de calcul. Le taux de rejet du centre n'étant pas connu, les résultats représentent une estimation basée sur des moyennes provinciales.

L'herbicyclage est encouragé sur tout le territoire de la MRC et il est obligatoire dans la ville de Lac-Mégantic et dans la municipalité de Marston. Un projet sera proposé afin d'imiter la Ville de Lac-Mégantic et d'étendre la réglementation sur l'ensemble du territoire. Comme nous sommes en région, les branches et les sapins de Noël sont en grande partie gérés par le citoyen, seules les municipalités de Lac-Mégantic, de Lac-Drolet et de Stratford offrent une collecte porte-à-porte. Nous n'avons pas eu accès aux données des entrepreneurs privés d'émondage et aux données du centre de tri privé qui récupère les branches et les sapins de Noël.

Tableau 4.2 : Matières organiques

Type de matières	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Branches et sapins de Noël	70	0	70
Résidus verts	709	271	980
Résidus alimentaires	810	340	1 150
Autres résidus organiques	171	689	860
Rejets du centre de valorisation des matières organiques	0	68	68
Total	1 760	1 368	3 128
Taux de récupération	56 %		

4.2.3 BOUES MUNICIPALES

Une seule station d'épuration est mécanisée sur le territoire et a disposé et traité des boues municipales en 2019, soit celle de la Ville de Lac-Mégantic. Les boues ont été compostées sur le site de compostage des matières organiques à l'Écocentre de Lac-Mégantic.

Aucune autre municipalité n'a disposé de boues en 2019 sur le territoire, les quantités générées pour cette année de référence ont été estimées en fonction de la quantité moyenne de biosolides recyclés, éliminés et générés par personne selon le bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles au Québec réalisé par RECYC-QUÉBEC qui est de 82,4 kgmh/pers./an de boues générées. La plupart des stations (étangs aérés et non aérés) n'ont jamais eu de vidange. Pour toutes les municipalités, le traitement qui sera réalisé sera notamment de la valorisation agricole ou encore du compostage. Les municipalités demanderont dans leur futur appel d'offres ou dans leur contrat que les boues soient valorisées et non pas éliminées. Les données concernant les étangs municipaux sont présentées à l'annexe 2. Les données sont estimées en fonction des données moyennes québécoises. Elles sont indiquées seulement à titre indicatif et ne font pas partie des quantités utilisées pour le bilan de la MRC.

Il est à noter que les municipalités de : Marston, Saint-Augustin-de-Woburn et de Val-Racine fonctionnent avec des fosses septiques. Les boues sont collectées lors de la collecte annuelle et le tonnage est inclus dans l'inventaire des boues de fosses septiques.

Enfin, pour ce qui est des boues de fosses septiques, les quantités en tonne de matières humides ont été estimées en fonction du tonnage réel de la collecte de 2020. Comme le service de l'environnement a la compétence pour la gestion des collectes de boues de fosses septiques pour l'ensemble du territoire, le citoyen se trouve dans l'obligation de faire vidanger sa fosse et les boues récupérées sont envoyées à notre centre de déshydratation de boues de fosses septiques. Pour ce qui est des résidus générés à la suite du dégrillage des boues à la première étape du traitement, cela représente 3,34 tonnes métriques pour l'année 2020. Les boues sont traitées en quasi-totalité, seul un minime pourcentage de résidus à la suite du dégrillage des boues est éliminé.

Tableau 4.3 : Boues municipales

Type de matières	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Boues de stations mécanisées (BSM)	1 008	0	1 008
Boues d'étangs aérés (BEA)*	S. O.	S. O.	S. O.
Boues d'étangs non-aérés*	S. O.	S. O.	S. O.
Marais filtrant*	S. O.	S. O.	S. O.
Boues de fosses septiques (BFS)	442	3	445
Total	1 450	3	1 453
Taux de récupération	99 %		

* Comme les données ont été estimées selon les données moyennes québécoises elles ne sont pas considérées dans le bilan mais sont indiquées à l'annexe 2

4.2.4 VÉHICULES HORS D'USAGE

Pour cette catégorie, les données utilisées pour l'inventaire sont celles générées par l'outil de calcul, soit des estimations basées sur les quantités annuelles récupérées au Québec à l'aide d'un indicateur de récupération par habitant et par année.

Tableau 4.4 : Véhicules hors d'usage

Type de matières	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Véhicules hors d'usage	996	0	996
Taux de récupération	100 %		

4.2.5 RÉSIDUS DE MATIÈRES TEXTILES

Le tonnage récupéré provient de l'outil d'inventaire. Le principal récupérateur de cette matière est la Ressourcerie du Granit - Le Chiffonnier et la quantité récupérée pour 2019-2020 est de 130 tonnes. Les quantités détournées par les quelques friperies et comptoirs familiaux du territoire échappent à cet inventaire, ce qui sous-évalue légèrement les données présentées. La somme des quantités récupérées et éliminées donne la quantité générée.

Tableau 4.5 : Textiles

Type de matières	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Textiles	137	188	325
Taux de récupération	42 %		

4.2.6 RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

Pour les RDD non visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP), les tonnages compilés et issus des différents points de dépôt et de la collecte porte-à-porte de la MRC du Granit sont fournis par le récupérateur Laurentide Re/source. Pour compléter ce portrait, ont été ajoutées les données disponibles sur les quantités récupérées par les autres récupérateurs ou collecteurs de RDD présentées dans le tableau 3.2. Ces données sont jugées fiables étant compilées par le service de l'environnement de la MRC du Granit à la réception de bons de pesée ou de reçus. Cet inventaire contient les pesticides, les bouteilles de propane, les acides/bases, les produits inflammables et les médicaments.

L'outil suggère 11 tonnes de RDD pour la MRC du Granit, par contre, comme la MRC a plusieurs points de dépôt sur son territoire et qu'elle effectue une collecte porte-à-porte qui est bien établie depuis 20 ans sur tout le territoire; on constate que le tonnage de RDD est plutôt de 44,35 tonnes en 2019.

Tableau 4.6 : RDD

Type de matières	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
RDD	44	71	115
Taux de récupération	38 %		

4.2.7 ENCOMBRANTS MÉTALLIQUES ET NON MÉTALLIQUES

Pour la portion d'encombrants récupérés, les résultats suivants sont basés sur une compilation des arrivages de collectes d'encombrants des municipalités au centre de tri des matériaux secs. À l'inventaire, il faut ajouter une proportion des apports volontaires au centre de tri issus d'ententes avec certaines municipalités, en plus des apports volontaires aux écocentres. Ces apports volontaires ne contiennent qu'une faible proportion d'encombrants, étant constitués essentiellement de résidus de CRD. La ventilation des arrivages à l'Écocentre de Lac-Mégantic a permis d'estimer à 4 % la proportion d'encombrants issus des apports volontaires, proportion qui a été appliquée à l'ensemble des apports volontaires. Ainsi, pour la portion récupérée les résultats sont issus de la compilation des données de tonnage.

Pour séparer les encombrants métalliques/non métalliques, les proportions établies par l'outil de calcul ont été utilisées. Comme l'outil ne propose aucun tonnage pour les encombrants non métalliques, une estimation a été faite afin de ne pas laisser cette donnée à zéro. Un taux de 47 % a été appliqué pour les encombrants métalliques et de 53 % pour les encombrants non métalliques. Pour la compilation de la portion métallique récupérée, ont été ajoutés les tonnages d'électroménagers et d'appareils contenant des halocarbures, données compilées par la Ressourcerie du Granit. Pour la portion non métallique récupérée, les meubles traités par la Ressourcerie ont été inclus au calcul. Finalement, la portion éliminée, elle, a été estimée à l'aide de l'outil de calcul.

Le tableau 4.7 présente le portrait des encombrants de la MRC du Granit. Il importe de préciser que la majorité du tonnage provient de la collecte porte-à-porte de 15 municipalités, 324 tonnes en 2019, et de la Ressourcerie du Granit, 99 tonnes en 2019.

Tableau 4.7 : Encombrants

Type de matières	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Encombrants métalliques	260	53	313
Encombrants non métalliques	293	60	353
Total	553	113	666
Taux de récupération	83 %		

4.2.8 BALAYURES DE RUE

Les balayures de rue sont comptabilisées pour la Ville de Lac-Mégantic par le service des travaux publics. Les données ici présentées se limitent donc aux données de cette municipalité. Pour l'année de référence,

environ 1 500 tonnes ont été ramassées avec le nettoyage des rues et des trottoirs et 219 autres tonnes avec le nettoyage du réseau sanitaire et des puisards pluviaux. Les abrasifs récupérés des rues et des trottoirs sont réutilisés à 100 % dans les divers travaux municipaux, tandis que les 219 autres tonnes issues des puisards sont d'abord séchées, puis servent pour les travaux d'entretien à l'écocentre. En effet, aucune des 19 autres municipalités ne comptabilise les tonnages des balayures de rue ramassées, mais toutes les municipalités stockent les résidus en vue de leur réutilisation. Certaines tamisent le matériel pour isoler le gravier plus grossier qui est utilisé pour réparer les stationnements et certaines routes, tandis que les poussières sont utilisées comme matériel de remplissage lors de la réparation de ponceaux ou d'autres travaux de voirie. Les balayures de rue sont donc réputées être valorisées à 100 %.

Tableau 4.8 : Balayures de rue

Type de matières	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Balayures de rue de la ville de Lac-Mégantic	1 719	0	1 719
Taux de récupération	100 %		

4.2.9 CONTENANTS CONSIGNÉS

Un outil d'inventaire supplémentaire proposé par RECYC-QUÉBEC a permis d'estimer les tonnages de contenants consignés. En fait, l'outil permet d'estimer la quantité vendue, puis la quantité récupérée par la consignation. Le taux de récupération par la consigne pour chaque type de contenants a été reporté à la population de la MRC du Granit. Il est aussi important de préciser que les contenants consignés qui se retrouvent à la collecte sélective sont également considérés par l'outil, étant donné que le centre de tri participe aussi au programme de consignation en partageant les profits avec tous les employés.

Tableau 4.9 : Contenants consignés

Type de matières	Vente (t)	Récupération (t)
Aluminium	64	45
Plastique	17	11
Verre	87	52
Total	168	108
Taux de récupération	64 %	

4.2.10 PNEUS

Étant donné que cette matière est sous la responsabilité de RECYC-QUÉBEC, ce dernier est en mesure de fournir les tonnages récupérés par MRC, et ce, pour tous les types de pneus (camions, autos, et petits pneus). Toutefois, pour ce qui est des tonnages générés, il faut poser l'hypothèse qu'il y en a autant que les tonnages compilés par RECYC-QUÉBEC, même si, en réalité, une partie des pneus récupérés échappe à leur compilation. Des pneus sont réemployés (revendus) et sont récupérés plus tard par le programme de gestion. D'un autre côté, le *Bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles au Québec* de RECYC-QUÉBEC

indique que plus de 90 % des pneus récupérés ont été recyclés, alors qu'environ 9 % ont été valorisés et moins de 1 % remoulés. Ainsi, comme cette matière possède un programme de récupération très efficace, il est possible de poser l'hypothèse qu'aucun pneu ne se retrouve à l'enfouissement ou dans l'environnement, ou du moins, que cette situation soit négligeable en matière de compilation de données.

Tableau 4.10 : Pneus récupérés

Type de matières	Récupéré (Nbr)	Récupéré (t)
Pneus	23 839	262

4.2.11 RÉSIDUS ULTIMES

Ces résidus sont des matières résiduelles non valorisables, telles les particules fines et les matières trop dégradées. Ils ont ici été estimés par l'outil de calcul.

Tableau 4.11 : Résidus ultimes

Type de matières	Éliminé (t)
Résidus ultimes	12

4.2.12 BILAN DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

Le tableau suivant présente le bilan global pour le secteur résidentiel. Le taux récupéré global pour ce secteur s'élève à 83 %. Le constat le plus intéressant à mentionner sur ce bilan est le suivant : sur près de 2 000 tonnes de matières éliminées, 66 % sont des matières organiques. Améliorer la récupération de ces matières permettrait d'améliorer significativement le bilan résidentiel. Il est à noter qu'étant donné que les tonnages de matières recyclables comprennent les données du secteur ICI, le bilan résidentiel pour cette matière se trouve théoriquement désavantagé. En fait, le secteur ICI est reconnu pour présenter des taux de récupération plus faibles que le secteur résidentiel. Il est à noter qu'il n'y a pas de collecte des matières organiques pour une grande proportion de ces derniers. Le tableau 4.12 présente le bilan du secteur résidentiel.

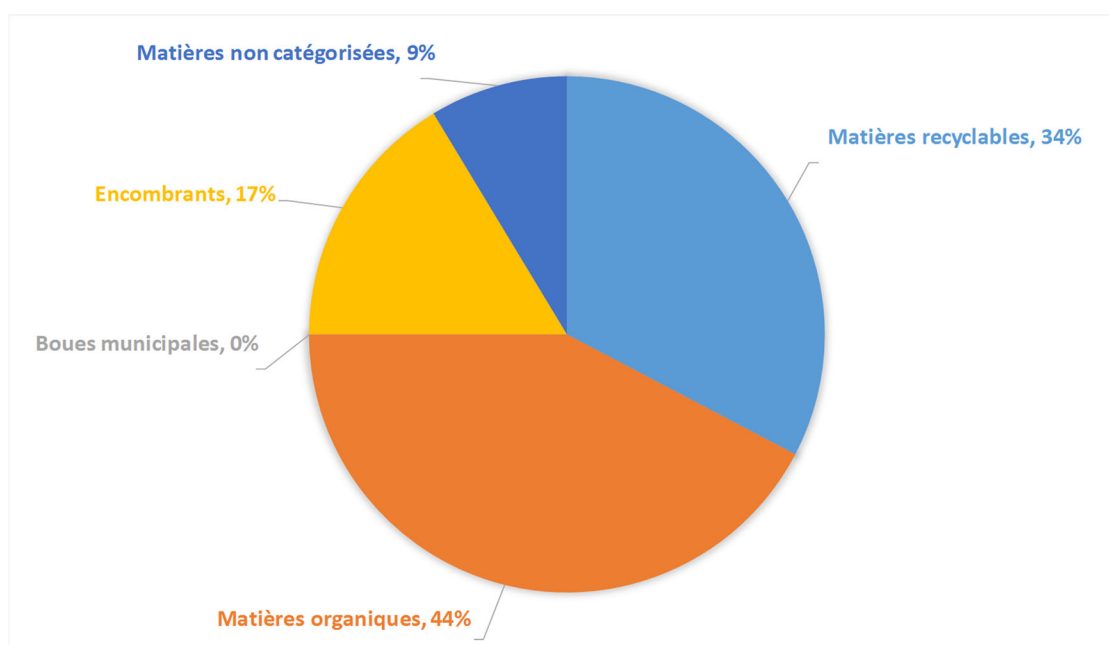
Tableau 4.12 : Bilan global de l'inventaire résidentiel

Type de matières	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	% Récupéré
Matières recyclables				
Papier et carton	1 706	568	2 274	66 %
Métal	110	129	239	
Plastique	234	416	650	
Verre	344	103	447	
Autre	120	67	187	
Sous-total	2 514	1 283	3 797	
Matières organiques				
Branches et sapins de Noël	70	0	70	
Résidus verts	709	271	980	

Type de matières	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	% Récupéré
Résidus alimentaires	810	340	1 150	56 %
Autres résidus organiques	171	689	860	
Sous-total	1 760	1 368	3 128	
Boues municipales				
Boues de stations mécanisées (BSM)	1 008	0	1 008	99 %
Boues d'étangs aérés (BEA)	0	0	nd	
Boues de fosses septiques (BFS)	442	3	445	
Sous-total	1 450	3	1 453	99 %
Encombrants				
Encombrants métalliques	260	53	313	83 %
Encombrants non métalliques	293	60	353	
Sous-total	553	113	666	83 %
Matières non catégorisées				
Véhicules hors d'usage	996	0	996	100 %
Textiles	137	188	325	42 %
RDD	44	71	115	38 %
Balayures de rue	1 719	0	1 719	100 %
Contenants consignés	108	60	168	64 %
Pneus	262	0	262	100 %
Sous-total	3 266	319	3 585	91 %
Grand Total	9 543	3 086	12 629	76 %

La figure 4.1 présente la distribution des matières résiduelles du secteur résidentiel qui sont éliminées. Les résultats sont en pourcentage.

Figure 4.1 : Distribution des matières résiduelles résidentielles éliminées



4.3 Inventaire du secteur ICI

Comme la plupart des ICI de la MRC du Granit sont intégrés aux collectes municipales, il n'est pas possible de dresser un bilan précis de ce secteur d'activité. Cependant, les données du MELCC démontrent la quantité de déchets enfouis provenant des secteurs ICI. Puisqu'aucune donnée complète et comparable n'était disponible pour le secteur ICI, l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC a été utilisé pour dresser l'inventaire.

4.3.1 MATIÈRES RECYCLABLES

Comme mentionné précédemment, l'inventaire des matières recyclables pour le secteur ICI est compris dans l'inventaire résidentiel étant donné que la quasi-totalité des ICI sont assimilables à la collecte sélective. Seuls quelques ICI ont été identifiés pour avoir une gestion autonome de leur carton, car ils sont équipés de presses et qu'ils vendent eux-mêmes cette matière. Les autres types de matières recyclables de ces ICI sont collectés par la collecte sélective résidentielle. C'est pourquoi les données de l'outil ont été utilisées pour produire le tableau 4.13. Pour ce qui est des rejets du centre de tri, comme spécifié plus haut, ces rejets sont en partie inclus dans ceux du secteur résidentiel, les ICI étant assimilables à la collecte sélective.

Tableau 4.13 : Matières recyclables

Type de matières	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Papier et carton	1 535	1 344	2 879
Métal	151	183	334
Plastique	139	713	852
Verre	77	206	283
Total	1 902	2 446	4 348
Taux de récupération	44 %		

4.3.2 MATIÈRES ORGANIQUES

L'inventaire de cette matière pour le secteur ICI a été réalisé à l'aide de l'outil de calcul. Dans un premier temps, l'outil utilise le nombre d'employés de la région administrative par secteur SCIAN ayant un potentiel de génération de matières organiques (ex : commerces d'alimentation, soins de santé, restauration, etc.). De plus, l'outil de calcul s'appuie sur le nombre d'employés de notre MRC, propre à différents secteurs SCIAN directement associés à l'industrie de transformation agroalimentaire. Dans la région du Granit, les trois secteurs SCIAN de cette industrie sont les suivants : mouture de grains céréaliers et de graines oléagineuses; fabrication de produits laitiers; fabrication de boissons et de produits du tabac. La fiabilité des données ici présentées repose sur les estimations de l'outil dont les sources ont été ajustées le plus fidèlement possible au portrait régional. Puisque la majorité des ICI sont inclus à la collecte des matières organiques résidentielle, le tonnage récupéré n'est pas réellement nul pour les commerces, les institutions

et les autres industries. Il est à noter qu'il n'y a pas de boues de papetières qui sont générées sur le territoire. Il faut aussi mentionner que l'outil d'inventaire établit le tonnage à 0 pour les ICI, car les rejets de ceux-ci sont déjà considérés dans le tonnage résidentiel à la section 4.2.2.

Tableau 4.14 : Matières organiques

Type de matières	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Industries de transformation agroalimentaires	1 191	29	1 219
Commerces, institutions et autres industries	0	1 714	1 714
Résidus verts	0	182	182
Résidus alimentaires	0	1 268	1 268
Autres résidus organiques	0	264	264
Total	1 191	1 743	2 933
Taux de récupération	41 %		

4.3.3 RÉSIDUS SPÉCIFIQUES DE TRANSFORMATION INDUSTRIELLE

Dans la MRC du Granit, on ne retrouve pas d'ICI générant les types de matières résiduelles suivants : résidus marins, sables de fonderies, poussières de cimenteries, boues de forage, scories d'aciéries, poussières de chaux, autres résidus (chaulant et pierre de taille).

Toutefois, on retrouvait en 2020, 29 industries du bois, lesquelles génèrent d'importantes quantités de ripe et de bran de scie qui entrent directement dans la chaîne de production d'autres usines de transformation et dont les tonnages seraient difficiles à comptabiliser. Il n'a pas été possible d'enquêter sur les tonnages réels de ripe et bran de scie, toutefois il est considéré que cette matière est valorisée à 100 % étant donné que le marché est favorable dans la région. La valorisation se fait majoritairement pour la fabrication de panneaux de particules et de mélamine (par l'entreprise Tafisa) et pour la fabrication de granules, de litière et de paillis horticole (par l'entreprise Granules Combustibles Energex).

Dans un autre ordre d'idées, l'enquête estrienne des Consultants S.M. inc. (2012) a permis d'estimer une catégorie de matières classée en « matières autres ». Ces matières représentent justement des résidus provenant de procédés industriels comme les caoutchoucs, les matériaux composites, la fibre de verre, les retailles de plastique, de verre et d'autres types, les pièces défectueuses et les autres résidus difficilement récupérables. Ces matières ont été classées dans la catégorie « autres résidus de procédés industriels » pour le présent inventaire. Il est possible de présenter des estimations dans le tableau 4.15. Il est notamment intéressant de spécifier que le secteur agricole générerait quelque 349 tonnes de plastique agricole de tous genres. En 2020, la collecte en conteneur chez plus de 95 % des agriculteurs permet de préciser le tonnage récupéré à près de 120 tonnes pour les plastiques de balles de foin à lui seul.

Enfin, les quelques entreprises œuvrant dans le domaine du granit ont été contactées pour connaître ce qu'il advenait de leurs résidus. Deux types de résidus ont été identifiés, soit les poussières de granit issues

principalement de la coupe, et les résidus plus grossiers comme les retailles. Pour la majorité des entreprises, ces matières sont principalement stockées sur place et dans des bassins de décantation (pour les poussières) d'une grande capacité, en attendant d'être valorisées. Une partie est valorisée pour certains travaux de remblai, mais une grande partie est stockée sur place. Les données ici présentées sont les tonnages récupérés et les tonnages stockés exclus du présent inventaire du fait qu'ils ne sont ni éliminés ni récupérés. Grâce aux entreprises ayant fourni des données de tonnage, une estimation a pu être possible pour l'ensemble du secteur d'activité. Pour ce faire, le nombre d'employés a été utilisé comme règle de proportionnalité.

À noter qu'avec l'arrivée du projet Synergie Estrie en 2020, nous estimons que les rejets industriels seront en grande partie adressés dans les années à venir.

Tableau 4.15 : Résidus spécifiques de transformation industrielle

Type de matières	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
<i>Autres résidus marins</i>	S. O.	S. O.	S. O.
<i>Sables de fonderies</i>	S. O.	S. O.	S. O.
<i>Poussières de cimenteries</i>	S. O.	S. O.	S. O.
<i>Boues de forage</i>	S. O.	S. O.	S. O.
<i>Scories d'aciéries</i>	S. O.	S. O.	S. O.
<i>Poussières de chaux</i>	S. O.	S. O.	S. O.
<i>Autres résidus chaulant</i>	S. O.	S. O.	S. O.
<i>Pierre de taille</i>	S. O.	S. O.	S. O.
<i>Ripe et bran de scie</i>	nd	nd	nd
<i>Autres résidus de procédés industriels</i>	5 768	3 422	9 190
<i>Plastiques agricoles</i>	120	229	349
<i>Poussières de granit</i>	0	0	0
<i>Résidus de granit</i>	739	0	739
Total	6 627	3 651	10 278
<i>Taux de récupération</i>	64 %		

Données provenant du PGMR 2016-2020

4.3.4 REJETS DES RECYCLEURS DE MÉTAUX

Ces rejets, comprenant les fluffs automobiles, sont principalement les rejets des récupérateurs de VHU qui se composent de résidus mélangés et difficilement valorisables. L'outil de calcul suggère une estimation basée sur la quantité de VHU récupérés au Québec, quantité rapportée à notre population en 2019.

Tableau 4.16 : Rejets des recycleurs de métaux

Type de matière	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Rejets des recycleurs de métaux	0	685	685
Taux de récupération	0 %		

4.3.5 RÉSIDUS ULTIMES

Ces résidus sont des matières résiduelles non valorisables, telles les particules fines et les matières trop dégradées.

Tableau 4.17 : Résidus ultimes

Type de matière	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Résidus ultimes	0	161	161
Taux de récupération	0 %		

4.3.6 BILAN DU SECTEUR ICI

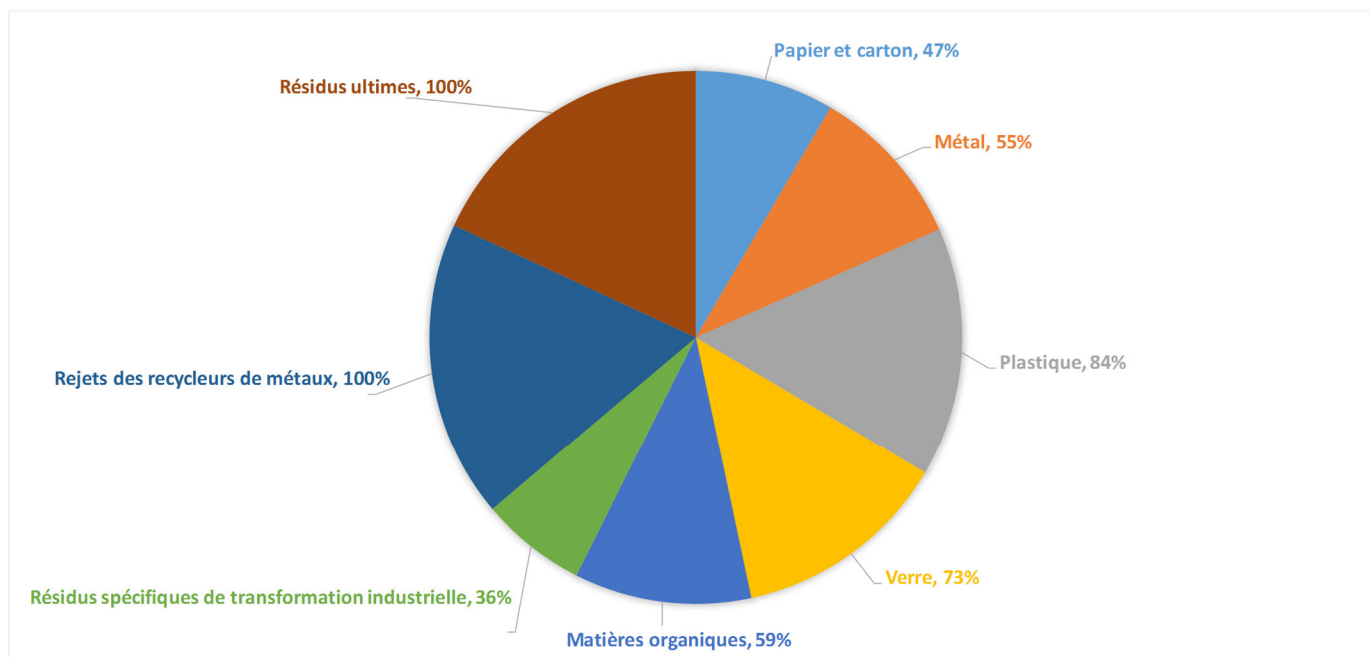
Le tableau suivant présente le bilan global pour le secteur ICI. Le taux récupéré global pour ce secteur s'élève à 52 %. La figure 4.2 présente la distribution des matières résiduelles éliminées du secteur ICI. On remarque que les « autres résidus de procédés industriels » arrivent au premier rang avec 41 % des matières éliminées, suivi du papier carton avec 15 % et des résidus alimentaires avec 14 %, pour occuper ensemble 81 % des résidus éliminés du secteur. Sachant que la donnée sur ces « autres résidus de procédés industriels » provient des estimations de l'étude des Consultants S.M. inc. (2012) et sachant qu'il n'y a pas beaucoup d'informations précises au sujet de cette catégorie, une attention particulière devra être prise sur cette matière dans le plan d'action de façon à mieux la décrire et à mieux encadrer sa gestion par la stratégie 3RV-E.

Tableau 4.18 : Bilan du secteur ICI

Type de matières	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	% Récupéré
Matières recyclables				
Papier et carton	1 535	1 344	2 879	53 %
Métal	151	183	334	45 %
Plastique	139	713	852	16 %
Verre	77	206	283	27 %
Sous-total	1902	2 446	4 348	44 %
Matières organiques				
Industries de transformation agroalimentaires	1 191	29	1 220	98 %
Résidus verts	0	182	182	0 %
Résidus alimentaires	0	1 268	1 268	0 %
Autres résidus organiques	0	264	264	0 %
Sous-total	1 191	1743	2 934	41 %

Type de matières	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	% Récupéré
Résidus spécifiques de transformation industrielle				
Autres résidus marins	-	-	-	-
Sables de fonderies	-	-	-	-
Poussières de cimenteries	-	-	-	-
Boues de forage	-	-	-	-
Scories d'aciéries	-	-	-	-
Poussières de chaux	-	-	-	-
Autres résidus chaulant	-	-	-	-
Pierre de taille	-	-	-	-
Ripe et bran de scie	-	-	-	-
Autres résidus de procédés industriels	5 768	3 422	9 190	63 %
Plastiques agricoles	120	229	349	34 %
Poussières de granit	-	-	-	-
Résidus de granit	739	0	739	100 %
Sous-total	6 627	3 651	10 278	64 %
Rejets de centres de tri et résidus ultimes				
Rejets des recycleurs de métaux	0	685	685	0 %
Résidus ultimes	0	161	161	0 %
Sous-total	0	846	846	0 %
Grand Total	9 720	8 686	18 406	52 %

Figure 4.2 : Distribution des matières résiduelles des ICI éliminées



Les données tirées du rapport *Élimination par catégorie de matières résiduelles au Québec par MRC, territoire équivalent et communauté métropolitaine – Année 2019* du MELCC (2019) arrivent à un résultat de 4 955 tonnes pour le secteur ICI, soit une différence de 1 394 tonnes avec le présent inventaire. Cela s'explique par l'ajout des autres résidus de procédés industriels qui représentent à eux seuls 36 % des matières éliminées pour ce secteur.

4.4 Inventaire du secteur CRD

En matière de résidus de CRD, on distingue communément les résidus d'agrégats (béton, asphalte, pierre, brique, etc.) et les résidus de non-agrégats (bois, gypse, bardeaux, verre plat, isolant, carton, retaille de plastique et emballage, etc.).

Le présent inventaire s'appuie principalement sur des données estimées par l'outil de calcul. Ce dernier s'appuie sur la valeur des permis de construire de notre MRC pour l'année de référence, soit un indicateur représentatif des activités de l'industrie générant les résidus de CRD, puisqu'il est directement lié à la valeur des chantiers de construction, qu'ils soient des secteurs résidentiel, institutionnel, commercial ou industriel.

À la MRC du Granit, il n'y a pas d'option d'enfouissement pour les CRD, en effet, seule l'option du centre de tri est disponible pour les entrepreneurs et les particuliers. De plus, il n'y a que deux entreprises qui collectent leurs résidus de CRD en conteneurs et ces derniers sont apportés au centre de tri pour être recyclés. À la Ville de Lac-Mégantic la collecte se fait par conteneurs à raison de deux fois par semaine et est acheminée chez SLM Récupération. La gestion des CRD peut être un enjeu pour les municipalités aux extrémités de la région qui sont plus loin du centre de tri et qui ne possèdent pas de solution de récupération ou d'écocentre.

4.4.1 AGRÉGATS

SLM reçoit et traite 700 tonnes d'agrégats annuellement. Les données de l'outil ont été choisies étant donné que ce dernier estime les tonnages récupérés et éliminés et il prend en compte plus de paramètres. Il est à noter que SLM Récupération possède un certificat d'autorisation pour les agrégats et reçoit ces derniers des citoyens. Quatre entreprises sur le territoire détiennent des certificats d'autorisation pour valoriser leurs propres matières et l'entreprise Sintra possède un plan d'asphalte pour répondre à leurs propres besoins. L'entreprise Excavation Gagnon de Stratford fait la récupération, le stockage et la revalorisation de béton, de briques et d'asphalte.

Tableau 4.19 : Agrégats

Type de matières	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Agrégats (béton, asphalte, pierre, brique, etc.)	4 918	304	5 222
Taux de récupération	94 %		

4.4.2 NON-AGRÉGATS

En ce qui concerne la source de données pour les non-agrégats, les données de l'outil de calcul ont été la première source de données récupérées pour ce secteur.

Même si l'outil de calcul semble surestimer le bois éliminé, aucune autre donnée ne nous a été rendue disponible. Il faut dire que ce dernier se fie à la moyenne provinciale, ne considérant pas notre contexte avantage par la présence d'un centre de tri à proximité de ses clients et des industries qui valorisent ce

bois. SLM est, entre autres, un centre de valorisation du bois, elle détient ses propres équipements et ses propres contrats de cogénération du bois. Donc, dans notre région, le bois est broyé et revendu à des entreprises afin de servir de combustible pour le chauffage.

Tableau 4.20 : Non-agrégats

Type de matières	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
<i>Bois de construction</i>	1 166	646	1812
<i>Gypse</i>	11	296	307
<i>Bardeaux d'asphalte</i>	30	248	278
<i>Autres (portes et fenêtres, isolants, etc.)</i>	0	256	256
Total	1 207	1 446	2 653
<i>Taux de récupération</i>	45 %		

4.4.3 BILAN CRD

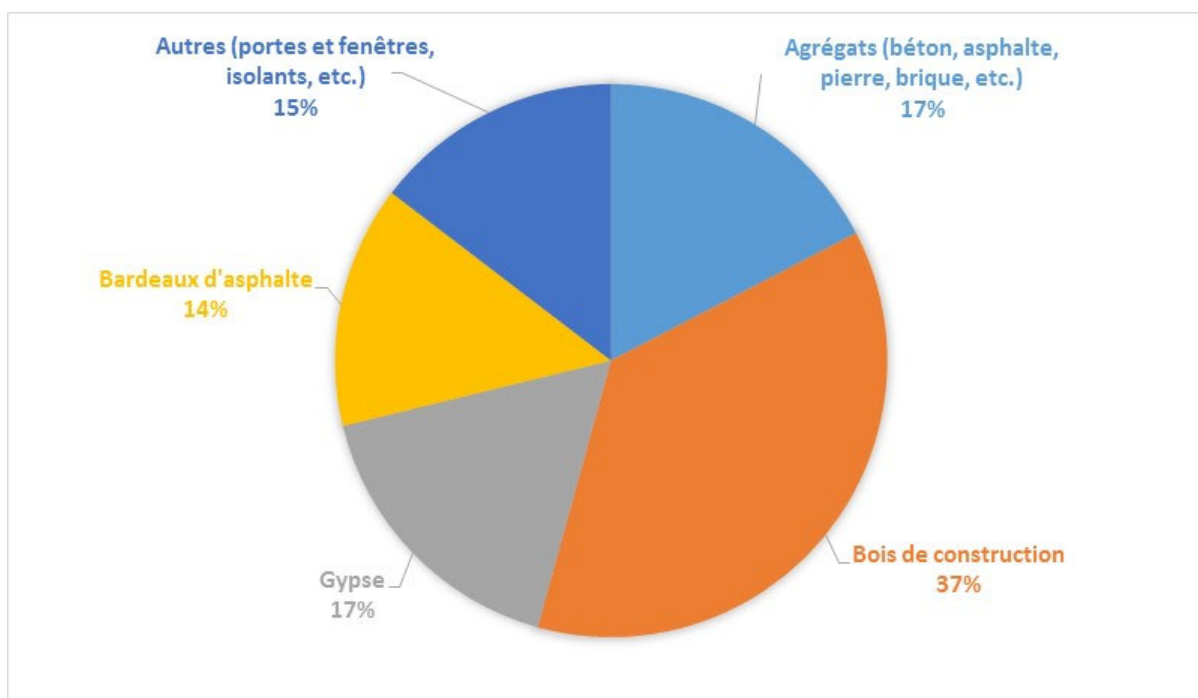
Le tableau 4.21 présente le bilan du secteur CRD. Le taux récupéré global pour ce secteur s'élève à 78 %. La figure 4.3 présente la distribution des matières éliminées du secteur CRD. On remarque que le bois de construction serait la matière la plus éliminée avec 37 %, suivi des agrégats, du gypse, des bardeaux d'asphalte, de gypse et des autres résidus dans des proportions similaires.

Tableau 4.21 : Bilan du secteur CRD

Type de matières	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	% Récupéré
<i>Agrégats (béton, asphalte, pierre, brique, etc.)</i>	4 918	304	5 222	94 %
<i>Bois de construction</i>	1 166	646	1 812	64 %
<i>Gypse</i>	11	296	307	4 %
<i>Bardeaux d'asphalte</i>	30	248	278	11 %
<i>Autres (portes et fenêtres, isolants, etc.)</i>	0	256	256	0 %
Total	6 125	1 750	7 875	78 %

Les données tirées du rapport *Élimination par catégorie de matières résiduelles au Québec par MRC, territoire équivalent et communauté métropolitaine – Année 2018* du MELCC (2018) arrivent à un résultat de 1 764 tonnes éliminées pour le secteur CRD, soit une différence de 14 tonnes avec le présent inventaire. Cet écart de 1 % est jugé acceptable.

Figure 4.3 : Distribution des matières résiduelles des CRD éliminés

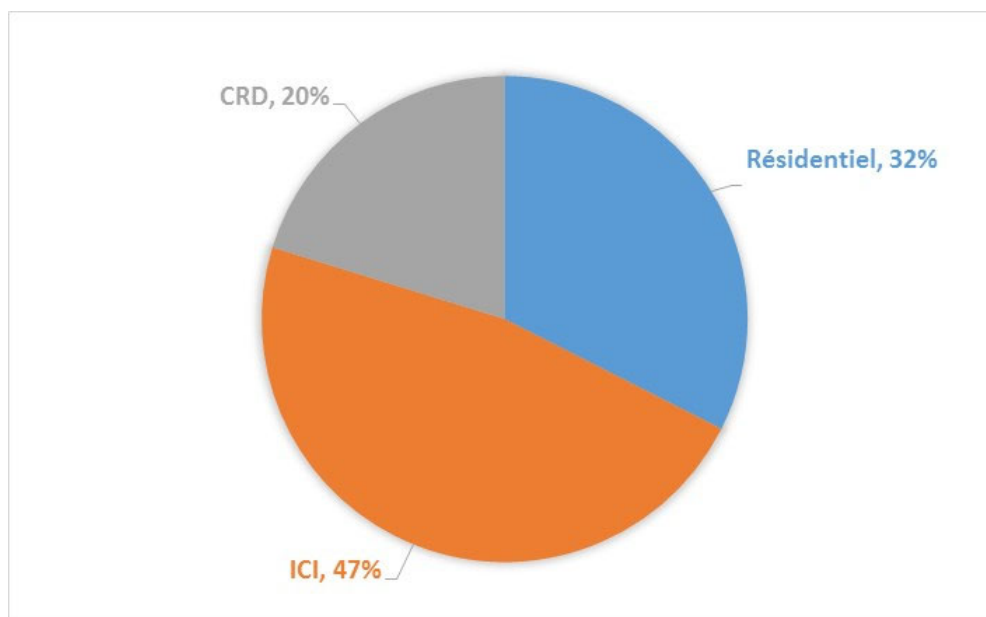


4.5 Bilan global

Le portrait global des matières résiduelles dans la MRC du Granit se visualise d'abord par la distribution des tonnages générés, récupérés et éliminés par grands secteurs. Ensuite, il est intéressant de présenter le portrait général récupéré versus celui éliminé. Enfin, il importe de pouvoir se situer par rapport à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

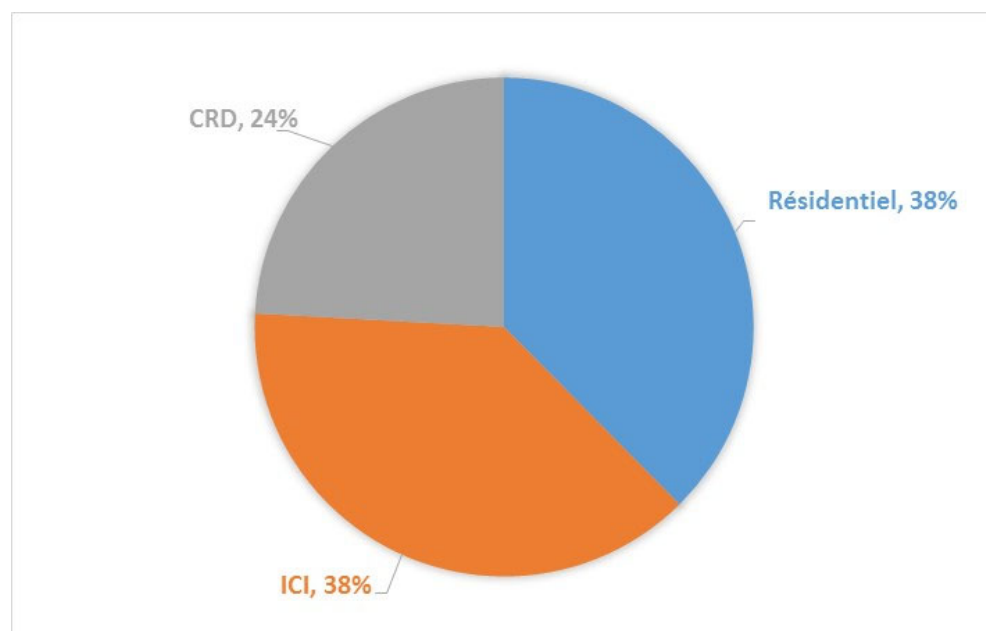
La figure 4.4 présente les matières générées par grands secteurs. Il ne faut pas oublier que le portrait régional présente les matières recyclables des ICI dans les données résidentielles, ce qui explique en bonne partie la part plus petite des ICI, en comparaison avec les données provinciales.

Figure 4.4 : Distribution des matières résiduelles générées dans le Granit selon les secteurs



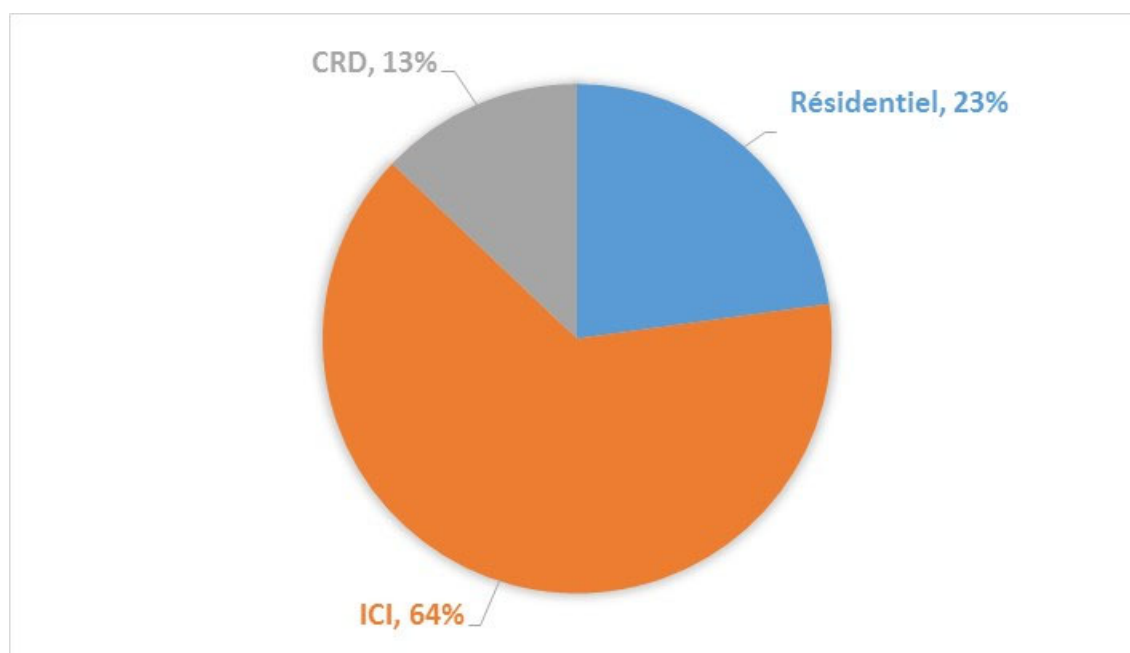
Du côté des matières récupérées, le portrait global se distribue comme présenté dans la figure suivante. On remarque que le secteur ICI est celui qui récupère le plus de matières, ex æquo avec le secteur résidentiel et que le secteur CRD est celui qui en récupère le moins.

Figure 4.5 : Distribution des matières résiduelles récupérées dans le Granit selon les secteurs



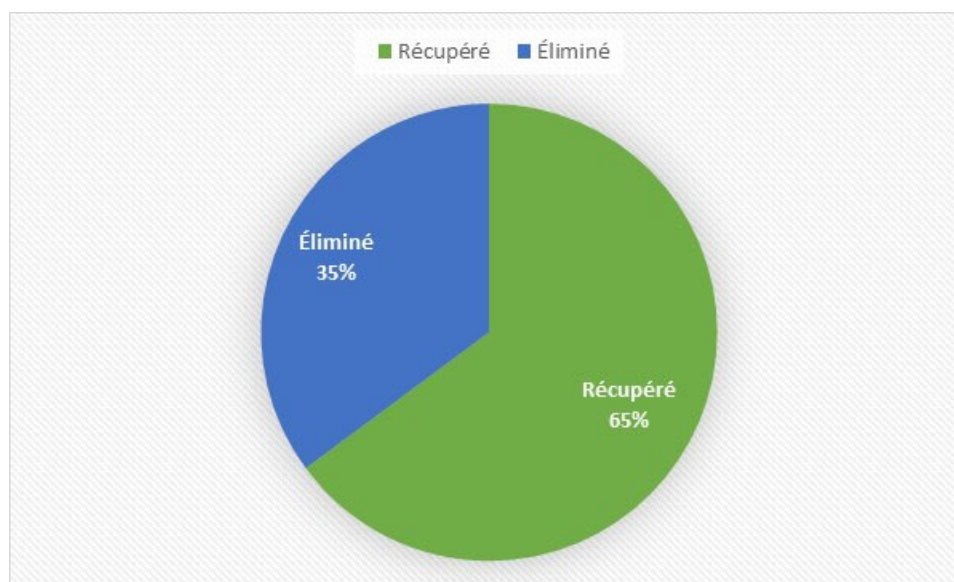
Enfin, le portrait au sujet des matières éliminées est présenté dans la figure 4.5. Sans surprise, le secteur ICI est celui qui élimine le plus de matières.

Figure 4.6 : Distribution des matières résiduelles éliminées dans le Granit selon les secteurs



Maintenant, il est intéressant de présenter pour l'ensemble des secteurs et pour tous types de matières confondues les tonnages récupérés versus ceux éliminés sur le territoire de la MRC du Granit. La figure 4.7 présente ces résultats. Le taux de récupération global sur le territoire serait de 65 %.

Figure 4.7 : Matières récupérées et éliminées dans le Granit



Mentionnons ici que le tonnage éliminé pour les trois grands secteurs tirés du rapport *Élimination par catégorie de matières résiduelles au Québec par MRC, territoire équivalent et communauté métropolitaine – Année 2019* du MELCC (2019) s'élève à 14 349 tonnes et que celui estimé par cet inventaire s'élève à 13 522 tonnes, soit un écart de 6 %. Cet écart est jugé raisonnable pour le tonnage total éliminé. Il est tout

de même important de prévoir certaines actions à ce PGMR visant l'amélioration de la précision d'un futur inventaire. Quoiqu'il en soit, les objectifs de ce PGMR sont établis d'après les résultats obtenus. Considérant une probable surestimation des tonnages, certains objectifs pourraient être atteints par la simple amélioration de la précision qu'un futur inventaire pourrait apporter.

En termes d'objectifs provinciaux, il est intéressant de situer la MRC du Granit d'après le présent inventaire. Le tableau suivant présente les objectifs et certaines stratégies découlant du Plan d'action 2019-2025 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (Gouvernement du Québec, 2019), et précise où se situe la MRC par rapport à ces derniers.

Tableau 4.22 : Situation de la MRC du Granit par rapport aux objectifs provinciaux

Objectifs ou stratégies du Plan d'action 2019-2025 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles	Situation de la MRC du Granit en 2013 (PGMR 2016-2020)	Situation de la MRC du Granit
<i>Réduire la quantité de matières éliminées par habitant à 525 kg ou moins</i>	635 kg/pers. éliminés; 526 kg/pers. selon les données d'élimination MELCC (2013)	Objectif non atteint avec 630 kg/pers. éliminés (selon le présent inventaire); 669 kg/pers. selon les données d'élimination MELCC (2019)
<i>Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal</i>	Objectif non atteint avec 59 %	Objectif non atteint avec 54 % (papier et carton 62 %, métal 45 %, plastique 24 %, verre 57 %)
<i>Recycler 60 % des matières organiques</i>	Objectif atteint avec 65 %	Objectif non atteint avec 48 %
<i>Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition</i>	Objectif atteint avec 70 %	Objectif atteint avec 78 %

Comme on peut le constater, un objectif seulement est atteint au niveau provincial pour la région du Granit. Ce bilan permet de guider les prochains chapitres de ce PGMR dans la considération des enjeux régionaux, l'établissement des orientations, des objectifs ainsi que des actions pour contribuer, voire dépasser les objectifs du Plan d'action provincial.

CHAPITRE 5 : DIAGNOSTIC TERRITORIAL

5. Diagnostic territorial

Ce chapitre dresse un bilan du PGMR 2016-2020 de la MRC du Granit. Il rappelle également les différentes orientations gouvernementales en lien avec la gestion des matières résiduelles. Les informations et les données présentées dans les chapitres précédents permettent d'établir un diagnostic territorial en synthétisant l'ensemble des enjeux, des forces et des faiblesses pouvant influencer la GMR de la région.

5.1 Bilan du PGMR 2016-2020

Le PGMR 2016-2020 de la MRC comptait 16 objectifs et 59 actions regroupées en 7 grandes orientations :

1. Réduire l'enfouissement des matières résiduelles produites par tous les secteurs confondus (résidentiel, ICI, CRD);
2. Promouvoir le tri à la source pour les secteurs résidentiels et ICI afin d'améliorer la qualité et la quantité des matières récupérées et valorisées;
3. Mettre un terme à l'enfouissement des matières organiques des secteurs résidentiels et ICI;
4. Mettre en place une gestion responsable des résidus de CRD dont le bois et les agrégats, et accroître leur potentiel de valorisation et de recyclage;
5. Mettre fin à l'enfouissement des RDD et des TIC par la promotion des différents services offerts et en tirant profit des programmes sous REP;
6. Acquérir de meilleures connaissances pour améliorer la précision des estimations des matières générées, récupérées et éliminées de façon à assurer un meilleur suivi;
7. Améliorer l'acceptabilité sociale et les comportements responsables des différents générateurs par l'application de mesures d'ISÉ et par la concertation, la collaboration et la participation de tous les acteurs concernés.

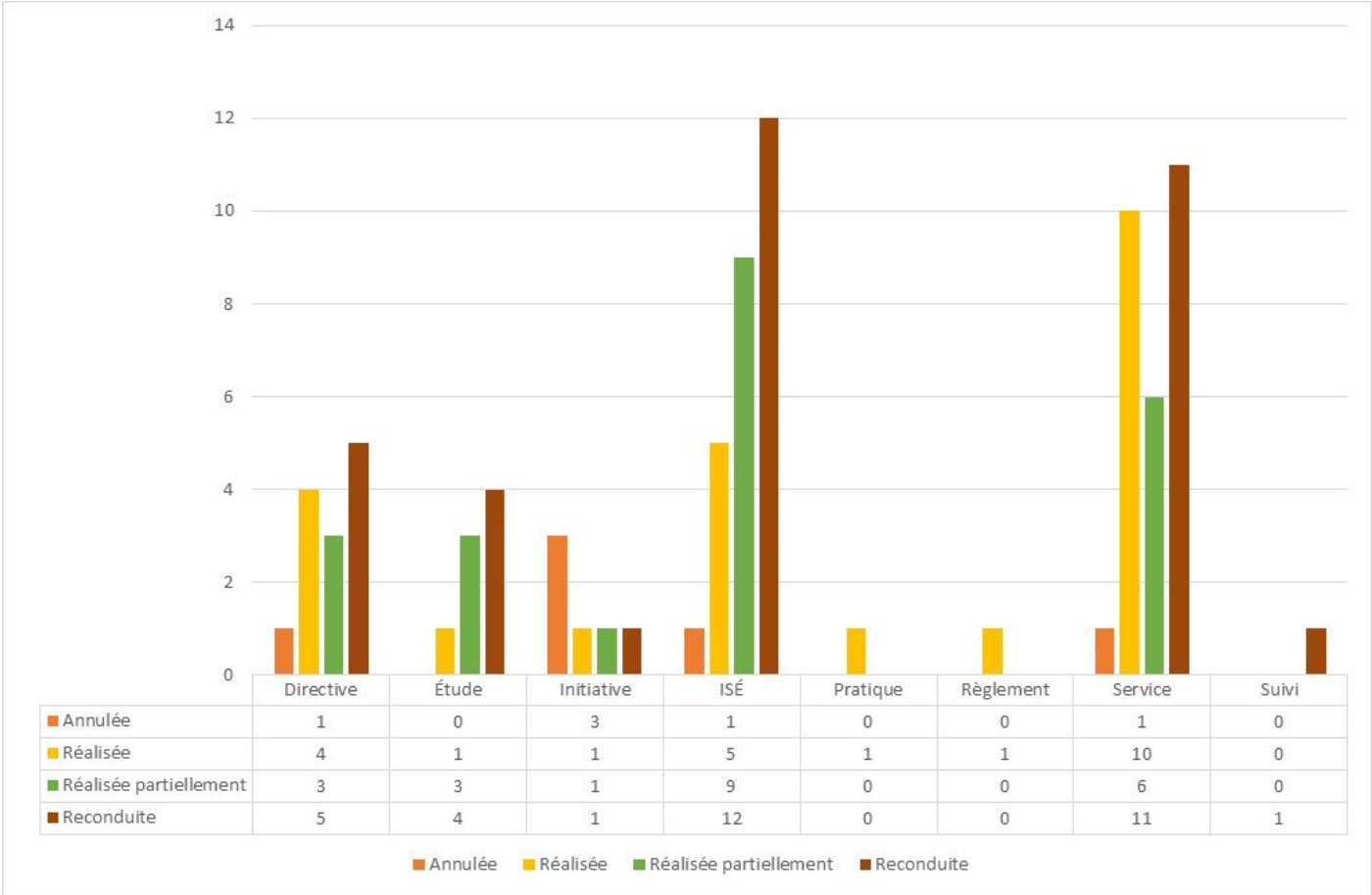
À la suite de l'entrée en vigueur du plan, en août 2016, plusieurs actions ont été mises en œuvre, tant par la MRC que les municipalités. Le tableau 5.1 présente le résumé de l'état d'avancement des différentes actions tandis que l'annexe 3 présente le bilan détaillé de l'état d'avancement des actions du PGMR 2016-2020. Ce dernier démontre que 76 % des actions ont été réalisées en totalité ou en partie, 58 % des actions seront reconduites tandis que 10 % ne sont pas réalisées.

En ce qui a trait à l'information, la sensibilisation et l'éducation, la majorité des mesures a été réalisée tandis que la majorité des actions portant sur le service a été réalisée en tout ou en partie. Celles qui ne l'ont pas été portent principalement sur des actions de la filière des CRD. Dans notre région, il y a une entreprise privée qui est très active et avec qui la MRC a une excellente collaboration. De plus, pour les

entrepreneurs et les citoyens, le centre de tri est la seule option disponible pour disposer de leurs résidus de CRD.

Plusieurs des actions de tout type qui ont été reconduites dans le présent PGMR, ont été partiellement réalisées ou non réalisées dans le PGMR précédent par manque de temps et d’argent.

Tableau 5.1 : Résumé du bilan de l’état d’avancement des actions du PGMR 2016-2020



5.2 Enjeux

Plusieurs enjeux propres à la MRC du Granit vont influencer la gestion des matières résiduelles dans la région. Voici une synthèse de ces divers enjeux :

– Contraintes démographiques

La MRC du Granit doit tenir compte des caractéristiques démographiques contraignantes par rapport aux autres MRC de l’Estrie et même du Québec. En effet, elle présente une densité très faible de 7,9 hab./km². Celle-ci serait un moindre mal si le territoire de la MRC n’était pas aussi grand avec ses 2 833 km². La gestion des matières résiduelles prend une autre dimension quand il s’agit de desservir 20 municipalités et de collecter les bacs des nombreux habitants éloignés des noyaux à forte densité de population. Les coûts et

les dépenses de carburant associés à la collecte sont un problème qui doit être amoindri par une gestion optimisée du transport des matières.

– **Contraintes communicationnelles**

La taille du territoire et sa ruralité sont à l'origine de la difficulté à joindre les citoyens. En effet, encore beaucoup de foyers ne disposent pas d'Internet et ne sont donc pas joignables par les réseaux sociaux ou les sites Internet municipaux. Les publipostages, les journaux et les revues municipales restent parfois les seuls moyens pour contacter ces habitants.

– **Villégiature et occupation saisonnière**

La MRC accueille beaucoup de visiteurs annuellement et notamment durant la période estivale. Cependant, les centres d'accueil ne sont pas toujours adaptés pour gérer les matières résiduelles et les vacanciers se préoccupent moins qu'à leur habitude de leur impact sur l'environnement lorsqu'ils voyagent. Par conséquent, de nombreux résidus sont souvent mal triés à cause de la non-uniformité entre les régions, mais aussi à cause du manque de volonté et du manque d'infrastructures dans les centres.

– **Gestion en terres publiques**

De nombreuses aires récréatives se trouvent en terres publiques sur le territoire de la MRC. Ce sont majoritairement les parcs nationaux et les ZECs. Ces dernières ne disposent pas toujours d'une gestion des matières similaire à celle de la MRC et ne dépendent pas de leurs services. Cependant, de nombreux dépôts sauvages de déchets en tous genres sont retrouvés de manière récurrente sur ces terres. Ceux-ci sont parfois dus à un manque de poubelles ou de sensibilisation des utilisateurs sur la manière de se départir de certains objets.

– **Capacité de traitement**

La capacité de traitement des installations de gestion des boues de fosses septiques et de CRD sur le territoire est suffisante. Donc, afin de diminuer les coûts et de répondre à une future hausse de la quantité de matières résiduelles récupérées liée aux objectifs nationaux et aux objectifs de régionalisation des services de la MRC, cette dernière doit repenser ses infrastructures pour optimiser la gestion de ses matières organiques, mais aussi de ses matières résiduelles.

– **Acceptabilité sociale et sensibilisation au 3RV-E**

Chaque année, des efforts sont faits dans la province pour respecter la hiérarchie des 3RV-E. Cependant, le changement des habitudes et l'arrivée de nouvelles façons de faire, comme le recyclage et le compostage, peuvent être difficiles à intégrer. À la MRC, davantage de sensibilisation devra être réalisée afin d'informer les citoyens des avantages économiques, sociaux et environnementaux d'un tri adéquat des matières, du compostage et de la réduction à la source.

– Cohérence territoriale

Le nombre élevé de municipalités dans la région du Granit amène un enjeu de disparité entre les localités, notamment en ce qui concerne la GMR. Il est alors d'autant plus important de favoriser la concertation des décideurs locaux et régionaux afin d'arrimer les nouvelles mesures à mettre en place, de façon à ce que tous aillent dans le même sens.

– Régionalisation des services

Il peut être difficile d'unir 20 entités administratives qui possèdent leur indépendance. Pourtant, il est bien connu qu'une collectivité est plus forte lorsque ses membres y contribuent, plutôt qu'en agissant indépendamment. Le proverbe « l'union fait la force » en est l'exemple. La MRC devra donc travailler en ce sens pour démontrer aux municipalités les avantages de régionaliser les services de GMR.

5.3 Forces et faiblesses

Même si la gestion des matières résiduelles est bien implantée dans la MRC du Granit, le PGMR, en plus de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux, doit tenir compte des réalités des 20 municipalités qui la composent. Le tableau 5.2 identifie certaines forces et faiblesses liées au système de gestion des matières résiduelles actuel selon les différents générateurs.

Tableau 5.2 : Forces et faiblesses du système de gestion des matières résiduelles

	Forces	Faiblesses
Secteur résidentiel	Collecte sélective bien implantée sur le territoire et ne présentant aucun signe de ralentissement malgré les difficultés de plusieurs centres de tri qui minent la confiance des citoyens.	Incohérence entre les municipalités pour ce qui est du nombre de collectes, types de collecte, services offerts, couleur des bacs, etc.
	Ressourcerie performante et viable financièrement.	La distance des grands centres est un enjeu majeur, car les coûts de transport pour traiter certaines matières sont très élevés.
	Réseau de cloches de récupération de vêtements dans plusieurs municipalités.	Collecte des matières organiques non implantée dans toutes les municipalités du territoire et le service n'est pas automatiquement offert dans les multilogements, les écoles, le CSSS, les commerces et les épiceries et plusieurs restaurants.
	Service d'écocentre ou de dépôt gratuit pour la presque totalité des citoyens de la MRC.	La réglementation est récente et n'a pas suffisamment été diffusée. La sensibilisation des citoyens est un enjeu qui devrait être priorisé pour augmenter la récupération et le compostage.

	Forces	Faiblesses
Secteur ICI	Programme de vidange systématique des boues de fosses septiques dans la totalité des municipalités. Service bien établi depuis plus de 20 ans. Les installations de traitement sont situées sur notre territoire, réduisant ainsi les émissions de GES reliées au transport. Les boues de fosses septiques sont valorisées à 100 %.	La présence d'une grande population saisonnière entraîne des difficultés en ce qui concerne les collectes pour certains secteurs de villégiature, mais aussi pour le tri adéquat des matières réalisées par ces citoyens.
		Pour certains citoyens, la distance à parcourir est grande pour accéder à certains services comme le centre de tri ou un écocentre.
	Collecte des plastiques agricoles de porte-à-porte bien implantée depuis 2019 et donnant des résultats exceptionnels. Un taux de participation des agriculteurs à plus de 99 %	Pour le secteur agricole, certains types de résidus ne sont pris en charge par aucun programme de récupération. C'est le cas notamment des tubulures acéricoles.
	Collecte sélective municipale offerte à l'ensemble des ICI en bacs et en conteneurs. La gestion se fait exclusivement par la MRC et les municipalités. Il n'y a pas de collecte privée sur le territoire.	Les programmes de récupération pour les contenants de pesticides, les huiles ou les autres produits dangereux sont inexistantes sur le territoire pour les agriculteurs.
		Les petits ICI n'ont pas les ressources humaines et financières pour faire des recherches et des changements au sujet de la gestion des matières résiduelles.
		Il existe très peu d'information pour établir un bilan précis de la gestion des matières résiduelles dans les ICI.
		La traçabilité des matières provenant du secteur ICI est difficile puisque leur tonnage est intégré au secteur résidentiel.
		Le manque de débouchés pour certaines matières spécifiques.
Secteur CRD	Tous les citoyens et entrepreneurs ont accès à un centre de tri de matériaux secs à plus ou moins 50 km de distance.	Il existe très peu d'informations pour établir un bilan précis de la gestion des résidus de CRD.
		Le manque de débouchés pour certaines matières spécifiques.
		Pour certains entrepreneurs, la distance à parcourir est grande pour accéder à certains services comme le centre de tri ou un écocentre.

Des éléments externes ont également un rôle à jouer dans le succès de la mise en place des actions du PGMR, par exemple :

- Les prochains plans d'action gouvernementaux;
- L'ajout ou le retrait d'une municipalité dans la compétence de la MRC;
- La disponibilité de nouveaux programmes d'aide financière;

- Le bannissement éventuel de l'enfouissement de certaines matières;
- La disponibilité de débouchés pour les matières récupérées;
- L'évolution des coûts reliés aux redevances à l'élimination;
- Les changements organisationnels chez les partenaires de la mise en œuvre du PGMR.

5.4 Orientations et objectifs

Pour l'énoncé des orientations et des objectifs, les objectifs et les principales stratégies du Plan d'action 2019-2025 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles ont servi de référence. Les objectifs ont été posés d'après les performances actuelles, sans se limiter aux objectifs nationaux et de façon à inclure tous les types de matières résiduelles générées au sein des trois grands secteurs. Ces orientations et ces objectifs se veulent avant tout réalisables, et un reflet du portrait régional le plus fidèle possible. Tous les objectifs présentent un échéancier et sont accompagnés d'actions qui seront énoncées et détaillées dans le prochain chapitre.

Pour contribuer à l'objectif provincial ultime qui est de n'éliminer que le résidu ultime au Québec, la MRC du Granit se donne les lignes directrices suivantes :

1. Prévenir et réduire la génération de matières résiduelles notamment en promouvant la consommation responsable, les changements de comportement et la gestion responsable;
2. Améliorer la quantité et la qualité des matières recyclables et valorisables en promouvant le tri à la source;
3. Détourner de l'enfouissement le plus de matières possible pour n'éliminer que le résidu ultime;
4. Mettre à la disposition de tous les générateurs les différents : services, infrastructures et moyens nécessaires pour une bonne GMR, dont une meilleure connaissance et précision des inventaires.

De ces lignes directrices découlent cinq orientations qui visent spécifiquement les trois principaux générateurs, de même que l'ensemble des matières. Elles tiennent compte des principaux enjeux observés sur le territoire et représentent les différents domaines d'action pour lesquels la MRC devra intervenir d'ici 2029. Les orientations retenues sont les suivantes :

1) Amélioration de la participation des différents générateurs

Il est bien connu qu'une gestion des matières résiduelles efficace passe inévitablement par une participation de tous ses générateurs. Cette orientation vise donc à stimuler les efforts individuels et collectifs de tous les secteurs (résidentiel, ICI, et CRD) afin de mettre en pratique la hiérarchie des 3RV-E.

2) Réduction à la source

La consommation responsable passe par l'application du principe des 3RV-E, qui débute par la réduction à la source. Celle-ci demeure la meilleure façon de diminuer la quantité de matières

résiduelles générées au quotidien, et limite, par conséquent, la pression induite aux centres de tri et aux sites d'enfouissement. Dans la société de surconsommation dans laquelle nous vivons, rappelons que le déchet qui pollue le moins est celui qu'on ne produit pas.

3) Gestion des matières organiques

Cette orientation vise à répondre à un enjeu d'importance mis de l'avant par le gouvernement provincial. La valorisation des matières organiques crée des bénéfices économiques et environnementaux considérables, ce qui prouve que leur gestion doit être favorisée dans toutes les municipalités.

4) Optimisation des services offerts sur l'ensemble du territoire

L'amélioration continue des infrastructures et des services offerts en GMR est l'une des priorités de la MRC. Elle s'engage à fournir des efforts significatifs afin de les rendre accessibles à un plus grand nombre de ses citoyens sur l'ensemble du territoire.

5) Acquisition de connaissances, suivi et concertation

Une meilleure gestion des matières résiduelles passe nécessairement par une plus grande connaissance de leur provenance et du traitement qui leur est réservé. La MRC désire ainsi collaborer avec les municipalités, les centres de tri, les lieux de villégiature et les autres acteurs de la région du Granit pour faciliter un suivi rigoureux de la GMR.

Le plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles fixe de nouveaux objectifs nationaux à atteindre. Les municipalités sur le territoire de la MRC du Granit doivent s'engager à contribuer à l'atteinte de ces objectifs.

Objectifs pour la gestion des matières résiduelles

1. Réduire la quantité de matières éliminées par habitant à 525 kg ou moins;
2. Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal;
3. Recycler 60 % des matières organiques;
4. Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition.

La stratégie gouvernementale pour la valorisation de la matière organique comporte aussi des objectifs ambitieux pour lesquelles les municipalités de la MRC s'engagent à mettre en place des actions qui contribueront à l'atteinte de ceux-ci.

Objectifs pour la valorisation de la matière organique

1. Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025;
2. Gérer la matière organique dans 100 % des industries, des commerces et des institutions d'ici 2025;

3. Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée en 2030;
4. Réduire de 270 000 t éq. CO₂, les émissions de GES en 2030.

Objectifs de la MRC du Granit

Matière	no	Objectif	Échéance
Déchets et résidus ultimes	1	Réduire la quantité de matières éliminées par habitant à 525 kg ou moins	2025
PCVPM	2	Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal	2026
CRD	3	Recycler et valoriser 80 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition	2026
MO	4	Recycler 65 % des matières organiques*	2025
	5	Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal	2024
	6	Gérer la matière organique dans 100 % des industries, des commerces et des institutions	2025
	7	Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée*	2027

* L'objectif 7 inclut le papier, le carton, le bois et les matières organiques putrescibles (résidus alimentaires et verts, ainsi que les boues), tandis que l'objectif 4 vise uniquement les matières organiques putrescibles.

CHAPITRE 6 : PLAN D'ACTION 2022 - 2029

6. Plan d'action 2022 - 2029

Le présent plan d'action représente le cœur du PGMR, car il est le fondement de la structure future de gestion des matières résiduelles à la MRC du Granit. Il commence par la formulation de nouveaux objectifs, basés sur les performances actuelles de la MRC et sur les objectifs provinciaux. Ceux-ci permettent de diriger les efforts de la MRC pour les sept prochaines années. En effet, la MRC du Granit agira en fonction de cinq orientations érigées dans le but d'atteindre les objectifs fixés. Pour ce faire, chaque orientation comprend un nombre important d'actions. Ces actions ont été pensées de manière SMART — soit Spécifique, Mesurable, Acceptable, Réaliste et Temporellement définie — afin de les rendre concrètes et réalisables. De plus, elles sont classées selon différents types pour faciliter leur mise en œuvre. Finalement, le plan d'action est présenté sous forme d'un tableau récapitulatif des 45 actions à exécuter d'ici 2029. Il est complété par des fiches descriptives des actions à l'annexe 4, l'échéancier à l'annexe 5 et le budget à l'annexe 6.

6.1 Types d'action

Les types d'action permettent de distinguer davantage les ressources humaines et financières qui seront nécessaires à la mise en œuvre des actions. Les cinq types d'action utilisés dans le présent plan d'action sont les suivants :

- **Information, sensibilisation et éducation (ISÉ)**

L'information disponible en ce qui a trait, par exemple, au tri des matières ou encore aux organismes de récupération présents sur le territoire, peut parfois être difficilement accessible. Pour pallier cette problématique et favoriser l'implication de tous les générateurs, des efforts supplémentaires doivent être investis en information, en sensibilisation et en éducation (ISÉ). Concrètement, ceci se traduit entre autres par la distribution de guides et de bottins, la mise sur pied de formations et de conférences, ainsi que par l'intervention d'une brigade verte.

- **Service (SE)**

Ce type d'action implique qu'un service doit être mis en place ou encore élargi pour entrer davantage en contact avec les citoyens sur le territoire du Granit. L'objectif est de favoriser l'économie circulaire locale et régionale en formalisant les services de dépôt et de vente pour qu'ils soient profitables à un plus grand nombre d'individus.

– **Acquisition de connaissances (C)**

La reddition de comptes dans le domaine de la GMR est nécessaire pour identifier les secteurs ou encore les matières pour lesquelles davantage d’efforts doivent être investis. L’atteinte des objectifs du présent PGMR en dépend entièrement.

– **Règlementation et politique (RP)**

Pour faire appliquer certaines mesures qui demandent une action à court terme, des outils telles une réglementation ou encore une politique peuvent être nécessaires. Dans le cas présent, une seule action concernant les sacs de plastique à usage unique demandera l’élaboration d’un règlement à l’échelle régionale.

– **Suivi et surveillance (SU)**

Les actions de suivi et de surveillance visent à assurer le bon fonctionnement des services récemment mis en place, à valider la réussite ou non des campagnes de sensibilisation par le biais de l’analyse des tonnages, ou encore à coordonner les efforts entre les différentes parties prenantes de la GMR du Granit.

Les abréviations sont utilisées dans le plan d’action afin d’alléger le texte.

6.2 Plan d’action 2022-2029

Plusieurs actions concernent l’information, la sensibilisation et l’éducation, l’acquisition de connaissances ainsi que les services en gestion des matières résiduelles. Certaines ciblent les différents générateurs de manière particulière. Le tableau 6.1 présente les 45 actions retenues pour le PGMR 2022-2029. Plusieurs d’entre elles sont la continuité d’actions déjà mises en application sur le territoire au cours des dernières années. Le tableau de l’annexe 4 présente les fiches descriptives des 45 actions. Elles sont classées par orientations et comprennent pour chacune une description et un ou plusieurs indicateurs de performance. Les clientèles cibles, les responsables et l’échéancier ont été définis pour chaque action.

Ce plan d’action vise surtout à accroître l’acceptabilité sociale de la GMR par les différents générateurs de manière à augmenter la participation de tous.

Tableau 6.1 : Tableau des actions du PGMR 2022-2029

		Secteur				Type d’action				
		Résidentie	ICI	CRD	Municipal	ISÉ	SE	C	RP	SU
1	Organiser une visite des installations de récupération pour les écoles et promouvoir les journées portes ouvertes	x	x		x	x				
2	Développer et maintenir des services d’information sur le tri optimal des matières et sur les lieux de collecte	x	x	x	x	x				

		Secteur				Type d'action				
		Résidentie	ICI	CRD	Municipal	ISÉ	SE	C	RP	SU
3	Mettre en œuvre une stratégie sur la réduction et le bannissement des sacs de plastique et des différents objets à usage unique et soutenir la mise en place	x	x			x				
4	Lancer un questionnaire de type question-réponse pour chaque générateur en collaboration avec Synergie Estrie	x	x	x		x				
5	Renforcer les pratiques en GMR des gestionnaires de lieux touristiques afin d'obtenir la collaboration des visiteurs et des touristes dans la région		x		x	x				
6	Effectuer une tournée d'information dans les écoles primaires et secondaires du territoire sur le tri des matières résiduelles en intégrant un concours scolaire en partenariat avec les comités environnement des écoles secondaires et des cégeps		x			x				
7	Créer un plan de communication annuel pour prévoir les publications destinées à chaque générateur et prévoir le budget en conséquence	x	x	x	x	x				
8	Organiser des conférences ou des formations à saveur environnementale	x	x	x		x				
9	Publier annuellement les résultats liés à la récupération, le compostage et à l'élimination des matières, et l'atteinte ou non des objectifs du PGMR	x				x				
10	Créer un guide et encourager l'organisation d'événements écoresponsables	x	x		x	x				
11	Financer trois événements écoresponsables par année	x	x		x	x				
12	Réaliser un guide des bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles en CRD en collaboration avec la 3R MCDQ et SLM et intégrer la construction de bâtiments durables chez les entrepreneurs			x		x				
13	Mettre en place une brigade verte	x	x	x	x	x				
14	Sensibiliser les citoyens à toutes les nouvelles matières qui seront acceptées au bac de recyclage dans le cadre de la loi 65	x	x	x	x	x				
15	Adopter un règlement sur le bannissement des sacs de plastique	x	x						x	
16	Créer une campagne sur les contenants et les accessoires réutilisables, compostables et le zéro déchet tout en encourageant l'achat local en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie région de Mégantic et Commerce Lac-Mégantic		x			x				
17	Soutenir les efforts pour lutter contre le gaspillage alimentaire en partenariat avec les organismes locaux	x				x				
18	Mettre en place une campagne pour encourager le mode de vie zéro déchet	x				x				
19	Effectuer une campagne de caractérisation des matières résiduelles en collaboration avec le transporteur et le récepteur	x	x					x		
20	Organiser des événements afin de stimuler l'achat local et l'agriculture biologique dans une perspective de circuit court en collaboration avec le PDZA, la Chambre de commerce et d'industrie région de Mégantic et l'UPA locale	x	x	x	x	x				
21	Mettre en place un service de compostage domestique dans les municipalités de Lambton, Milan, Nantes (milieu rural) et Val Racine	x	x			x	x			
22	Mettre en place un service de collecte des matières organiques dans la municipalité de Nantes (milieu urbain)	x	x			x	x			
23	Informar et soutenir les municipalités dans la mise en application des directives gouvernementales pour la gestion des matières organiques	x				x				
24	Recycler les boues des stations d'épuration municipales par la valorisation agricole				x		x			
25	Faire fabriquer localement des îlots à trois voies (ou faire un achat groupé) et les implanter dans les aires publiques, dont les lieux de villégiature, les parcs et les bâtiments publics				x		x			
26	Instaurer une collecte de matières organiques dans les ICI de toutes les municipalités		x			x	x			
27	Réaménager la plateforme de compostage à l'écocentre de Lac-Mégantic	x	x	x	x		x			

		Secteur				Type d'action				
		Résidentie	ICI	CRD	Municipal	ISÉ	SE	C	RP	SU
28	Élaborer un plan d'action avec la Ville de Lac-Mégantic pour accueillir les matières organiques collectées dans les municipalités de la MRC sur la plateforme de compostage de l'écocentre de la Ville de Lac-Mégantic	x	x	x	x		x			
29	Mettre en place une réglementation obligeant les citoyens des municipalités participantes à pratiquer l'herbicyclage	x							x	
30	Analyser la mise en place des services de récupération et de vente de matériaux de CRD usagés	x		x			x			
31	Rechercher des solutions de recyclage des matières textiles invendues et invendables par les organismes de réemploi en partenariat avec ces derniers	x	x					x		
32	Élargir le service de réception de certaines TIC, des RDD et autres produits visés par la Responsabilité élargie des producteurs (REP) et les recenser dans le bottin des récupérateurs et l'application « Ça va où ? »	x	x			x	x			
33	Offrir une collecte spéciale de matériaux secs auprès des ICI en collaboration avec Synergie Estrie		x				x	x		
34	Élargir le service de recyclage des tubulures acéricoles en offrant des points de dépôt à différents endroits sur le territoire		x				x	x		
35	Créer un partenariat entre les écocentres et AgriRECUP pour la récupération de contenants vides de pesticides et de fertilisants du secteur agricole en collaboration avec le PDZA		x				x	x		
36	Assurer les services d'écocentre et soutenir leur optimisation à la suite des critères édictés par le gouvernement	x			x		x		x	
37	Créer un document récapitulatif des bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles agricoles dans la MRC du Granit à remettre aux agriculteurs par l'UPA et la représentante du PDZA		x			x				
38	En collaboration avec les municipalités, assurer et optimiser la collecte porte-à-porte, le transport et le traitement des matières recyclables	x	x	x	x		x			
39	Agrandir le site d'entreposage et de tri des résidus domestiques dangereux	x	x	x	x		x			
40	Développer un partenariat avec les associations et les organismes du secteur environnemental			x				x		
41	Développer un partenariat avec l'association des agriculteurs et l'UPA, et proposer une intégration de la GMR au plan d'aménagement de la forêt sur le territoire de la MRC en collaboration avec le PDZA		x					x		
42	Coordonner les plans d'action de Synergie Estrie et de la MRC en matière d'environnement	x	x	x	x					x
43	Tenir des rencontres intermunicipales pour aider à orchestrer la mise en œuvre des différentes actions du PGMR, présenter les résultats et discuter de l'atteinte des objectifs	x	x	x	x					x
44	Mettre à jour le PGMR conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement									x
45	Répertorier les différentes attestations ou certifications de « bonnes conduites environnementales » et y adhérer		x					x		

6.3 Budget et échéancier

L'annexe 5 présente l'échéancier. Plusieurs des mesures sont déjà en cours ou en voie de l'être, elles concernent principalement l'information, la sensibilisation et l'éducation. Certaines de ces mesures seront réalisées en continu durant la période d'application du PGMR.

Le budget quant à lui se trouve à l'annexe 6 et se divise en deux catégories soit le budget prévisionnel monétaire et le budget en ressources humaines. Il faut noter que les exercices budgétaires municipaux sont réalisés annuellement et peuvent venir affecter certains de ces montants. En ce qui concerne les coûts internes, il s'agit principalement de ressources financières et humaines de la MRC ou des municipalités, affectées à la mise en œuvre des actions du PGMR. Bien que ces ressources n'aient pas été spécifiquement comptabilisées dans l'estimation des coûts du PGMR, la MRC et les municipalités y consacrent un montant substantiel annuellement.

La majorité des coûts associés au PGMR concernent la poursuite des services de collectes et de gestion des matières résiduelles déjà en place sur le territoire. À elles seules, les collectes porte-à-porte totalisent 85 % des coûts. En ajoutant la gestion des boues de fosses septiques ainsi que la gestion des écocentres, ce pourcentage monte à 96 %.

En analysant l'ensemble des sources de revenus potentiels, certaines subventions seront demandées afin de couvrir une partie des coûts des actions du PGMR. Le tableau 6.2 présente l'estimation des revenus potentiels.

Tableau 6.2 : Estimation des revenus potentiels

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Revenus								
Compensation de la collecte sélective*	505 000 \$	505 000 \$	505 000 \$	505 000 \$	505 000 \$	-		
Redistribution des redevances à l'élimination*	189 500 \$	189 500 \$	189 500 \$	189 500 \$	189 500 \$	189 500 \$	189 500 \$	189 500 \$
Programme d'aide au compostage domestique et communautaire	73 200 \$	30 800 \$	5 900 \$	-	-	-		
Programme pour la réduction de l'utilisation de produits à usage unique		70 000 \$						
Emploi été Canada	7 250 \$	7 500 \$	7 750 \$	8 000 \$	8 250 \$	8 500 \$	8 750 \$	9 000 \$
Total des revenus potentiels	774 950 \$	802 800 \$	708 150 \$	702 500 \$	702 750 \$	198 000 \$	198 250 \$	198 500 \$

* Basés sur la moyenne des années 2016-2017-2018-2019

L'évaluation des revenus potentiels a été faite en fonction des données disponibles pour le programme de la redistribution de la redevance à l'élimination (2019) et pour le programme de compensation des

coûts de la collecte sélective (2019). Pour les municipalités qui implanteront un service de gestion des matières organiques, des demandes de subventions seront faites par le programme d'aide au compostage domestique et communautaire (ACDC). La modernisation annoncée des systèmes de gestion des matières recyclables (consigne, collecte sélective) aura certainement une incidence sur les coûts et les revenus relatifs à la collecte de ces matières, particulièrement à compter de 2025 où les nouveaux systèmes devraient être pleinement opérationnel. Le plan d'action québécois 2019-2024 prévoit également augmenter la récupération hors foyer et encourager l'optimisation des écocentres par l'élargissement des bonnes pratiques et une accessibilité accrue. Si des programmes visant à soutenir financièrement les municipalités en ce sens sont mis sur pied, des demandes d'aide pourraient être déposées.

CHAPITRE 7 : SUIVI ET SURVEILLANCE

7. Suivi et surveillance

La *Loi sur la qualité de l'environnement* exige que les MRC prévoient un système de surveillance et de suivi du PGMR afin d'en vérifier périodiquement l'application, le degré d'atteinte des objectifs fixés et l'efficacité des actions prévues au plan d'action. Pour ce faire, le comité consultatif environnement (CCE) a été nommé responsable du suivi et de la surveillance du PGMR.

Le CCE est tout désigné pour accomplir cette fonction étant donné son mandat, reçu par le conseil des maires, soit d'étudier toutes questions relatives aux dossiers environnementaux pour en faire les recommandations qu'il juge appropriées. Ce comité est composé de 6 membres, soit la préfet, un représentant de la Ville de Lac-Mégantic et un représentant de chacun des 4 secteurs du territoire. De plus, deux personnes-ressources de la MRC du Granit, la responsable de l'évaluation et de l'environnement ainsi que le conseiller en gestion des matières résiduelles, assistent le CCE dans cette fonction. Spécifiquement le CCE a les rôles suivants :

- Répondre aux municipalités locales sur des questions d'ordre politique entourant le PGMR;
- Suivre régulièrement les résultats du PGMR;
- Recommander au conseil des maires des ajustements aux actions ou au budget, si nécessaire;
- Transmettre à la fin de l'année, à chacune des municipalités, un rapport compilant le bilan du PGMR, de même que des recommandations pouvant s'adresser spécifiquement à une ou des municipalités pour accélérer la mise en œuvre du PGMR.

Afin d'aider le CCE dans son rôle de surveillance, des indicateurs de performance sont définis pour chacune des actions dans les fiches descriptives des actions du PGMR 2022-2029 de l'annexe 4. Le comité sera en mesure d'évaluer l'efficacité du PGMR, de consolider les points forts et d'apporter, le cas échéant, les corrections nécessaires à l'atteinte des objectifs poursuivis.

Il produira annuellement le rapport de suivi de la mise en œuvre du PGMR et le transmettra au MELCC. Il réalisera enfin un bilan qui permettra de décrire les actions réalisées, de préciser les résultats et les performances atteints, de faire des recommandations pour réorienter le PGMR au besoin et de présenter les résultats des différents indicateurs de suivi.

Le rapport annuel ainsi que le bilan seront déposés au conseil de la MRC et mis en ligne sur le site Internet de la MRC.

RÉFÉRENCES

- Chamard (2014). Cabinet d'expertise environnementale Chamard et Associés. Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR, document présenté à RECYC-QUÉBEC et au MDDELCC, calculateur Excel et guide d'utilisation et d'accompagnement, 61 pages.
- Consultants S.M. inc. (2012). Inventaire des matières résiduelles d'origine autre que résidentielles de l'Estrie. Enquête menée en Estrie à la demande du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie et d'autres collaborateurs. Réf. F115762-CI04. 317 pages.
- Gaia Presse (2012). Gaspillage alimentaire, un luxe qu'on ne devrait pas s'offrir. Par Estelle Richard, Organisatrice communautaire chez Les AmiEs de la Terre de Québec. [En ligne] : <https://www.gaiapresse.ca/2012/11/gaspillage-alimentaire-un-luxe-quon-ne-devrait-pas-soffrir/>
- Institut de la statistique de Québec (2019) [En ligne] : <https://statistique.quebec.ca/>
- RECYC-QUÉBEC et Éco Entreprises Québec (2019). Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel Résultats 2015-2017, 4 pages.
- RECYC-QUÉBEC et Éco Entreprises Québec en collaboration avec Dessau et NI Environnement (2007). Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel au Québec 2006-2007. [En ligne] : <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/upload/Publications/Rapport-Synthese-Caract.pdf>
- RECYC-QUÉBEC et Éco Entreprises Québec en collaboration avec Dessau et NI Environnement (2009). Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel et des lieux publics au Québec 2006-2009, [Enligne] : <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/Upload/Publications/MICI/Rendez-vous2009/Caract-sect-res-lp.pdf>
- RECYC-QUÉBEC (2018). Bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles au Québec, [En ligne] : <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/bilan-gmr-2018-complet.pdf>
- Gouvernement du Québec (2019). Politique Québécoise de gestion des matières résiduelles. Plan d'action 2019-2024. ISBN 978-2-550-84121-0 (PDF).
- Institut de la statistique du Québec (2009), Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2006-2031. ISBN 978-2-550-57704-1 (en ligne).
- MDDELCC (2015). Lignes directrices relatives à la gestion de béton, de brique et d'asphalte issus des travaux de construction et de démolition et des résidus du secteur de la pierre de taille, [En ligne] : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/valorisation/lignesdirectrices/beton-brique-asphalte.pdf>

- MDDELCC (2014a). Fiche d'information, Gestion des matières résiduelles du secteur des industries, des commerces et des institutions (ICI). ISBN : 978-2-550-70946-6.
- MDDELCC (2014b). Fiche d'information, Gestion des résidus du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD). ISBN : 978-2-550-70947-3 (PDF).
- MDDEFP (2013a). Lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles, Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, Direction des matières résiduelles et des lieux contaminés, 63 pages. ISBN 978-2-550-68228-8 (PDF).
- MELCC (2018). Élimination par catégorie de matières résiduelles au Québec par MRC, territoire équivalent et communauté métropolitaine – Année 2018. [En ligne] : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/donnees-elimination/Tonnages-2018-MRC.pdf>
- MRC du Granit (2020). Schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Granit, projet de révision 2022 (document interne).
- MRC du Granit (2020). Sommaires des rôles d'évaluation foncière (document interne).
- SDEG (2020). Bilan touristique du Granit 2019. [En ligne] : <https://sdeg.ca/wp-content/uploads/2019/11/Bilan-touristique-2019-v.-finale.pdf>
- Statistique canada (2020). Produit de données, Recensement 2016. [En ligne] : <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/index-fra.cfm>
- Vecteur Environnement (2015). Placer la réduction à la source au premier plan, septembre 2015, vol 48, numéro 4, p. 18.

ANNEXE 1 : LISTE DES INTERVENANTS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DU GRANIT

Nom	Activités et matières visées	Description des installations	Générateur visé
Service de l'environnement de la MRC du Granit 5600 rue Frontenac Lac-Mégantic (Québec) G6B 1H5 819 583-0181 www.mrcgranit.qc.ca	Collecte des RDD porte-à-porte	Aire de triage et de manutention des RDD	Résidentiel Certains ICI
Écocentre de Lac-Mégantic 5138, rue Pie XI Lac-Mégantic (Québec) G6B 2S3 819 583-2394 www.ville.lac-megantic.qc.ca	Centre de disposition des : matériaux secs, encombrants, RDD, TIC, matières putrescibles, matières recyclables, gros volumes, boues de fosses septiques et boues de l'usine d'épuration des eaux usées.	Écocentre avec balance et zone de tri. Plateforme de compostage pour la collecte des matières putrescibles de la Ville de Lac-Mégantic et pour les boues de fosses septiques et de stations d'épuration mécanisées. Système de déshydratation des boues de fosses septiques. Point de dépôt de ARPE-Québec	Résidentiel ICI CRD
Sanitaire Lac-Mégantic 2000 inc. 9109, route 204, Frontenac (Québec) G6B 2S1 819 583-7585 sanitairemeg@xplornet.com www.sanitairelacmegantic.com	Centre de tri des matériaux secs, location de conteneurs, démolition et démantèlement, transport de rebuts secs, achat, récupération et transport de vieux métaux dont les carcasses automobiles. Division de récupération de la tubulure acéricole	Centre de réception avec balance, aire de stockage, unité de triage extérieur, appareils de broyage pour la cogénération. Point de récupération de la SOGHU pour les huiles usées	Résidentiel ICI CRD
Ressourcerie du Granit Le Chiffonnier 2969, rue Laval Nantes (Québec) G6B 1A2 819 583-6615 ressourcerie.granit@gmail.com	Collecte, réemploi (réparation et/ou réutilisation) et mise en vente de : textiles, meubles, jouets, électroménagers, livres, outils et autres menus articles. Point de dépôt pour les TIC et pour certains RDD (peintures, ampoules fluocompactes et piles). Gestion des	Magasin avec débarcadère, zone de triage, entrepôt et aires de stockage	Résidentiel ICI

Nom	Activités et matières visées	Description des installations	Générateur visé
	électroménagers contenant des halocarbures.		
Tafisa 4660, rue Villeneuve Lac-Mégantic (Québec) G6B 2C3 819 583-2930 www.tafisa.ca	Fabrication de panneaux de particules et de mélamine à partir de bois récupérés	Usine de production	ICI
Granules Combustibles Energex 3891, rue Président Kennedy Lac-Mégantic (Québec) G6B 3B8 819 583-5131 www.energex.com	Manufacturier de combustible de bois recyclés en granules, de litière pour animaux de compagnie et de paillis horticoles. Recyclage de résidus CRD (bois, sciure, copeaux et résidus de bois)	Usine de production	ICI
Boutique familiale de Lac-Mégantic 3552, rue Cliche Lac-Mégantic (Québec) G6B 2K3 819 583-0988	Mise en vente de vêtements et de menus articles usagés en vue de leur réemploi	Magasin avec zone de triage	Résidentiel
GM - F.R. Dallaire inc. 4196, rue Laval Lac-Mégantic (Québec) G6B 1A8 819 583-0110 guyd@frdallaire.com www.dallairegm.com	Huiles usées, filtres, contenants, antigel, batteries d'automobiles	Point de récupération de la SOGHU	Résidentiel Certains ICI
Harnois 4575, rue Villeneuve Lac-Mégantic (Québec) G6B 2C2 819 5833838 info@harnoisenergies.com	Huiles usées, filtres, contenants, antigel, batteries d'automobiles	Point de récupération de la SOGHU	Résidentiel ICI
Garage ADG Richard inc. 101, rue Principale Courcelles (Québec) 418 483-5297 garageadg@gmail.com	Huiles usées, filtres, contenants, antigel, batteries d'automobiles	Point de récupération de la SOGHU	Résidentiel ICI
Pièces d'auto Carquest 4488, rue Laval Lac-Mégantic (Québec) G6B 1C3 819 583-3450 14479mgr@stores.carquest.com	Extincteurs	Un magasin à Lac-Mégantic	Résidentiel ICI
Canadian Tire 3642, rue Laval Lac-Mégantic, (Québec) G6B 1A4 819 583-3332	Huiles usées, filtres, contenants, antigel, batteries d'automobiles,	Un magasin à Lac-Mégantic	Résidentiel ICI

Nom	Activités et matières visées	Description des installations	Générateur visé
	pneus usés, pièces d'auto usées		
Walmart 3130, rue Laval, Lac-Mégantic, QC G6B 1A5 (819) 583-2882	Batteries d'automobiles	Un magasin à Lac-Mégantic	Résidentiel ICI
Turmel Y Auto Électrique 4094, rue Laval Lac-Mégantic (Québec) G6B 1B2 819 583-3005	Batteries en tous genres	Un magasin à Lac-Mégantic	Résidentiel ICI
Pharmacie Jean-Coutu Claude Charron & Antoine Leclerc 3700, rue Laval Lac-Mégantic (Québec) G6B 1H8 819 583-2123 bhebert@pjc.jeancoutu.com	Médicaments périmés	Un magasin à Lac-Mégantic	Résidentiel
Magasin Coop Saint-Samuel 670, rue Principale Lac-Drolet (Québec) G0Y 1C0 819 549-2424	Centre de disposition des RDD (peintures, piles et certains organiques)	Un magasin avec aire de disposition	Résidentiel, ICI et CRD
La Coop Lac-Mégantic Lambton 3012, rue Laval Lac-Mégantic (Québec) G6B 1A4 819 583-4444 et 136, rue Principale Lambton G0M 1H0 418 486-7474 reception@coopmeg.com	Centre de disposition des RDD (peintures, piles et certains organiques)	Deux magasins avec aire de disposition	Résidentiel, ICI et CRD
Magasin coop Saint-Ludger 131, rue du Pont Saint-Ludger (Québec) G0M 1W0 819 548-5846 dg.lmg@sogetel.net	Centre de disposition des RDD (peintures, piles et certains organiques)	Un magasin avec aire de disposition	Résidentiel, ICI et CRD
Écocentre de Lambton 230, rue du Collège Lambton (Québec) G0M 1H0 418 486-7438 reception@lambton.ca	Centre de disposition des métaux, matériaux secs et encombrants	Écocentre avec zone de tri seulement	Résidentiel ICI CRD
Service de dépôt municipal de Notre-Dame-des-Bois 45, route de l'Église Notre-Dame-des-Bois (Québec) J0B 2E0 819 888-2724 administration@notredamedesbois.qc.ca	Centre de disposition des : matériaux secs, encombrants et certains RDD (huiles usées et peintures)	Service de dépôt avec zone de tri, conteneurs et aire de stockage des RDD. Point de récupération de la SOGHU	Résidentiel ICI CRD
Les Solutions Gourmandes 4982, rue Champlain Lac-Mégantic (Québec) G6B 1X8 solutions@cdcdugranit.com	Surplus d'aliments	Cuisine collective	Résidentiel ICI
Banque alimentaire et organismes d'entraide communautaire	Surplus d'aliments	Entrepôt Cuisine collective	Résidentiel ICI

Nom	Activités et matières visées	Description des installations	Générateur visé
<i>Épiceries et dépanneurs de la région</i>	Contenants consignés	Comptoir Récupératrice automatisée	Résidentiel ICI
Arôme RDB inc. 225, avenue Centrale Nord Stratford (Québec) G0Y 1P0 yves.boisvert@cedarome.com	Récupère les branches de sapin et les sapins	s. o.	Résidentiel

ANNEXE 2 : INVENTAIRE DES ÉTANGS MUNICIPAUX

<i>Municipalité</i>	<i>Type d'étang</i>	<i>Année de la dernière vidange</i>	<i>Taux de siccité</i>	<i>Type de traitement réalisé</i>	<i>Année approximative prévue de la prochaine vidange</i>	<i>Tonnage de boues annuel estimé* (tonne humide)</i>
<i>Audet</i>	Aéré	Jamais vidangé	s. o.	s. o.	2032	26,7
<i>Courcelles</i>	Aéré	Jamais vidangé	s. o.	s. o.	2035	71,9
<i>Frontenac</i>	Non aéré	Jamais vidangé	s. o.	s. o.	2030	55,8
<i>Lac-Drolet</i>	Non aéré	Jamais vidangé	s. o.	s. o.	2040	267,3
<i>Lac-Mégantic</i>	Aéré avec boues activées	2021	17 %	Compostage	2022	1 008
<i>Lambton</i>	Aéré	Jamais vidangé	s. o.	s. o.		21,3
<i>Marston</i>	Aucun					
<i>Milan</i>	Aéré	Jamais vidangé	s. o.	s. o.	2032	12,3
<i>Nantes</i>	Non aéré	Jamais vidangé	s. o.	s. o.	2039	27,9
<i>Notre-Dame-des-Bois</i>	Aéré	Jamais vidangé	s. o.	s. o.	2027	23,3
<i>Piopolis</i>	Marais filtrant	Jamais vidangé	s. o.	s. o.	2030	15,9
<i>Saint-Augustin-de-Woburn</i>	Aucun					
<i>Sainte-Cécile-de-Whitton - village</i>	Aéré	2012	s. o.	Géotube entreposé sur place	2032	30,4
<i>Saint-Ludger</i>	Aéré	2015	20 %	Valorisation agricole	2030	60,1
<i>Saint-Robert-Bellarmin</i>	Non aéré	Jamais vidangé	s. o.	s. o.	2032	31,3
<i>Saint-Romain</i>	Non aéré	Jamais vidangé	s. o.	s. o.	2023	34,6
<i>Saint-Sébastien</i>	Aéré	1995	20 %	Valorisation agricole	2032	48,7
<i>Stornoway</i>	Aéré	Jamais vidangé	s. o.	s. o.	2030	27,9
<i>Stratford</i>	Aéré	2008	20 %	Valorisation agricole	2026	30,1
<i>Val-Racine</i>	Aucun					
Total						1 793,4

* Le tonnage des boues est estimé selon les données moyennes québécoises (sauf pour Lac-Mégantic)

ANNEXE 3 : BILAN DÉTAILLÉ DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS DU PGMR 2016-2020

No	Action	Réalisée	Réalisée en partie	Annulée	Reconduite PGMR2022-2029	Explication	Action PGMR 2022-2029
1	Réduire les fréquences de collectes des déchets à un passage par mois durant la saison froide de façon à effectuer 17 passages par année au lieu de 26.	x					
2	Retirer les conteneurs desservant des secteurs résidentiels et opter pour des bacs roulants collectifs ou individuels.		x			Cette action a été reconduite au présent PGMR en mettant l'accent sur l'optimisation des collectes puisque pour certains secteurs, les camions peuvent difficilement passer de façon sécuritaire. Les municipalités doivent donc étudier leur territoire et aviser la MRC par résolution du nombre d'habitations qui seront desservies par conteneurs. Par exemple, il y a à la municipalité de Notre-Dame-des-Bois un domaine de 538 habitations avec des rues qui ne répondent pas aux critères du règlement. La quote-part de cette dernière a été ajustée en conséquence.	
3	Offrir à faible coût des bacs de récupération supplémentaires.	x					
4	Instaurer une tarification incitative pour les ICI de façon à encourager le recyclage, la valorisation et l'utilisation d'alternatives à l'enfouissement.			x		Action non reconduite puisque la tarification à l'enfouissement est déjà plus élevée que l'option de recyclage. Le gouvernement impose une tarification supplémentaire à l'enfouissement qui est de 23,50 \$ en 2021.	
5	Installer des îlots à trois voies dans les aires publiques et pour desservir les lieux de villégiature en terre publique.		x		x	Cette action a été reconduite au présent PGMR de façon à trouver une alternative (fabrication locale) s'il s'avérait ne pas y avoir de subventions disponibles.	25
6	Faire appliquer la réglementation régionale et municipale par les services d'un agent régional en GMR, optant, en premier recours, pour l'émission de constats amicaux et en dernier recours, pour des sanctions pécuniaires.	x				Une brigade verte a été embauchée pour faire de la sensibilisation citoyenne.	
7	Négocier avec le centre de tri la mise en œuvre d'une récupération du polystyrène par la collecte sélective.	x					

No	Action	Réalisée	Réalisée en partie	Annulée	Reconduite PGMR2022-2029	Explication	Action PGMR 2022-2029
8	Mettre en place un lieu de dépôt pour le polystyrène dans les écocentres et prendre en charge la gestion.			x		Ces deux actions ont été discutées et négociées avec le centre de tri et comme le polystyrène ne fait pas partie des matières visées par Recyc-Québec, le projet a été annulé.	
9	Réduire la collecte des encombrants à un passage par an.	x				Toutes les municipalités ont une seule collecte par année sauf Lambton, Saint-Romain et Stratford.	
10	Maintenir la collecte sélective.	x			x	Toutes les municipalités ont la collecte sélective, mais cette action a été reportée afin de pouvoir optimiser la collecte.	
11	Détournement de matières résiduelles vers le centre de tri Valoris et l'enfouissement.			x		De nouvelles démarches ont été faites puisque Valoris n'a pas été en mesure de renouveler le contrat avec la MRC.	
12	Réviser la réglementation régionale afin de mieux encadrer la GMR et de se doter d'un outil pour atteindre nos objectifs.	x				Les règlements ont été révisés en 2020.	
13	Accompagner les ICI pour une meilleure gestion de leurs matières résiduelles.	x			x	Action reconduite et divisée en deux actions distinctes légèrement différentes soit l'une concernant les matières organiques et l'autre les matériaux secs.	26-33
14	Étudier la chaîne de production des industries plus problématiques afin de trouver des solutions pour diminuer la génération de matières résiduelles.		x		x	Sera pris en charge dans le plan d'action de Synergie Estrie et la coordination se fera entre les deux plans d'action.	42
15	Promouvoir une disposition en petits paquets roulés des plastiques agricoles dans le bac de recyclage pour faciliter leur détournement au centre de tri Récupération Frontenac.	x			x	La MRC a mis en place un service de collecte des plastiques agricoles dans toutes les municipalités du territoire. Les producteurs sont invités à déposer leurs plastiques dans des conteneurs prévus à cette fin qui sont collectés une fois par mois et envoyés chez SLM Récupération.	
16	Réalisation d'une étude de marché pour les résidus spécifiques de transformation industrielle (potentiel économique, débouchés des produits, étude de faisabilité, etc.) et mise en œuvre d'un projet d'économie circulaire afin que des résidus industriels servent de matières premières pour d'autres entreprises.	x				Le projet a été adopté par la MRC et une ressource a été embauchée pour Synergie Estrie.	
17	Étudier l'option d'une collecte spéciale de matériaux secs auprès des ICI.		x		x	14 municipalités ont des ententes ou des solutions pour que les matériaux secs soient valorisés.	33
18	Poursuivre la collecte 3 ^e voie de la Ville de Lac-Mégantic.	x			x	La collecte se poursuit.	
19	Lancer une campagne de compostage domestique en milieu rural avec un soutien à domicile au besoin.		x		x	La MRC, en collaboration avec la Ressourcerie, a développé une formation sur le compostage domestique. Cela lui	23

No	Action	Réalisée	Réalisée en partie	Annulée	Reconduite PGMR2022-2029	Explication	Action PGMR 2022-2029
						permettra d'intervenir plus fréquemment auprès des municipalités et des citoyens intéressés.	
20	Démarrer progressivement la collecte 3 ^e voie dans les noyaux à forte densité de population (périmètre urbain) et sur les routes les reliant.		x		x	Avec l'obligation gouvernementale de mettre en place un système de gestion des matières organiques d'ici 2024, ces actions ont été reconduites au présent PGMR en mentionnant, pour chaque municipalité, le système choisi et l'année d'implantation.	21-22-23
21	Instaurer dans toutes les municipalités un lieu de dépôt des résidus verts (branches, feuilles, résidus de jardin).		x			Pour 11 municipalités de la MRC ainsi que la Ville de Lac-Mégantic, le bac brun permet aux citoyens de se départir de leurs petits résidus de jardin. Un projet est en cours dans les 8 autres municipalités.	
22	Fournir à la population et aux ICI des bacs de comptoir pour matières organiques afin de faciliter le transport de la matière vers le composteur domestique ou vers le bac roulant.		x			Action non reconduite, comme toutes les municipalités qui planteront un service de gestion des matières organiques le feront avant l'année 2024, elles pourront demander une subvention grâce au programme d'aide au compostage domestique et communautaire.	
23	Poursuivre le programme de vidange des installations septiques.	x			x	En place depuis 1998, ce service est maintenu et sera renouvelé à l'échéance du contrat.	
24	Poursuivre le compostage des boues de la station mécanisée de la Ville de Lac-Mégantic.	x				Les boues de l'usine d'épuration de la Ville de Lac-Mégantic sont entièrement valorisées à la plateforme de compostage locale. La Ville entend poursuivre cette action et développer éventuellement de nouveaux débouchés.	
25	S'assurer que les boues des stations d'épuration des municipalités sont valorisées et non enfouies.		x		x	Poursuivre les démarches avec les municipalités.	24
26	Inclure une clause d'obligation de récupération des résidus de béton, de brique et d'asphalte dans les devis de construction des infrastructures municipales.		x			La plupart des entrepreneurs en construction de la région ont leurs permis de valorisation de matériaux secs. Pour les autres, la seule autre option qui existe dans la région est d'aller porter leurs résidus au centre de tri.	
27	Mettre en place un service de vente de matériaux de CRD usagés.		x		x	Action reconduite, cette action a débuté dans le précédent PGMR. Un suivi avec la Ressourcerie du Granit sera requis afin de remettre cette action en force.	30
28	S'assurer que toutes les municipalités possèdent une entente avec un centre de tri de matériaux secs pour la récupération des résidus CRD et des autres matériaux secs.	x				14 municipalités ont des ententes ou des solutions pour que les matériaux secs soient valorisés. Les municipalités ne	

No	Action	Réalisée	Réalisée en partie	Annulée	Reconduite PGMR2022-2029	Explication	Action PGMR 2022-2029
						disposant pas encore d'une telle entente analysent les alternatives.	
29	Instaurer une clause de récupération des résidus CRD dans les permis de CRD, y annexer un guide de bonnes pratiques et exiger dans les demandes de permis davantage d'information telle que les types de résidus de CRD et l'estimation des quantités générées, la description des activités de tri prévues sur le chantier, les mesures prévues pour leur détournement, etc.			x		Cette action ne sera pas mise de l'avant puisque la seule alternative sur notre territoire est d'aller au centre de tri de matériaux secs.	
30	Activités de réseautage pour les acteurs en CRD leur permettant de se rencontrer et d'échanger.		x			Des activités de réseautage ont été réalisés non seulement pour les acteurs de CRD, mais pour tous les acteurs de la MRC pour discuter environnement.	
31	Participer à des projets pilotes ou à des projets de démonstration afin de recueillir des données sur les meilleures pratiques de déconstruction sélective, de réduction à la source, de réemploi, de tri ou de conditionnement sur le chantier.		x		x	Cette action a été reconduite partiellement et intégrée dans le présent PGMR dans différentes actions afin de répondre au besoin de la MRC d'améliorer les pratiques des acteurs de la CRD.	7-8-12
32	Établir un partenariat de recherche avec des universités ou des organismes de recherche pour la mise au point de nouveaux débouchés pour certains résidus de CRD et pour l'optimisation des procédés de tri.			x		Action non reconduite puisque Synergie Estrie vient tout juste d'être mis en place et cette action fera partie de son mandat. Par contre, l'action 45 prévoit la coordination des plans d'action de Synergie et de la MRC.	
33	Lors de la collecte des encombrants, demander aux collecteurs d'apposer, sur les appareils électriques, un autocollant informant le citoyen que ce produit n'est pas un encombrant et qu'il doit être apporté à l'écocentre ou à la Ressourcerie.	x				Dans le nouveau contrat de la MRC, les petits appareils électriques et ceux contenant des gaz réfrigérants ne sont plus ramassés lors de la collecte des encombrants, l'entrepreneur appose dessus des étiquettes informant les citoyens que ces appareils peuvent être acheminés sans frais à la Ressourcerie du Granit afin d'être récupérés de façon sécuritaire. Les municipalités en gestion autonome devront se conformer à cette mesure lors du renouvellement de leurs propres contrats de collecte.	
34	Poursuivre la collecte des RDD et étudier l'option de l'élargissement du service aux ICI et de l'ajout de certains TIC aux matières acceptées.		x		x	Cette action a été reconduite dans une optique d'amélioration continue de ce service.	32

No	Action	Réalisée	Réalisée en partie	Annulée	Reconduite PGMR2022-2029	Explication	Action PGMR 2022-2029
35	Revoir les ententes intermunicipales et les contrats pour exiger des parties une meilleure précision et rigueur des données reçues.	x				Cette action n'a pas été reconduite puisque tous les contrats ont été renouvelés et nous permettent d'avoir une meilleure connaissance des données pour les collectes de déchets, de matières recyclables, de matières organiques, des encombrants et des RDD.	
36	Collaborer avec les transporteurs et les récepteurs de matières résiduelles à la mise en œuvre d'une campagne de caractérisation des matières résiduelles.				x	Cette action est reconduite afin d'avoir une meilleure connaissance des matières qui se retrouvent dans les différents bacs et conteneurs de la MRC.	19
37	Caractériser les matières résiduelles des ICI pour lesquelles les résidus sont susceptibles d'être plus difficilement récupérables comme pour les résidus de procédés industriels.				x	Cette action est reconduite afin d'avoir une meilleure connaissance des matières qui se retrouvent dans les différents bacs et conteneurs de la MRC.	19
38	Approfondir la situation en GMR sur les terres publiques.				x	Cette action a été reconduite puisqu'elle est prise en charge par plusieurs actions du présent PGMR. Par exemple l'action 32 traite de tubulures acériques et l'action 6 s'occupe de la gestion des lieux touristiques.	5-34
39	Mettre à jour annuellement l'inventaire des matières résiduelles du PGMR et suivre l'évolution des taux de récupération par rapport aux objectifs fixés.				x	Cette action a été reconduite pour répondre au besoin d'avoir une meilleure connaissance de la situation des matières résiduelles dans la MRC.	9
40	Mettre à jour le PGMR conformément à la LQE.	x			x		44
41	Faire le suivi mensuel des actions du PGMR, identifier les problèmes de mise en œuvre et trouver des solutions adaptées.		x		x	Sera fait d'office avec le suivi et la surveillance avec le CCE.	9
42	Faire la promotion des nouveaux règlements adoptés par la MRC et par les municipalités en gestion autonome.	x				Action non reconduite puisque cela est fait d'office lors d'adoption de nouvelle réglementation.	
43	Diffuser annuellement au grand public les résultats obtenus en lien avec les objectifs du PGMR.		x		x	La MRC a débuté diverses campagnes de sensibilisation auprès de divers groupes d'acteurs locaux du territoire en lien avec des actions du PGMR et sur la GMR en général. Il y a lieu de poursuivre cette action.	9
44	Créer ou diffuser des guides, papier et virtuels, pour faire la promotion du bon tri et des pratiques écoresponsables, de même que des services de récupération offerts en visant tous les types de matières et en s'adressant spécifiquement à chacun des générateurs.		x		x	Un premier guide complet sur la gestion des matières résiduelles à l'attention des citoyens et des petits ICI a été réalisé. Sa distribution est complétée. De plus, la MRC a réalisé un « pense-bête » sur le compostage domestique, aussi distribué. D'autres guides et activités plus spécifiques	2-10-12

No	Action	Réalisée	Réalisée en partie	Annulée	Reconduite PGMR2022-2029	Explication	Action PGMR 2022-2029
						pourront être développés afin de cibler des usagers particuliers.	
45	Organiser des journées d'information destinée aux ICI pour leur présenter les ressources et les programmes disponibles.		x		x	De la sensibilisation sur la gestion des matières organiques a été faite. La coordonnatrice en gestion des matières résiduelles est également disponible en tout temps pour accompagner les ICI qui en feraient la demande. Une rencontre en collaboration avec la SADC a été réalisée avec succès. Il a lieu de poursuivre cette action.	2-5-7-9-43
46	Mettre en œuvre des mesures d'ISÉ sur les bonnes pratiques en GMR par des articles dans les journaux locaux, des émissions de radio et de télé communautaires et des capsules vidéo diffusées via les médias sociaux.		x		x	Action reconduite puisque pour la MRC, l'ISÉ est primordial.	1-5-7-9-11-41
47	Faire une tournée d'ISÉ dans les écoles primaires et secondaires en partenariat avec le Centre d'études collégiales de Lac-Mégantic (CECLM) ou d'autres partenaires.	x			x	La MRC a participé à la semaine de l'environnement, à la Polyvalente Montignac, où fut question notamment de la gestion des matières résiduelles. Une vidéo promotionnelle sur la GMR avec les jeunes fut financée par la MRC et distribuée à l'ensemble des écoles de la MRC pour diffusion. Des formations dans les écoles, où il y a collectes des matières compostables, ont aussi eu lieu.	1-6
48	Faire la promotion dans les bulletins municipaux de la Ressourcerie du Granit, des comptoirs familiaux, des ventes de garage, du réemploi des encombrants à l'écocentre ou lors des collectes ponctuelles.		x		x	Plan de communication.	7
49	Organiser des soirées d'ISÉ dans les municipalités et dans les résidences pour personnes âgées.		x			Action non reconduite directement, mais intégrée dans quelques actions de conférence ou de table de discussion et prise en compte dans le plan de communication.	
50	Sensibiliser les entrepreneurs en CRD (maîtres d'œuvre) et leur offrir une formation, de même qu'à leurs employés, sur les bonnes pratiques de gestion des résidus de CRD sur les chantiers.				x	Cette action sera reconduite.	8-40
51	Collaboration avec les quincailleries locales pour informer les particuliers et les entreprises des options de gestion des résidus de CRD et des meilleures pratiques lors du processus d'achat des matériaux.			x		Action intégrée au plan de communication.	

No	Action	Réalisée	Réalisée en partie	Annulée	Reconduite PGMR2022-2029	Explication	Action PGMR 2022-2029
52	Mettre en œuvre une campagne de bannissement des bouteilles d'eau à usage unique, des gobelets à café, des sacs de plastique et d'autres produits jetables dans les édifices municipaux et publics.		x		x	La MRC a déjà banni les bouteilles d'eau, gobelets de café et autres produits jetables pour l'organisation de ses réunions. Des bouteilles réutilisables furent distribuées aux maires pour le conseil et une vente de bouteilles fut organisée auprès des municipalités.	3-16
53	Mettre en œuvre un service-conseil pour des événements écoresponsables pour les municipalités.				x	Action reconduite et transformée en guide.	10-11
54	Instaurer dans les municipalités une politique d'achats écoresponsables basée sur les 3RV-E.			x			
55	Encourager toutes les municipalités à appliquer ou à poursuivre un programme de financement pour couches lavables.	x				Lors d'une rencontre avec tous les directeurs généraux des municipalités, il leur a été rappelé que ce programme est une action du PGMR. Ils ont été invités à continuer d'en faire la promotion auprès de leurs citoyens.	43
56	Tenir des rencontres intermunicipales pour s'aider à orchestrer la mise en œuvre des différentes actions du PGMR.	x			x	La MRC a instauré, au début de l'année 2017, et poursuivi en 2018 et 2019, des rencontres régulières avec les directeurs généraux des municipalités afin de renforcer la coopération locale et de les tenir informés de l'avancement des différents dossiers, tous services confondus. Ces rencontres sont notamment l'occasion d'échanger autour de la gestion des matières résiduelles et de projets spécifiques. Les municipalités apprécient ces rencontres et souhaitent les maintenir sur le long terme.	
57	Poursuivre ou ajouter le service de réception des ampoules fluocompactes, des cartouches d'encre et des piles dans les édifices municipaux et élargir le service à d'autres points de collecte.	x			x	Ce service résulte d'un partenariat avec la Ressourcerie du Granit qui récupère sans frais ces matières. 15 bureaux municipaux offrent le service à leurs citoyens. Les objets sont aussi récupérés lors de la collecte des RDD.	
58	Créer un poste de coordonnateur en GMR à temps plein à la MRC pour la mise en œuvre du PGMR.	x				Une coordonnatrice en gestion des matières résiduelles a été embauchée à temps plein à la MRC du Granit en avril 2016.	
59	Impliquer le service des communications de la MRC du Granit à raison d'une ou deux journées par semaine en soutien à la mise en œuvre du PGMR.	x			x	Un plan de communication par matière et par mode de communication avec budget est reconduit chaque année.	7

ANNEXE 4 : FICHES DESCRIPTIVES DES ACTIONS DU PGMR 2022 - 2029 DE LA MRC DU GRANIT

1. Organiser une visite des installations de récupération pour les écoles et promouvoir les journées portes ouvertes

Description de l'action

La visite d'un centre de tri ou d'une plateforme de compostage permet de rendre compte des efforts fournis en GMR auprès des citoyens, ainsi que des quantités de déchets produits. Un transport en commun peut être mis à disposition à l'occasion.

Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Orientation	Amélioration de la participation des différents générateurs
Objectif du PGMR	• Réduire la quantité de matières éliminées par habitant à 525 kg ou moins • Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles • Ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 525 kg/hab. • Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal

Mise en œuvre

Moyens envisagés	• Organiser une visite virtuelle ou en présentiel • Louer un véhicule ou faire du transport partagé pour s'y rendre en groupe • Avoir un animateur lors de la visite • Faire de la promotion dans les journaux, dans les bulletins municipaux et sur les médias sociaux
Enjeux	• S'assurer de joindre les gens pour une visite virtuelle
Générateurs visés	Résidentiel, établissements scolaires
Responsables	MRC
Collaborateurs	Municipalités, établissements scolaires
Indicateurs	80 visiteurs
Échéancier	2024

Budget

2024	
Ressources humaines	1 000 \$
Ressources matérielles	Coûts inclus dans l'action no 8 (plan de communication)
Total annuel	1000 \$
Financement	-
Grand Total	1000 \$

2. Développer et maintenir des services d'information sur le tri optimal des matières et sur les lieux de collecte

Description de l'action

Un service téléphonique InfoBac, une FAQ, ou une rubrique pour poser des questions sur le site Internet peuvent être développés. Comme l'a fait la MRC de Coaticook, un bottin des récupérateurs peut aussi être rendu disponible sur le site de la MRC. L'application « Ça va où ? » est un autre exemple de service qui devrait être amélioré, puisque certains organismes de réemploi et de récupération ne figurent pas dans les options de lieux de dépôt. Pour tous ces services, un mécanisme de suivi doit être pensé pour assurer leur mise à jour annuelle.

Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Orientation	Amélioration de la participation des différents générateurs
Objectif du PGMR	Réduire la quantité de matières éliminées par habitant à 525 kg ou moins Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal Recycler 65 % des matières organiques Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles ● Ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 525 kg/hab. ● Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal ● Recycler 60 % des matières organiques putrescibles Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique ● Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier, carton et bois)

Mise en œuvre

Moyens envisagés	● Valider et mettre à jour l'application « Ça va où ? » ● Mettre en place une ligne d'information pour les générateurs ● Créer une foire aux questions en collaboration avec le service des communications
Enjeux	● Créer un service attrayant et simple d'utilisation ● Maintenir à jour les services d'information
Générateurs visés	Tous
Responsables	MRC
Collaborateurs	Municipalités
Indicateurs	Service mis en place et diffusé aux citoyens
Échéancier	2023

Budget

2023	
Ressources humaines	6 000 \$
Ressources matérielles	Coûts inclus dans l'action no 8 (plan de communication)
Total annuel	6 000 \$
Financement	-
Grand Total	6 000 \$

3. Mettre en œuvre une stratégie sur la réduction et le bannissement des sacs de plastique et des différents objets à usage unique et soutenir la mise en place

Description de l'action

Cette action est réalisée lors des tournées porte-à-porte de la brigade verte et lors de séances d'information citoyenne. La Brigade verte devra notamment informer et proposer des alternatives aux sacs de plastique à usage unique. La MRC fera une demande de financement à RECYC-QUÉBEC par l'appel de propositions visant la réduction de l'utilisation de produits à usage unique. Ce financement servira à mettre en place une campagne de communication, fabriquer des sacs faits de matières recyclées à distribuer aux commerçants et aux citoyens, acheter des fontaines d'eau, acheter de la vaisselle réutilisable ou compostable.

Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Orientation	Amélioration de la participation des différents générateurs
Objectif du PGMR	Réduire la quantité de matières éliminées par habitant à 525 kg ou moins
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles Ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 525 kg/hab.

Mise en œuvre

Moyens envisagés	- Organiser des rencontres d'information avec les commerçants - Faire de la sensibilisation dans les journaux, dans les bulletins municipaux et sur les médias sociaux - Fabriquer des sacs faits de retailles de tissus - Installer des fontaines d'eau à différents endroits dans la MRC
Enjeux	- Acceptabilité sociale de la part des générateurs et des commerçants - Changement de comportement des générateurs et des commerçants
Générateurs visés	Résidentiel, commerçants
Responsables	MRC, brigade verte
Collaborateurs	Municipalités, gouvernement fédéral
Indicateurs	80 % des commerçants ont banni les sacs de plastique à usage unique
Échéancier	2022 et 2023

Budget

	2022	2023
Ressources humaines	4 800 \$	4 800 \$
Ressources matérielles	3 000 \$	100 000 \$
Total annuel	7 800 \$	104 800 \$
Financement	-	70 000 \$
Grand Total	7 800 \$	34 800 \$

4. Lancer un questionnaire de type question-réponse pour chaque générateur en collaboration avec Synergie Estrie

Description de l'action

Ces questionnaires renforceront les connaissances de chaque générateur sur la gestion adéquate de leurs matières. À travers les réponses, la MRC acquerra également des données qui serviront à orienter les efforts d'ISÉ. Les questions porteront sur un éventail de sujets allant du tri des matières aux fausses conceptions potentiellement présentes chez les générateurs.

Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Orientation	Amélioration de la participation des différents générateurs
Objectif du PGMR	Réduire la quantité de matières éliminées par habitant à 525 kg ou moins Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal Recycler 65 % des matières organiques Recycler et valoriser 80 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles ● Ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 525 kg/hab. ● Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal ● Recycler 60 % des matières organiques putrescibles ● Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique ● Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier, carton et bois)

Mise en œuvre

Moyens envisagés	● Publier un questionnaire Internet ● Publier un questionnaire dans les journaux et dans les bulletins municipaux ● Procéder à des sondages par téléphone
Enjeux	● Taux de réponse des générateurs
Générateurs visés	CRD, résidentiel, ICI
Responsables	MRC
Collaborateurs	Synergie Estrie, municipalités
Indicateurs	80 répondants au questionnaire
Échéancier	2023

Budget

	2023
Ressources humaines	3 000 \$
Ressources matérielles	500 \$
Total annuel	3 500 \$
Financement	-
Grand Total	3 500 \$

5. Renforcer les pratiques en GMR des gestionnaires de lieux touristiques afin d'obtenir la collaboration des visiteurs et des touristes dans la région

Description de l'action

Les pratiques de GMR chez les individus peuvent changer dans un contexte touristique. De plus, la gestion des matières résiduelles au sein des municipalités d'où viennent les occupants saisonniers peut varier de celle sur le territoire de la MRC. Les rétroactions des gestionnaires de lieux touristiques permettront de cibler des mesures d'ISÉ auprès de ces visiteurs. L'écart entre les pratiques implantées dans la MRC et celles des vacanciers pourra également être réduit.

Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Orientation	Amélioration de la participation des différents générateurs
Objectif du PGMR	Réduire la quantité de matières éliminées par habitant à 525 kg ou moins Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal Recycler 65 % des matières organiques Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles ● Ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 525 kg/hab. ● Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal ● Recycler 60 % des matières organiques putrescibles Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique ● Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier, carton et bois)

Mise en œuvre

Moyens envisagés	● Participer aux rencontres de Tourisme Mégantic ● Rencontrer les gestionnaires touristiques un à un afin de les sensibiliser en fonction de leur site et de leur problématique ● Créer et distribuer un dépliant aux touristes qui séjournent dans la région
Enjeux	● Rassembler les gestionnaires touristiques et les convaincre de la pertinence du tri ● Être créatif et original
Générateurs visés	Sites de villégiature, campings, lieux à forte occupation saisonnière
Responsables	MRC et SDEG
Collaborateurs	Municipalités
Indicateurs	40 gestionnaires de lieux de villégiature ou de lieux touristiques contactés 100 lieux touristiques sensibilisés 6 000 touristes sensibilisés
Échéancier	2022 et 2023

Budget

	2022	2023
Ressources humaines	3 000 \$	3 000 \$
Ressources matérielles	3 000 \$	3 000 \$
Total annuel	6 000 \$	6 000 \$
Financement	-	-
Grand Total	6 000 \$	6 000 \$

6. Effectuer une tournée d'information dans les écoles primaires et secondaires du territoire sur le tri des matières résiduelles en intégrant un concours scolaire en partenariat avec les comités environnement des écoles secondaires et des cégeps

Description de l'action

Il est important de favoriser les habitudes dès l'âge scolaire, c'est pourquoi ces tournées aideront les élèves à améliorer le tri de leurs matières et permettront de répondre aux interrogations de ceux-ci. Elles seront accompagnées d'un concours qui aura pour but de solliciter la participation des jeunes dans la réalisation des projets annuels de la MRC. La tenue d'un concours au sein des établissements scolaires appuiera notamment la venue du règlement sur le bannissement des sacs de plastique à usage unique.

Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Orientation	Amélioration de la participation des différents générateurs
Objectif du PGMR	Réduire la quantité de matières éliminées par habitant à 525 kg ou moins Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal Recycler 65 % des matières organiques Gérer la matière organique dans 100 % des industries, des commerces et des institutions Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles • Ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 525 kg/hab. • Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal • Recycler 60 % des matières organiques putrescibles Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique • Gérer la matière organique dans 100 % des industries, des commerces et des institutions • Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois)

Mise en œuvre

Moyens envisagés	• Tenir des activités et des conférences dans les écoles • Organiser un concours pour les enfants
Enjeux	• Obtenir la collaboration des écoles • Identifier les meilleurs outils de communication
Générateurs visés	Établissements scolaires
Responsables	MRC
Collaborateurs	Comité environnement de la polyvalente Montignac et du Cégep Beauce-Appalaches
Indicateurs	2 institutions visitées/an, 100 participants au concours/an
Échéancier	En continu

Budget

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Ressources humaines	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$
Ressources matérielles	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
Total annuel	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$
Financement	-	-	-	-	-	-	-	-
Grand Total	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$

7. Créer un plan de communication annuel pour prévoir les publications destinées à chaque générateur et prévoir le budget en conséquence

Description de l'action

Ces publications ont notamment pour objectif de souligner les nouvelles pratiques implantées dans la MRC ou de publiciser les statistiques liées aux différentes matières récoltées.

Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Orientation	Amélioration de la participation des différents générateurs
Objectif du PGMR	Réduire la quantité de matières éliminées par habitant à 525 kg ou moins Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal Recycler 65 % des matières organiques Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles • Ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 525 kg/hab. • Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal • Recycler 60 % des matières organiques putrescibles • Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique • Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier, carton et bois)

Mise en œuvre

Moyens envisagés	• Organiser des rencontres d'équipe • Organiser une tournée municipale
Enjeux	• S'assurer de joindre tous les générateurs • Être créatif, original et constant dans la diffusion des communications
Générateurs visés	Résidentiel, ICI, CRD, lieux touristiques
Responsables	MRC
Collaborateurs	Municipalités
Indicateurs	Présentation du plan de communication au CCE
Échéancier	En continu

Budget

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Ressources humaines	23 500 \$	23 500 \$	23 500 \$	23 500 \$	23 500 \$	23 500 \$	23 500 \$	23 500 \$
Ressources matérielles	4 500 \$	4 500 \$	4 500 \$	4 500 \$	4 500 \$	4 500 \$	4 500 \$	4 500 \$
Total annuel	28 000 \$	28 000 \$	28 000 \$	28 000 \$	28 000 \$	28 000 \$	28 000 \$	28 000 \$
Financement	-	-	-	-	-	-	-	-
Grand Total	28 000 \$	28 000 \$	28 000 \$	28 000 \$	28 000 \$	28 000 \$	28 000 \$	28 000 \$

8. Organiser des conférences ou des formations à saveur environnementale

Description de l'action

Ces conférences auront pour but d'informer et d'outiller la population à intégrer des pratiques plus écoresponsables au quotidien. Les thèmes pourraient être la géocoherence, l'habitation durable, la fabrication de produits ou encore prendre la forme d'un atelier de réparation, par exemple. La participation et l'engagement des aînés pourront être particulièrement sollicités dans cette dernière action.

Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Orientation	Amélioration de la participation des différents générateurs
Objectif du PGMR	Réduire la quantité de matières éliminées par habitant à 525 kg ou moins Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal Recycler 65 % des matières organiques Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles • Ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 525 kg/hab. • Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal • Recycler 60 % des matières organiques putrescibles Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique • Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier, carton et bois)

Mise en œuvre

Moyens envisagés	• Organiser des conférences de jour et de soir
Enjeux	• Joindre les participants
Générateurs visés	Résidentiel, ICI, CRD
Responsables	MRC
Collaborateurs	Synergie
Indicateurs	1 conférence/an, 50 participants/conférence
Échéancier	En continu

Budget

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Ressources humaines	900 \$	900 \$	900 \$	900 \$	900 \$	900 \$	900 \$	900 \$
Ressources matérielles	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
Total annuel	2 900 \$	2 900 \$	2 900 \$	2 900 \$	2 900 \$	2 900 \$	2 900 \$	2 900 \$
Financement	-	-	-	-	-	-	-	-
Grand Total	2 900 \$	2 900 \$	2 900 \$	2 900 \$	2 900 \$	2 900 \$	2 900 \$	2 900 \$

9. Publier annuellement les résultats liés à la récupération, le compostage et à l'élimination des matières, et l'atteinte ou non des objectifs du PGMR

Description de l'action

Ces résultats pourront être publiés dans les journaux locaux, le site Web de la MRC ou sur sa page Facebook. Les publications mettront l'accent notamment sur les coûts évités grâce au détournement des matières de l'enfouissement.

Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Orientation	Amélioration de la participation des différents générateurs
Objectif du PGMR	Réduire la quantité de matières éliminées par habitant à 525 kg ou moins Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal Recycler 65 % des matières organiques Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles • Ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 525 kg/hab. • Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal • Recycler 60 % des matières organiques putrescibles Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique • Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier, carton et bois)

Mise en œuvre

Moyens envisagés	• Présenter et diffuser le bilan sur le site Web de la MRC et des municipalités
Enjeux	• Faire un suivi adéquat des actions et des données
Générateurs visés	Résidentiel
Responsables	MRC
Collaborateurs	Municipalités
Indicateurs	1 publication/an
Échéancier	En continu

Budget

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Ressources humaines	1 800 \$	1 800 \$	1 800 \$	1 800 \$	1 800 \$	1 800 \$	1 800 \$	1 800 \$
Ressources matérielles	Coûts inclus dans l'action no 8 (plan de communication)							
Total annuel	1 800 \$	1 800 \$	1 800 \$	1 800 \$	1 800 \$	1 800 \$	1 800 \$	1 800 \$
Financement	-	-	-	-	-	-	-	-
Grand Total	1 800 \$	1 800 \$	1 800 \$	1 800 \$	1 800 \$	1 800 \$	1 800 \$	1 800 \$

10. Créer un guide et encourager l'organisation d'événements écoresponsables

Description de l'action

Un guide des événements écoresponsables sera créé et publié sur le site Web de la MRC pour le rendre accessible au grand public et à tous les acteurs concernés. Des récapitulatifs papier devront aussi être distribués dans les bureaux des municipalités et être transmis à tous les organisateurs d'événements potentiels.

Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Orientation	Amélioration de la participation des différents générateurs
Objectif du PGMR	Réduire la quantité de matières éliminées par habitant à 525 kg ou moins Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal Recycler 65 % des matières organiques Gérer la matière organique dans 100 % des industries, des commerces et des institutions Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles • Ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 525 kg/hab. • Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal • Recycler 60 % des matières organiques putrescibles Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique • Gérer la matière organique dans 100 % des industries, des commerces et des institutions d'ici 2025; • Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée

Mise en œuvre

Moyens envisagés	• Créer un guide attrayant pour l'organisation d'événements écoresponsables • Présenter et diffuser le guide sur le site Web de la MRC et des municipalités
Enjeux	• Créer un guide attrayant et simple d'utilisation
Générateurs visés	Municipal, résidentiel, ICI (traiteurs)
Responsables	MRC
Collaborateurs	Municipalités
Indicateurs	5 événements écoresponsables/an
Échéancier	2022

Budget

2022	
Ressources humaines	1 200 \$
Ressources matérielles	1 000 \$
Total annuel	2 200 \$
Financement	-
Grand Total	2 200 \$

11. Financer trois événements écoresponsables par année

Description de l'action

Un appel à projets sera lancé afin de financer des événements écoresponsables. Trois événements par année qui bénéficieront d'un financement entre 500 \$ et 1 000 \$ seront choisis. L'appel à projets permettra aussi de promouvoir le guide des événements écoresponsables.

Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Orientation	Amélioration de la participation des différents générateurs
Objectif du PGMR	Réduire la quantité de matières éliminées par habitant à 525 kg ou moins Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal Recycler 65 % des matières organiques Gérer la matière organique dans 100 % des industries, des commerces et des institutions Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles • Ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 525 kg/hab. • Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal • Recycler 60 % des matières organiques putrescibles Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique • Gérer la matière organique dans 100 % des industries, des commerces et des institutions d'ici 2025; • Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée

Mise en œuvre

Moyens envisagés	• Faire un appel à projets • Diffuser l'appel à projets à toutes les municipalités et à tous les organismes de la région
Enjeux	• Rejoindre les organismes de la région
Générateurs visés	Municipal, organismes
Responsables	MRC
Collaborateurs	Municipalités
Indicateurs	3 événements écoresponsables subventionnés/an
Échéancier	En continu

Budget

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Ressources humaines	1 200 \$	1 200 \$	1 200 \$	1 200 \$	1 200 \$	1 200 \$	1 200 \$	1 200 \$
Ressources matérielles	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
Total annuel	3 200 \$	3 200 \$	3 200 \$	3 200 \$	3 200 \$	3 200 \$	3 200 \$	3 200 \$
Financement	-	-	-	-	-	-	-	-
Grand Total	3 200 \$	3 200 \$	3 200 \$	3 200 \$	3 200 \$	3 200 \$	3 200 \$	3 200 \$

12. Réaliser un guide des bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles en CRD en collaboration avec la 3R MCDQ et SLM et intégrer la construction de bâtiments durables chez les entrepreneurs

Description de l'action

Ce guide a pour but d'améliorer la gestion des résidus CRD sur le territoire et de créer un lien entre les entrepreneurs en CRD et le 3R MCDQ. Il pourrait inclure le bottin des récupérateurs locaux afin que les entreprises sachent où se départir de leurs résidus. Celui-ci serait distribué à toutes les entreprises de CRD du territoire lors de la remise d'un permis aux entrepreneurs, par exemple. À travers ce guide, mais également à l'aide de formations telles que celles proposées par Solution ERA, la promotion de la construction durable (ex. : matériaux naturels, orientation, économie d'énergie, etc.) sera effectuée auprès des entrepreneurs. Cette dernière action s'insère dans le prolongement des innovations environnementales particulièrement présentes sur le territoire de la MRC tel que le projet microréseau d'Hydro-Québec à la ville de Lac-Mégantic.

Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Orientation	Amélioration de la participation des différents générateurs
Objectif du PGMR	Réduire la quantité de matières éliminées par habitant à 525 kg ou moins Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal Recycler 65 % des matières organiques Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles ● Ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 525 kg/hab ● Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal ● Recycler 60 % des matières organiques putrescibles Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique ● Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier, carton et bois)

Mise en œuvre

Moyens envisagés	● Créer un guide et un bottin des récupérateurs ● Organiser des activités de formation ● Faire la promotion dans les bulletins municipaux et sur les médias sociaux ● Présenter et diffuser le guide sur le site Web de la MRC et des municipalités
Enjeux	● Créer un document attrayant et simple d'utilisation
Générateurs visés	CRD, entrepreneurs
Responsables	MRC
Collaborateurs	Municipalités
Indicateurs	60 guides distribués
Échéancier	2027 et 2028

Budget

	2027	2028
Ressources humaines	900 \$	900\$
Ressources matérielles	3 000 \$	3 000 \$
Total annuel	3 900 \$	3 900 \$
Financement	-	-
Grand Total	3 900 \$	3 900 \$

13. Mettre en place une brigade verte

Description de l'action

Embaucher des étudiants pour la Brigade verte, chaque été, afin de faire de la sensibilisation auprès des citoyens et des touristes de toutes les municipalités sur les bonnes pratiques en GMR

Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Orientation	Amélioration de la participation des différents générateurs
Objectif du PGMR	Réduire la quantité de matières éliminées par habitant à 525 kg ou moins
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles • Réduire la quantité de matières éliminées par habitant à 525 kg ou moins

Mise en œuvre

Moyens envisagés	• Affichage de postes dans les journaux et sur les réseaux sociaux
Enjeux	• Recruter les étudiants
Générateurs visés	Tous
Responsables	MRC
Collaborateurs	Municipalités et Conseil régional de l'environnement de l'Estrie
Indicateurs	Déploiement d'une brigade chaque été
Échéancier	En continu

Budget

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Ressources humaines	14 500 \$	15 000 \$	15 500 \$	16 000 \$	16 500 \$	17 000 \$	17 500 \$	18 000 \$
Ressources matérielles	Coûts internes inclus dans les dépenses courantes							
Total annuel	14 500 \$	15 000 \$	15 500 \$	16 000 \$	16 500 \$	17 000 \$	17 500 \$	18 000 \$
Financement	7 250 \$	7 500 \$	7 750 \$	8 000 \$	8 250 \$	8 700 \$	8 750 \$	9 000 \$
Grand Total	7 250 \$	7 500 \$	7 750 \$	8 000 \$	8 250 \$	8 700 \$	8 750 \$	9 000 \$

14. Sensibiliser les citoyens à toutes les nouvelles matières qui seront acceptées au bac de recyclage dans le cadre de la loi 65

Description de l'action

Préparer et diffuser des communications afin de sensibiliser les citoyens et les ICI aux nouvelles matières qui seront acceptées au bac de récupération.

Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Orientation	Amélioration de la participation des différents générateurs
Objectif du PGMR	Réduire la quantité de matières éliminées par habitant à 525 kg ou moins
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles • Réduire la quantité de matières éliminées par habitant à 525 kg ou moins

Mise en œuvre

Moyens envisagés	• Communication dans les bulletins municipaux et les réseaux sociaux
Enjeux	• Rejoindre toute la population
Générateurs visés	Tous
Responsables	MRC
Collaborateurs	Municipalités
Indicateurs	16 outils de communications déployés
Échéancier	En continu

Budget

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Ressources humaines	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
Ressources matérielles	Coûts internes inclus dans les dépenses courantes							
Total annuel	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
Financement	-	-	-	-	-	-	-	-
Grand Total	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$

15. Adopter un règlement sur le bannissement des sacs de plastique

Description de l'action

Les municipalités de : Audet, Lac-Drolet, Lac-Mégantic, Milan, Nantes, Notre-Dame-des-Bois, Piopolis, Sainte-Cécile-de-Whitton, Saint-Romain, Saint-Sébastien, Stornoway, Val-Racine et Saint-Augustin-de-Woburn adopteront un règlement bannissant les sacs de plastique sur leur territoire. Les types de sacs qui seront exclus sont les sacs de plastique à usage unique de toutes épaisseurs faits à partir de plastique conventionnel, oxodégradable, oxofragmentable, biodégradable et compostable. Par exemple: sacs fins donnés par les épiciers, sacs plus épais disponibles dans les commerces de vêtements ou de chaussures.

Type d'action	Réglementation et politique
Orientation	Réduction à la source
Objectif du PGMR	Réduire la quantité de matières éliminées par habitant à 525 kg ou moins
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles Ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 525 kg/hab.

Mise en œuvre

Moyens envisagés	- Faire des rencontres d'information avec les municipalités - Créer un modèle de règlement pour les municipalités - Adopter le règlement - Publiciser le nouveau règlement auprès des citoyens
Enjeux	- Acceptabilité sociale de la part des générateurs et des commerçants - Adhésion au règlement de la part des générateurs et des commerçants
Générateurs visés	Résidentiel, commerçants
Responsables	Municipalités
Collaborateurs	MRC
Indicateurs	Tous les citoyens des municipalités visées sont informés de la venue du règlement
Échéancier	2023 et 2024

Budget

	2023	2024
Ressources humaines	2 000 \$	2 000 \$
Ressources matérielles	-	-
Total annuel	2 000 \$	2 000 \$
Financement	-	-
Grand Total	2 000 \$	2 000 \$

16. Créer une campagne sur les contenants et les accessoires réutilisables, compostables et le zéro déchet tout en encourageant l'achat local en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie région de Mégantic et Commerce Lac-Mégantic

Description de l'action

De plus en plus de commerces proposent des aliments ou d'autres produits en vrac afin de réduire la quantité d'emballage qui génère une importante quantité de matières résiduelles. Pour cette action, il y a lieu d'avoir des discussions avec les gens sur le terrain pour comprendre comment elle peut se traduire.

Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Orientation	Réduction à la source
Objectif du PGMR	Réduire la quantité de matières éliminées par habitant à 525 kg ou moins Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles ● Ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 525 kg/hab. ● Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal

Mise en œuvre

Moyens envisagés	● Organiser des rencontres d'information ● Faire la promotion dans les bulletins municipaux et sur les médias sociaux ● Présenter et diffuser la campagne sur le site Web de la MRC et des municipalités
Enjeux	● Convaincre les commerçants de la pertinence d'une telle campagne ● Participation des ICI et des citoyens
Générateurs visés	ICI
Responsables	MRC
Collaborateurs	Chambre de commerce et d'industrie région de Mégantic, Commerce Lac-Mégantic et municipalités
Indicateurs	40 commerçants sensibilisés
Échéancier	2022 et 2023

Budget

	2022	2023
Ressources humaines	4 200 \$	4 200 \$
Ressources matérielles	500 \$	500 \$
Total annuel	4 700 \$	4 700 \$
Financement	-	-
Grand Total	4 700 \$	4 700 \$

17. Soutenir les efforts pour lutter contre le gaspillage alimentaire en partenariat avec les organismes locaux

Description de l'action

On estime que 63 % des résidus alimentaires sont jetés ou compostés dans les ménages canadiens, faisant du pays l'un des champions du gaspillage à l'échelle internationale. La MRC souhaite sensibiliser ses citoyens à cet enjeu en établissant des partenariats avec des organismes comme Les Solutions gourmandes ou encore FrigoDons tout en faisant leur promotion.

Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Orientation	Réduction à la source
Objectif du PGMR	Recycler 65 % des matières organiques Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles - Recycler 60 % des matières organiques putrescibles Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique - Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier, carton et bois)

Mise en œuvre

Moyens envisagés	- Mettre en place une campagne de réduction à la source - Organiser une campagne de sensibilisation - Faire la promotion dans les bulletins municipaux et sur les médias sociaux - Présenter et diffuser les informations sur le site Web de la MRC et des municipalités
Enjeux	- Création de partenariats durables - Participation des organismes locaux
Générateurs visés	Résidentiel
Responsables	MRC
Collaborateurs	Organismes locaux
Indicateurs	Détourner 1 tonne de résidus alimentaires
Échéancier	En continu

Budget

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Ressources humaines	2 100 \$	2 100 \$	2 100 \$	2 100 \$	2 100 \$	2 100 \$	2 100 \$	2 100 \$
Ressources matérielles	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
Total annuel	3 100 \$	3 100 \$	3 100 \$	3 100 \$	3 100 \$	3 100 \$	3 100 \$	3 100 \$
Financement	-	-	-	-	-	-	-	-
Grand Total	3 100 \$	3 100 \$	3 100 \$	3 100 \$	3 100 \$	3 100 \$	3 100 \$	3 100 \$

18. Mettre en place une campagne pour encourager le mode de vie zéro déchet

Description de l'action

Cette action vise à faire découvrir et à rendre accessible le mode de vie zéro déchet. Un programme pourrait être mis sur pied pour accompagner un nombre de familles à tendre vers le zéro déchet, et prendrait la forme d'une compétition amicale entre les familles participantes. Par exemple, la ville de Lévis s'est dotée d'un tel programme. Des ateliers d'éducation au zéro déchet pourraient aussi être organisés avec les familles.

Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Orientation	Réduction à la source
Objectif du PGMR	Réduire la quantité de matières éliminées par habitant à 525 kg ou moins Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal Recycler 65 % des matières organiques Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles • Ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 525 kg/hab. • Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal • Recycler 60 % des matières organiques putrescibles • Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique • Gérer la matière organique dans 100 % des industries, des commerces et des institutions d'ici 2025 • Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier, carton et bois)

Mise en œuvre

Moyens envisagés	• Organiser des ateliers sur le mode de vie zéro déchet • Faire la promotion dans les bulletins municipaux et sur les médias sociaux • Présenter et diffuser l'information sur le site Web de la MRC et des municipalités
Enjeux	• Participation des générateurs
Générateurs visés	Résidentiel
Responsables	MRC
Collaborateurs	Municipalités
Indicateurs	1 activité ou 1 communication de sensibilisation/an en lien avec le zéro déchet
Échéancier	En continu à partir de 2023

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Ressources humaines	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$
Ressources matérielles	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$
Total annuel	3 500 \$	3 500 \$	3 500 \$	3 500 \$	3 500 \$	3 500 \$	3 500 \$
Financement	-	-	-	-	-	-	-
Grand Total	3 500 \$	3 500 \$	3 500 \$	3 500 \$	3 500 \$	3 500 \$	3 500 \$

19. Effectuer une campagne de caractérisation des matières résiduelles en collaboration avec le transporteur et le récepteur

Description de l'action

Procéder à une caractérisation des matières afin d'avoir une meilleure connaissance des matières qui se retrouvent dans les différents bacs et conteneurs de la MRC.

Type d'action	Acquisition de connaissance
Orientation	Réduction à la source
Objectif du PGMR	Réduire la quantité de matières éliminées par habitant à 525 kg ou moins Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal Recycler 65 % des matières organiques Recycler et valoriser 80 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles • Ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 525 kg/hab. • Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal • Recycler 60 % des matières organiques putrescibles Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique • Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier, carton et bois)

Mise en œuvre

Moyens envisagés	• Organiser une campagne de caractérisation • Collaborer étroitement avec l'entrepreneur • Compiler les résultats • Présenter et diffuser l'information sur le site Web de la MRC et des municipalités
Enjeux	• Réaliser une caractérisation représentative du territoire en fonction du budget disponible
Générateurs visés	Résidentiel, ICI
Responsables	MRC
Collaborateurs	Entrepreneurs, municipalités
Indicateurs	4 secteurs caractérisés
Échéancier	2026 et 2027

Budget

	2026	2027
Ressources humaines	6 400 \$	6 400 \$
Ressources matérielles	20 000 \$	20 000 \$
Total annuel	26 400 \$	26 400 \$
Financement	-	-
Grand Total	26 400 \$	26 400 \$

20. Organiser des événements afin de stimuler l'achat local et l'agriculture biologique dans une perspective de circuit court en collaboration avec le PDZA, la Chambre de commerce et d'industrie et l'UPA locale

Description de l'action

Le contexte de mondialisation actuel augmente notre dépendance aux produits étrangers et nuit à notre sécurité alimentaire en temps de crise. Afin de stimuler l'économie locale, il importe d'encourager l'achat d'aliments et de produits chez les producteurs de la région. On favorise ainsi un circuit court en diminuant le transport, le nombre d'intermédiaires, et l'utilisation d'emballages.

Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Orientation	Réduction à la source
Objectif du PGMR	Réduire la quantité de matières éliminées par habitant à 525 kg ou moins
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles Ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 525 kg/hab.

Mise en œuvre

Moyens envisagés	- Organiser une campagne de sensibilisation - Organiser des événements pour encourager l'achat d'aliments et de produits chez les producteurs de la région - Faire de la promotion dans les bulletins municipaux et sur les médias sociaux - Présenter et diffuser l'information sur le site Web de la MRC et des municipalités
Enjeux	Collaboration avec les acteurs locaux de la région
Générateurs visés	Tous les générateurs
Responsables	MRC
Collaborateurs	Municipalités, agriculteurs, Chambre de commerce et d'industrie et UPA
Indicateurs	Mettre en place 1 activité stimulante/an
Échéancier	En continu

Budget

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Ressources humaines	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$
Ressources matérielles	Coûts inclus dans l'action no 8 (plan de communication)							
Total annuel	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$
Financement	-	-	-	-	-	-	-	
Grand Total	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$

21. Mettre en place un service de compostage domestique dans les municipalités de Lambton, Milan, Nantes (milieu rural) et Val-Racine

Description de l'action

Les municipalités de Lambton, Milan, Nantes (milieu rural) et Val-Racine ont choisi de mettre en place le compostage domestique dans leur municipalité.

Type d'action	Information, sensibilisation et éducation Service
Orientation	Gestion des matières organiques
Objectif du PGMR	Recycler 65 % des matières organiques Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles - Recycler 60 % des matières organiques putrescibles Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique - Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal - Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier, carton et bois)

Mise en œuvre

Moyens envisagés

Lambton Moyens retenus : Distribution gratuite de composteurs domestiques, 3 points d'apport volontaire, formation et sensibilisation. Clientèles visées : Toutes les résidences et tous les ICI Échéancier : 2023 Budget : 168 000 \$	Nantes Moyens retenus : Distribution gratuite de composteurs domestiques, 1 point d'apport volontaire, formation et sensibilisation. Clientèles visées : Toutes les résidences et tous les ICI en milieu rural. Échéancier : 2024 Budget : 90 000 \$
Milan Moyens retenus : Distribution gratuite de composteurs domestiques, 1 point d'apport volontaire, formation et sensibilisation. Clientèles visées : Toutes les résidences Échéancier : 2024 Budget : 30 000 \$	Val-Racine Moyens retenus : Remboursement du composteur domestique avec preuve d'achat, 2 points d'apport volontaire, formation et sensibilisation. Clientèles visées : Toutes les résidences et tous les ICI Échéancier : 2024 Budget : 20 000 \$

Enjeux	Participation de la population
Générateurs visés	Résidentiel, ICI
Responsables	Municipalités
Collaborateurs	MRC
Indicateurs	100 % des municipalités ont une solution en place d'ici le 31 décembre 2024
Échéancier	2023 et 2024

Budget

	2023	2024
Ressources humaines	4 000 \$	3 000 \$
Ressources matérielles	168 000 \$	140 000 \$
Total annuel	172 000 \$	143 000 \$
Financement	100 800 \$	84 000 \$
Grand Total	71 200 \$	59 000 \$

22. Mettre en place un service de collecte des matières organiques dans la municipalité de Nantes (milieu urbain)

Description de l'action

La municipalité de Nantes (milieu urbain) a choisi de mettre en place la collecte des matières organiques en bacs roulants.

Type d'action	Information, sensibilisation et éducation Service
Orientation	Gestion des matières organiques
Objectif du PGMR	Recycler 65 % des matières organiques Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles - Recycler 60 % des matières organiques putrescibles Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique - Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal - Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier, carton et bois)

Mise en œuvre

Moyens envisagés

Nantes

Moyens retenus : Distribution gratuite de bacs roulants, formation et sensibilisation.

Clientèles visées : Toutes les résidences et tous les ICI en milieu urbain

Échéancier : 2023

Budget : 90 000 \$

Enjeux	Participation de la population
Générateurs visés	Résidentiel, ICI
Responsables	Municipalité
Collaborateurs	MRC
Indicateurs	La municipalité a une solution en place d'ici le 31 décembre 2024
Échéancier	2024

Budget

	2024
Ressources humaines	3 000 \$
Ressources matérielles	90 000 \$
Total annuel	93 000 \$
Financement	27 000 \$
Grand Total	66 000 \$

23. Informer et soutenir les municipalités dans la mise en application des directives gouvernementales pour la gestion des matières organiques

Description de l'action

En plus de soutenir les municipalités dans l'implantation de solution pour la gestion des matières organiques, la MRC leur présente les directives du gouvernement.

Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Orientation	Gestion des matières organiques
Objectif du PGMR	Recycler 65 % des matières organiques Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles - Recycler 60 % des matières organiques putrescibles Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique - Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal - Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier, carton et bois)

Mise en œuvre

Moyens envisagés	- Informar les municipalités - Assister les municipalités dans la mise en place de leur solution - Faire de la promotion dans les bulletins municipaux et sur les médias sociaux
Enjeux	Participation de la population
Générateurs visés	Résidentiel
Responsables	MRC
Collaborateurs	Municipalités
Indicateurs	100 % des municipalités ont une solution en place d'ici le 31 décembre 2024
Échéancier	2022 à 2024

Budget

	2022	2023	2024
Ressources humaines	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
Ressources matérielles	Coûts inclus dans l'action no 8 (plan de communication)		
Total annuel	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
Financement	-	-	-
Grand Total	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$

24. Recycler les boues des stations d'épuration municipales par la valorisation agricole

Description de l'action

Les municipalités de : Lac-Mégantic, Notre-Dame-des-Bois, Saint-Romain et Stratford vidangeront leurs étangs de boues municipales à l'intérieur des 7 années du plan. Les quatre municipalités visées opteront soit pour le compostage ou pour la valorisation agricole de leurs boues municipales.

Type d'action	Service
Orientation	Gestion des matières organiques
Objectif du PGMR	Réduire la quantité de matières éliminées par habitant à 525 kg ou moins Recycler 65 % des matières organiques Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles • Ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 525 kg/hab. • Recycler 60 % des matières organiques putrescibles Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique • Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier, carton et bois)

Mise en œuvre

Moyens envisagés	• Déshydratation des boues • Compostage des boues pour la ville de Lac-Mégantic • Épandage agricole et/ou forestier
Enjeux	• Respect des normes québécoises
Générateurs visés	Municipalités
Responsables	Municipalités
Collaborateurs	MRC
Indicateurs	Les municipalités visées ont valorisé leurs boues municipales
Échéancier	2027

Budget

	2022	2023	2026	2027
Ressources humaines	3 150 \$	3 150 \$	3 150 \$	3 150 \$
Ressources matérielles	80 000 \$	4 800 \$	4 200 \$	3 500 \$
Total annuel	83 150 \$	7 950 \$	7 350 \$	6 650 \$
Financement	-	-	-	-
Grand Total	83 150 \$	7 950 \$	7 350 \$	6 650 \$

25. Faire fabriquer localement des îlots à trois voies (ou faire un achat groupé) et les implanter dans les aires publiques, dont les lieux de villégiature, les parcs et les bâtiments publics

Description de l'action

Les municipalités de : Audet, Courcelles, Lac-Drolet, Frontenac, Saint-Ludger, Notre-Dame-des-Bois, Piopolis, Saint-Robert-Bellarmin, Saint-Romain, Stratford et Val-Racine ont manifesté leur besoin en termes d'îlots à trois voies. L'utilisation de bacs, de conteneurs ou de composteurs sera privilégiée selon les besoins spécifiques des municipalités.

Type d'action	Service
Orientation	Gestion des matières organiques
Objectif du PGMR	Réduire la quantité de matières éliminées par habitant à 525 kg ou moins Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal Recycler 65 % des matières organiques Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal Gérer la matière organique dans 100 % des industries, des commerces et des institutions Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles • Ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 525 kg/hab. • Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal • Recycler 60 % des matières organiques putrescibles Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique • Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire • Gérer la matière organique dans 100 % des industries, des commerces et des institutions • Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier, carton et bois)

Mise en œuvre

Moyens envisagés	• Rechercher les fabricants ayant les connaissances pour fabriquer les îlots ou les fournisseurs pour faire un achat groupé • Implanter la solution retenue • Organiser une campagne de sensibilisation • Faire la promotion dans les bulletins municipaux et sur les médias sociaux
Enjeux	• L'îlot doit satisfaire toutes les municipalités
Générateurs visés	Tous les générateurs qui fréquentent les aires publiques
Responsables	Municipalités
Collaborateurs	MRC
Indicateurs	Avoir un plan d'action en main d'ici le 31 décembre 2023 Les îlots seront en place d'ici le 31 décembre 2025
Échéancier	2025

Budget

	2025
Ressources humaines	3 600 \$
Ressources matérielles	130 000 \$
Total annuel	133 600 \$
Financement	-
Grand Total	133 600 \$

26. Instaurer une collecte de matières organiques dans les ICI de toutes les municipalités

Description de l'action

Afin de répondre à la directive gouvernementale de collecter les matières organiques dans les ICI, une collecte de matières organiques en conteneurs sera implantée. Pour les petits ICI qui ne sont pas encore desservis en bacs roulants, un bac roulant leur sera fourni.

Type d'action	Service Information, sensibilisation et éducation
Orientation	Gestion des matières organiques
Objectif du PGMR	Réduire la quantité de matières éliminées par habitant à 525 kg ou moins Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal Recycler 65 % des matières organiques Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles • Ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 525 kg/hab. • Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal • Recycler 60 % des matières organiques putrescibles Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique • Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier, carton et bois)

Mise en œuvre

Moyens envisagés	• Séances d'information auprès des ICI • Distribution de conteneurs et de bacs roulants • Ajout d'une collecte en conteneurs dans le prochain contrat de collectes • Production et distribution d'un dépliant d'information
Enjeux	• Collaboration des ICI
Générateurs visés	ICI
Responsables	MRC et municipalités
Collaborateurs	ICI
Indicateurs	Avoir implanté la collecte des matières organiques d'ici le 31 décembre 2025
Échéancier	2024 et 2025 et en continu par la suite

Budget

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Ressources humaines	6 300 \$	7 000 \$	7 300 \$	7 500 \$	7 800 \$	8 100 \$
Ressources matérielles	5 000 \$	105 000 \$	108 000 \$	111 000 \$	114 000 \$	117 000 \$
Total annuel	11 300 \$	112 000 \$	115 300 \$	118 750 \$	121 800 \$	125 100 \$
Financement	-	-	-	-	-	-
Grand Total	11 300 \$	112 000 \$	115 300 \$	118 750 \$	121 800 \$	125 100 \$

27. Réaménager la plateforme de compostage à l'écocentre de Lac-Mégantic

Description de l'action

La Ville de Lac-Mégantic a comme projet de réaménager la plateforme de compostage située à l'écocentre. Cette transformation permettra d'accueillir une plus grande quantité de matières afin de répondre aux besoins de la population limitrophe.

Type d'action	Service
Orientation	Gestion des matières organiques
Objectif du PGMR	Recycler 65 % des matières organiques Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles - Recycler 60 % des matières organiques putrescibles Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique - Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier, carton et bois)

Mise en œuvre

Moyens envisagés	- Faire un appel d'offres pour l'entièreté des travaux - Embauche d'un entrepreneur pour réaliser les travaux
Enjeux	Collaboration des acteurs
Générateurs visés	Tous
Responsables	Ville de Lac-Mégantic
Collaborateurs	MRC
Indicateurs	Plateforme agrandie le 31 décembre 2024
Échéancier	2024

Budget

2024	
Ressources humaines	2 000 \$
Ressources matérielles	150 000 \$
Total annuel	152 000 \$
Financement	-
Grand Total	152 000 \$

28. Élaborer un plan d'action avec la Ville de Lac-Mégantic pour accueillir les matières organiques collectées dans les municipalités de la MRC sur la plateforme de compostage de l'écocentre de la Ville de Lac-Mégantic

Description de l'action

Lorsque la plateforme de la Ville de Lac-Mégantic sera réaménagée, un plan d'action sera élaboré afin de permettre aux municipalités de la MRC d'aller y porter leurs matières compostables.

Type d'action	Service
Orientation	Gestion des matières organiques
Objectif du PGMR	Recycler 65 % des matières organiques Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles - Recycler 60 % des matières organiques putrescibles Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique - Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier, carton et bois)

Mise en œuvre

Moyens envisagés	- Faire un appel d'offres pour l'entièreté des travaux - Embauche d'un entrepreneur pour réaliser les travaux
Enjeux	Collaboration des acteurs
Générateurs visés	Tous
Responsables	MRC et ville de Lac-Mégantic
Collaborateurs	Municipalités
Indicateurs	Plan d'action complété au 31 décembre 2024
Échéancier	2024

Budget

2024	
Ressources humaines	2 000 \$
Ressources matérielles	3 000 \$
Total annuel	5 000 \$
Financement	-
Grand Total	5 000 \$

29. Mettre en place une réglementation obligeant les citoyens des municipalités participantes à pratiquer l'herbicyclage

Description de l'action

La Ville de Lac-Mégantic et la Municipalité de Marston possèdent déjà une telle réglementation. Les municipalités visées mettront en place une réglementation sur la pratique de l'herbicyclage. Certaines autres feront de la sensibilisation intensive auprès de leurs citoyens.

Type d'action	Règlementation et politique
Orientation	Gestion des matières organiques, amélioration de la participation des différents générateurs
Objectif du PGMR	Réduire la quantité de matières éliminées par habitant à 525 kg ou moins Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles • Réduire la quantité de matières éliminées par habitant à 525 kg ou moins Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique • Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier, carton et bois)

Mise en œuvre

Moyens envisagés	• Les municipalités de : Audet, Sainte-Cécile-de-Whitton, Lac-Drolet, Milan, Notre-Dame-des-Bois, Val-Racine se sont engagées à adopter une réglementation pour promouvoir l'herbicyclage
Enjeux	• Engagement des citoyens
Générateurs visés	Tous les citoyens possédant un terrain gazonné
Responsables	Municipalités
Collaborateurs	MRC
Indicateurs	Adoption des règlements par les municipalités
Échéancier	En continu

Budget

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Ressources humaines	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
Ressources matérielles	Coûts internes inclus dans les dépenses courantes							
Total annuel	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
Financement	-	-	-	-	-	-	-	-
Grand Total	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$

30. Analyser la mise en place des services de récupération et de vente de matériaux de CRD usagés

Description de l'action

Pour réaliser cette action, un partenariat avec les recycleurs locaux est à envisager pour approvisionner l'organisme qui s'occupera de ce service. Les matériaux invendus après un certain temps retourneront aux recycleurs locaux.

Type d'action	Service
Orientation	Optimisation des services offerts sur l'ensemble du territoire
Objectif du PGMR	Réduire la quantité de matières éliminées par habitant à 525 kg ou moins Recycler et valoriser 80 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles • Ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 525 kg/hab. • Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal • Recycler 60 % des matières organiques putrescibles Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique • Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier, carton et bois)

Mise en œuvre

Moyens envisagés	• Réaliser une analyse en collaboration avec la Ressourcerie • Faire un sondage auprès des entrepreneurs
Enjeux	• Collaboration avec la Ressourcerie et les entrepreneurs
Générateurs visés	Résidentiel, CRD
Responsables	Ressourcerie du Granit
Collaborateurs	MRC, entrepreneurs
Indicateurs	Analyse complétée pour le 31 décembre 2029
Échéancier	2029

Budget

2029	
Ressources humaines	4 000 \$
Ressources matérielles	Coûts internes inclus dans les dépenses courantes
Total annuel	4 000 \$
Financement	-
Grand Total	4 000 \$

31. Rechercher des solutions de recyclage des matières textiles invendues et invendables par les organismes de réemploi en partenariat avec ces derniers

Description de l'action

Un des grands défis est de recycler les vêtements dont l'état empêche la vente. Une grande quantité de vêtements se retrouve à l'enfouissement ou est transportée vers le continent africain. Certains textiles sont actuellement recyclés en torchons pour les garages, mais d'autres débouchés doivent être analysés.

Type d'action	Acquisition de connaissances
Orientation	Optimisation des services offerts sur l'ensemble du territoire
Objectif du PGMR	Réduire la quantité de matières éliminées par habitant à 525 kg ou moins
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles Ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 525 kg/hab.

Mise en œuvre

Moyens envisagés	- Travailler en collaboration avec Synergie, la Ressourcerie et les comptoirs familiaux - Rechercher les meilleures alternatives à l'enfouissement
Enjeux	- Solutions complexes ou inexistantes - Implantation complexe - Coûts
Générateurs visés	Résidentiel, ICI
Responsables	Synergie Estrie
Collaborateurs	Ressourcerie du Granit, comptoirs familiaux et MRC
Indicateurs	Rapport d'analyse mentionnant les solutions possibles
Échéancier	2028 et 2029

Budget

	2028	2029
Ressources humaines	3 000 \$	3 000 \$
Ressources matérielles	1 500 \$	1 500 \$
Total annuel	4 500 \$	4 500 \$
Financement	-	-
Grand Total	4 500 \$	4 500 \$

32. Élargir le service de réception de certaines TIC, des RDD et autres produits visés par la Responsabilité élargie des producteurs (REP) et les recenser dans le bottin des récupérateurs et l'application « Ça va où ? »

Description de l'action

L'objectif de cette action est d'optimiser les services offerts sur le territoire de la MRC du Granit. La collecte des ampoules fluocompactes, des cartouches d'encre et des piles dans les édifices municipaux est soutenue par le programme RecycFluo, Mira et Laurentide Re/sources.

Type d'action	Service Information, sensibilisation et éducation
Orientation	Optimisation des services offerts sur l'ensemble du territoire
Objectif du PGMR	Réduire la quantité de matières éliminées par habitant à 525 kg ou moins
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles Ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 525 kg/hab.

Mise en œuvre

Moyens envisagés	- Organiser une campagne d'information auprès des ICI et des municipalités - Sensibiliser et responsabiliser la personne responsable de la collecte
Enjeux	Collaboration des ICI et des municipalités
Générateurs visés	Résidentiel, ICI
Responsables	MRC, municipalités
Collaborateurs	Municipalités, ICI et Ressourcerie du Granit
Indicateurs	Bottin et application mis à jour, tonnage de RDD récupérés
Échéancier	En continu

Budget

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Ressources humaines	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$
Ressources matérielles	Coûts internes inclus dans les dépenses courantes							
Total annuel	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$
Financement	-	-	-	-	-	-	-	-
Grand Total	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$

33. Offrir une collecte spéciale de matériaux secs auprès des ICI en collaboration avec Synergie Estrie

Description de l'action

Cette action ne se fait qu'à Lac-Mégantic actuellement. La collecte de matériaux secs devrait être étendue aux ICI des autres municipalités. Cela consisterait à mettre en place une collecte de matériaux secs en ne conservant que des bacs roulants ou des conteneurs pour les déchets ultimes et les matières organiques.

Type d'action	Acquisition de connaissances Service
Orientation	Optimisation des services offerts sur l'ensemble du territoire
Objectif du PGMR	Recycler et valoriser 80 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition

Mise en œuvre

Moyens envisagés	Analyser et planifier la mise en place de la collecte et les coûts afférents
Enjeux	- Collaboration des ICI - Coûts
Générateurs visés	ICI
Responsables	MRC
Collaborateurs	Synergie Estrie et municipalités
Indicateurs	Étude complétée au 31 décembre 2028
Échéancier	2028

Budget

2028	
Ressources humaines	1 200 \$
Ressources matérielles	1 000 \$
Total annuel	2 200 \$
Financement	-
Grand Total	2 200 \$

34. Élargir le service de recyclage des tubulures acéricoles en offrant des points de dépôt à différents endroits sur le territoire

Description de l'action

Actuellement, SLM récupère les tubulures des acériculteurs gratuitement en collaboration avec AgriRECUP. La MRC demandera la collaboration de l'UPA et d'AgriRECUP pour promouvoir ce service aux acériculteurs. Un service de collecte par la MRC sera étudié afin d'augmenter leur récupération.

Type d'action	Acquisition de connaissances Service
Orientation	Optimisation des services offerts sur l'ensemble du territoire
Objectif du PGMR	Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal

Mise en œuvre

Moyens envisagés	- Établir une entente avec AgriRECUP - Informers les municipalités - Organiser une campagne de sensibilisation auprès des acériculteurs
Enjeux	- Collaboration des acériculteurs - Collaboration de SLM - Mise en place des points de dépôt
Générateurs visés	ICI (acériculteurs)
Responsables	MRC et AgriRECUP
Collaborateurs	Municipalités, SLM et UPA
Indicateurs	Planification et mise en place complétée au 31 décembre 2023
Échéancier	2022 et 2023

Budget

	2022	2023
Ressources humaines	1 800 \$	1 800 \$
Ressources matérielles	Coûts internes inclus dans les dépenses courantes	
Total annuel	1 800 \$	1 800 \$
Financement	-	-
Grand Total	1 800 \$	1 800 \$

35. Créer un partenariat entre les écocentres et AgriRECUP pour la récupération de contenants vides de pesticides et de fertilisants du secteur agricole en collaboration avec le PDZA

Description de l'action

Un partenariat sera fait avec AgriRECUP et les écocentres pour collecter les contenants agricoles vides. La MRC demandera la collaboration de l'UPA pour promouvoir ce service aux agriculteurs.

Type d'action	Acquisition de connaissances Service
Orientation	Optimisation des services offerts sur l'ensemble du territoire
Objectif du PGMR	Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal

Mise en œuvre

Moyens envisagés	- Organiser des discussions avec AgriRECUP - Produire un rapport d'analyse - Partager l'information aux municipalités
Enjeux	- Collaboration avec AgriRECUP - Implantation du service
Générateurs visés	ICI (agriculteurs)
Responsables	MRC
Collaborateurs	Municipalités, UPA et AgriRECUP
Indicateurs	Partenariat créé au 31 décembre 2025
Échéancier	2024 et 2025

Budget

	2024	2025
Ressources humaines	1 200 \$	1 200 \$
Ressources matérielles	500 \$	500 \$
Total annuel	1 700 \$	1 700 \$
Financement	-	-
Grand Total	1 700 \$	1 700 \$

36. Assurer les services d'écocentre et soutenir leur optimisation à la suite des critères édictés par le gouvernement

Description de l'action

Encourager l'optimisation des écocentres par l'élargissement des bonnes pratiques et une accessibilité accrue.

Type d'action	Service Règlementation et politique
Orientation	Optimisation des services offerts sur l'ensemble du territoire
Objectif du PGMR	Réduire la quantité de matières éliminées par habitant à 525 kg ou moins Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal Recycler 65 % des matières organiques Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles - Ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 525 kg/hab. - Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal - Recycler 60 % des matières organiques putrescibles Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique - Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier, carton et bois)

Mise en œuvre

Moyens envisagés	- Maintenir les services d'écocentre - Étudier la possibilité d'accepter de nouvelles matières en fonction des débouchés possibles - Développer de nouvelles ententes pour favoriser l'accès aux écocentres existants
Enjeux	- Implantation des nouveaux critères - Collaboration des différents acteurs
Générateurs visés	Résidentiel, municipalités
Responsables	Municipalités
Collaborateurs	MRC
Indicateurs	Tous les citoyens ont accès à un écocentre
Échéancier	En continu

Budget

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Ressources humaines	133 000 \$	139 000 \$	146 000 \$	154 000 \$	161 000 \$	170 000 \$	178 000 \$	187 000 \$
Ressources matérielles	72 000 \$	75 000 \$	79 000 \$	83 000 \$	87 000 \$	91 000 \$	96 000 \$	101 000 \$
Total annuel	205 000 \$	214 000 \$	225 000 \$	237 000 \$	248 000 \$	261 000 \$	274 000 \$	288 000 \$
Financement	-	-	-	-	-	-	-	-
Grand Total	205 000 \$	214 000 \$	225 000 \$	237 000 \$	248 000 \$	261 000 \$	274 000 \$	288 000 \$

37. Créer un document récapitulatif des bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles agricoles dans la MRC du Granit à remettre aux agriculteurs par l'UPA et la représentante du PDZA

Description de l'action

En collaboration avec l'UPA, la création de ce document a pour objectif de faciliter l'intégration des nouveaux agriculteurs aux bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles agricoles telles que la récupération des plastiques agricoles. Ce document inclut également des informations sur le plan de développement de la zone agricole de la MRC du Granit.

Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Orientation	Optimisation des services offerts sur l'ensemble du territoire
Objectif du PGMR	Réduire la quantité de matières éliminées par habitant à 525 kg ou moins Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal Recycler 65 % des matières organiques Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles ● Ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 525 kg/hab. ● Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal ● Recycler 60 % des matières organiques putrescibles ● Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique ● Gérer la matière organique dans 100 % des industries, des commerces et des institutions d'ici 2025

Mise en œuvre

Moyens envisagés	● Répertorier l'information à intégrer dans le guide ● Créer un document attractif et facile à consulter
Enjeux	● Collaboration des agriculteurs
Générateurs visés	ICI (agriculteurs)
Responsables	MRC
Collaborateurs	UPA
Indicateurs	Document créé au 31 décembre 2024
Échéancier	2024

Budget

2024	
Ressources humaines	2 400 \$
Ressources matérielles	1 000 \$
Total annuel	3 400 \$
Financement	-
Grand Total	3 400 \$

38. En collaboration avec les municipalités, assurer et optimiser la collecte porte-à-porte, le transport et le traitement des matières recyclables

Description de l'action

Poursuivre ce service en s'assurant de la conformité avec le projet de loi 65 et en mettant en œuvre les processus reliés à cette loi.

Type d'action	Service
Orientation	Optimisation des services offerts sur l'ensemble du territoire
Objectif du PGMR	Réduire la quantité de matières éliminées par habitant à 525 kg ou moins Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles - Ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 525 kg/hab. - Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal

Mise en œuvre

Moyens envisagés	- Organiser une campagne de sensibilisation - Organiser une campagne de caractérisation
Enjeux	Collaboration des citoyens
Générateurs visés	Tous
Responsables	MRC, municipalités
Collaborateurs	Municipalités
Indicateurs	Évolution du tonnage des matières recyclables et des déchets
Échéancier	En continu

Budget

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Ressources humaines	1 050 \$	1 050 \$	1 050 \$	1 050 \$	1 050 \$	1 050 \$	1 050 \$	1 050 \$
Ressources matérielles	1 087 000 \$	1 115 000 \$	1 147 000 \$	-	-	-	-	-
Total annuel	1 088 050 \$	1 116 050 \$	1 148 050 \$	1 050 \$	1 050 \$	1 050 \$	1 050 \$	1 050 \$
Financement	505 000 \$	505 000 \$	505 000 \$	505 000 \$	505 000 \$	-	-	-
Grand Total	583 050 \$	611 050 \$	643 050 \$	- 503 950 \$	- 503 950 \$	1 050 \$	1 050 \$	1 050 \$

39. Agrandir le site d'entreposage et de tri des résidus domestiques dangereux

Description de l'action

La MRC utilise présentement un espace à l'écocentre de Lac-Mégantic pour effectuer la déshydratation des boues de fosses septiques pour laquelle il y a une entente et un loyer payé chaque année. Ce même espace sert aussi à la MRC pour la gestion des résidus domestiques dangereux (RDD). Ce dernier, sous sa forme actuelle, est trop petit pour en faire la gestion adéquatement en respectant la LQE, c'est-à-dire : impossibilité de mettre le surplus de RDD à l'abri, possibilité de déversement, etc. Il y a donc lieu d'agrandir le site afin de faire une gestion adéquate des résidus et d'accepter plus de matières (en lien avec l'action 29).

Type d'action	Service
Orientation	Optimisation des services offerts sur l'ensemble du territoire
Objectif du PGMR	Réduire la quantité de matières éliminées par habitant à 525 kg ou moins Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal Recycler 65 % des matières organiques Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles ● Ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 525 kg/hab. ● Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal ● Recycler 60 % des matières organiques putrescibles ● Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique ● Gérer la matière organique dans 100 % des industries, des commerces et des institutions d'ici 2025 ● Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier, carton et bois)

Mise en œuvre

Moyens envisagés	● Embauche d'un ingénieur ● Lancement d'un appel d'offres ● Embauche d'un entrepreneur
Enjeux	● Disponibilité des matériaux ● Calendrier de l'entrepreneur
Générateurs visés	Tous
Responsables	MRC
Collaborateurs	Ville de Lac-Mégantic
Indicateurs	Travaux terminés au 31 décembre 2023
Échéancier	2022 et 2023

Budget

	2022	2023
Ressources humaines	1 000 \$	2 000 \$
Ressources matérielles	5 000 \$	40 000 \$
Total annuel	6 000 \$	42 000 \$
Financement	-	-
Grand Total	6 000 \$	42 000 \$

40. Développer un partenariat avec les associations et les organismes du secteur environnemental

Description de l'action

Ces partenariats permettent de se rapprocher du secteur, de connaître les besoins des professionnels de CRD en GMR et de développer, grâce à la concertation, des formations et des outils adéquats.

Type d'action	Acquisition de connaissances
Orientation	Acquisition de connaissances, suivi et concertation
Objectif du PGMR	Recycler et valoriser 80 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition Gérer la matière organique dans 100 % des industries, des commerces et des institutions
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles - Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique - Gérer la matière organique dans 100 % des industries, des commerces et des institutions

Mise en œuvre

Moyens envisagés	- Faire des représentations auprès des acteurs de la CRD - Offrir des activités de formation - Proposer des outils aux différents générateurs
Enjeux	Collaboration des acteurs de la CRD
Générateurs visés	CRD
Responsables	MRC
Collaborateurs	Municipalités
Indicateurs	1 partenariat créé d'ici le 31 décembre 2027
Échéancier	À partir de 2026

Budget

	2026	2027	2028	2029
Ressources humaines	1 200 \$	1 200 \$	1 200 \$	1 200 \$
Ressources matérielles	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$
Total annuel	2 700 \$	2 700 \$	2 700 \$	2 700 \$
Financement	-	-	-	-
Grand Total	2 700 \$	2 700 \$	2 700 \$	2 700 \$

41. Développer un partenariat avec l'association des agriculteurs et l'UPA, et proposer une intégration de la GMR au plan d'aménagement de la forêt sur le territoire de la MRC en collaboration avec le PDZA

Description de l'action

Ce partenariat permet de se rapprocher du secteur, de connaître les besoins des professionnels de l'agriculture en GMR et de développer, grâce à la concertation, des formations et des outils adéquats. Le territoire de la MRC est recouvert en majorité de forêts. Le partenariat avec l'UPA faciliterait par ailleurs le contrôle des déchets dans ces zones. Un plan d'aménagement pourrait être pensé pour améliorer la GMR dans ce milieu.

Type d'action	Acquisition de connaissances
Orientation	Acquisition de connaissances, suivi et concertation
Objectif du PGMR	Réduire la quantité de matières éliminées par habitant à 525 kg ou moins
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles • Ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 525 kg/hab. Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique • Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier, carton et bois)

Mise en œuvre

Moyens envisagés	• Faire des représentations lors de rencontres organisées par l'UPA • Offrir des activités de formation • Proposer des outils
Enjeux	• Collaboration des agriculteurs
Générateurs visés	ICI (agriculteurs et gestionnaires de forêts)
Responsables	MRC
Collaborateurs	UPA
Indicateurs	Partenariat créé d'ici le 31 décembre 2027
Échéancier	À partir de 2027

Budget

	2027	2028	2029
Ressources humaines	2 400 \$	2 400 \$	2 400 \$
Ressources matérielles	500 \$	500 \$	500 \$
Total annuel	2 900 \$	2 900 \$	2 900 \$
Financement	-	-	-
Grand Total	2 900 \$	2 900 \$	2 900 \$

42. Coordonner les plans d'action de Synergie Estrie et de la MRC en matière d'environnement

Description de l'action

Ce partenariat permet de suivre les avancées de Synergie Estrie dans le projet d'économie circulaire et de partager des connaissances.

Type d'action	Suivi et surveillance
Orientation	Acquisition de connaissances, suivi et concertation
Objectif du PGMR	Réduire la quantité de matières éliminées par habitant à 525 kg ou moins Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal Recycler 65 % des matières organiques Recycler et valoriser 80 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition Gérer la matière organique dans 100 % des industries, des commerces et des institutions Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles • Ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 525 kg/hab. • Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal • Recycler 60 % des matières organiques putrescibles • Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique • Gérer la matière organique dans 100 % des industries, des commerces et des institutions d'ici 2025 • Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier, carton et bois)

Mise en œuvre

Moyens envisagés	• Organiser des rencontres périodiques entre la MRC et Synergie • Mettre à jour les actions en fonction des discussions entre les collaborateurs
Enjeux	• Aucun
Générateurs visés	Tous
Responsables	MRC
Collaborateurs	Synergie
Indicateurs	6 rencontres de coordination/an
Échéancier	En continu

Budget

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Ressources humaines	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$
Ressources matérielles	Coûts internes inclus dans les dépenses courantes							
Total annuel	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$
Financement	-	-	-	-	-	-	-	-
Grand Total	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$

43. Tenir des rencontres intermunicipales pour aider à orchestrer la mise en œuvre des différentes actions du PGMR, présenter les résultats et discuter de l'atteinte des objectifs

Description de l'action

Le PGMR doit être appuyé par toutes les municipalités pour être réalisé au mieux. Les rencontres auront lieu régulièrement, sur toute la durée du PGMR en vigueur.

Type d'action	Suivi et surveillance
Orientation	Acquisition de connaissances, suivi et concertation
Objectif du PGMR	Réduire la quantité de matières éliminées par habitant à 525 kg ou moins Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal Recycler 65 % des matières organiques Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles - Ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 525 kg/hab. - Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal - Recycler 60 % des matières organiques putrescibles Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique - Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier, carton et bois)

Mise en œuvre

Moyens envisagés	Tenir des rencontres d'information et d'échanges par secteur naturel pour les directeurs généraux et les maires
Enjeux	Taux d'absence
Générateurs visés	Tous
Responsables	MRC
Collaborateurs	Municipalités
Indicateurs	1 rencontre/an
Échéancier	En continu

Budget

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Ressources humaines	1 800 \$	1 800 \$	1 800 \$	1 800 \$	1 800 \$	1 800 \$	1 800 \$	1 800 \$
Ressources matérielles	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$
Total annuel	2 300 \$	2 300 \$	2 300 \$	2 300 \$	2 300 \$	2 300 \$	2 300 \$	2 300 \$
Financement	-	-	-	-	-	-	-	-
Grand Total	2 300 \$	2 300 \$	2 300 \$	2 300 \$	2 300 \$	2 300 \$	2 300 \$	2 300 \$

44. Mettre à jour le PGMR conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement

Description de l'action

Selon la Loi sur la qualité de l'environnement, le plan de gestion des matières résiduelles doit être révisé par les municipalités régionales.

Type d'action	Suivi et surveillance
Orientation	Acquisition de connaissances, suivi et concertation
Objectif du PGMR	s.o.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	s.o.

Mise en œuvre

Moyens envisagés	Mettre à jour le présent PGMR en considérant toutes les nouvelles données qui auront été compilées lors de la mise en œuvre des actions
Enjeux	Disponibilité et justesse des données
Générateurs visés	s.o.
Responsables	MRC, municipalités
Collaborateurs	Synergie, Ressourcerie et municipalités
Indicateurs	Mise à jour complétée au 31 décembre 2029
Échéancier	2029

Budget

2029	
Ressources humaines	24 000 \$
Ressources matérielles	Coûts internes inclus dans les dépenses courantes
Total annuel	24 000 \$
Financement	-
Grand Total	24 000 \$

45. Répertoire des différentes attestations ou certifications de « bonnes conduites environnementales » et y adhérer

Description de l'action

Des certifications telles qu'ICI on recycle » existent à l'échelle provinciale. Cependant, elles représentent un coût et il est nécessaire d'évaluer les avantages procurés pour y adhérer afin de faire preuve d'exemplarité.

Type d'action	Acquisition de connaissances
Orientation	Acquisition de connaissances, suivi et concertation
Objectif du PGMR	s.o.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	s.o.

Mise en œuvre

Moyens envisagés	- Rechercher, analyser et tester les différentes certifications disponibles - Faire des recommandations aux municipalités - Adhérer à l'une d'entre elles afin de faire preuve d'exemplarité
Enjeux	Coûts
Générateurs visés	ICI
Responsables	MRC
Collaborateurs	Municipalités
Indicateurs	Tableau comparatif réalisé au 31 décembre 2025
Échéancier	2025

Budget

	2025
Ressources humaines	300 \$
Ressources matérielles	5 000 \$
Total annuel	5 300 \$
Financement	-
Grand Total	5 300 \$

ANNEXE 5 : ÉCHÉANCIER

Le tableau suivant apporte les précisions quant au budget alloué pour chaque action, les ressources humaines nécessaires, ainsi qu'un échéancier déterminant la ou les années de réalisation des actions.

RÉALISATION DU PLAN D'ACTION DU PGMR 2022-2029		Échéancier							
N°	Action	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Orientation 1 : Amélioration de la participation des différents générateurs									
1	Organiser une visite des installations de récupération pour les écoles et promouvoir les journées portes ouvertes								
2	Développer et maintenir des services d'information sur le tri optimal des matières et sur les lieux de collecte								
3	Mettre en œuvre une stratégie sur la réduction et le bannissement des sacs de plastique et des différents objets à usage unique et soutenir la mise en place								
4	Lancer un questionnaire de type question-réponse pour chaque générateur en collaboration avec Synergie Estrie								
5	Renforcer les pratiques en GMR des gestionnaires de lieux touristiques afin d'obtenir la collaboration des visiteurs et des touristes dans la région								
6	Effectuer une tournée d'information dans les écoles primaires et secondaires du territoire sur le tri des matières résiduelles en intégrant un concours scolaire en partenariat avec les comités environnement des écoles secondaires et des cégeps								
7	Créer un plan de communication annuel pour prévoir les publications destinées à chaque générateur et prévoir le budget en conséquence								
8	Organiser des conférences ou des formations à saveur environnementale								
9	Publier annuellement les résultats liés à la récupération, le compostage et à l'élimination des matières, et l'atteinte ou non des objectifs du PGMR								
10	Créer un guide et encourager l'organisation d'événements écoresponsables								
11	Financer trois événements écoresponsables par année								
12	Réaliser un guide des bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles en CRD en collaboration avec la 3R MCDQ et SLM et intégrer la construction de bâtiments durables chez les entrepreneurs								
13	Brigade verte								

RÉALISATION DU PLAN D'ACTION DU PGMR 2022-2029		Échéancier							
N°	Action	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Orientation 2 : Réduction à la source									
14	Sensibiliser les citoyens à toutes les nouvelles matières qui seront acceptées au bac de recyclage dans le cadre de la loi 65								
15	Adopter un règlement sur le bannissement des sacs de plastique								
16	Créer une campagne sur les contenants et les accessoires réutilisables, compostables et le zéro déchet tout en encourageant l'achat local en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie région de Mégantic et Commerce Lac-Mégantic								
17	Soutenir les efforts pour lutter contre le gaspillage alimentaire en partenariat avec les organismes locaux								
18	Mettre en place une campagne pour encourager le mode de vie zéro déchet								
19	Effectuer une campagne de caractérisation des matières résiduelles en collaboration avec le transporteur et le récepteur								
Orientation 3 : Gestion des matières organiques									
20	Organiser des événements afin de stimuler l'achat local et l'agriculture biologique dans une perspective de circuit court en collaboration avec le PDZA, la Chambre de commerce et d'industrie et l'UPA locale								
21	Mettre en place un service de compostage domestique dans les municipalités de Lambton, Milan, Nantes (milieu rural) et Val-Racine								
22	Mettre en place un service de collecte des matières organiques dans la municipalité de Nantes (milieu urbain)								
23	Informier et soutenir les municipalités dans la mise en application des directives gouvernementales pour la gestion des matières organiques								
24	Recycler les boues des stations d'épuration municipales par la valorisation agricole								
25	Faire fabriquer localement des îlots à trois voies (ou faire un achat groupé) et les implanter dans les aires publiques, dont les lieux de villégiature, les parcs et les bâtiments publics								
26	Instaurer une collecte de matières organiques dans les ICI de toutes les municipalités								
Orientation 4 : Optimisation des services offerts sur l'ensemble du territoire									
27	Réaménager la plateforme de compostage à l'écocentre de Lac-Mégantic								
28	Élaborer un plan d'action avec la Ville de Lac-Mégantic pour accueillir les matières organiques collectées dans les municipalités de la MRC sur la plateforme de compostage de l'écocentre de la Ville de Lac-Mégantic								

RÉALISATION DU PLAN D'ACTION DU PGMR 2022-2029		Échéancier							
N°	Action	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
29	Mettre en place une réglementation obligeant les citoyens des municipalités participantes à pratiquer l'herbicyclage								
30	Analyser la mise en place des services de récupération et de vente de matériaux de CRD usagés								
31	Rechercher des solutions de recyclage des matières textiles invendues et invendables par les organismes de réemploi en partenariat avec ces derniers								
32	Élargir le service de réception de certaines TIC, des RDD et autres produits visés par la Responsabilité élargie des producteurs (REP) et les recenser dans le bottin des récupérateurs et l'application « Ça va où ? »								
33	Offrir une collecte spéciale de matériaux secs auprès des ICI en collaboration avec Synergie Estrie								
34	Élargir le service de recyclage des tubulures acéricoles en offrant des points de dépôt à différents endroits sur le territoire								
35	Créer un partenariat entre les écocentres et AgriRÉCUP pour la récupération de contenants vides de pesticides et de fertilisants du secteur agricole en collaboration avec le PDZA								
36	Assurer les services d'écocentre et soutenir leur optimisation à la suite des critères édictés par le gouvernement								
37	Créer un document récapitulatif des bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles agricoles dans la MRC du Granit à remettre aux agriculteurs par l'UPA et la représentante du PDZA								
38	En collaboration avec les municipalités, assurer et optimiser la collecte porte-à-porte, le transport et le traitement des matières recyclables								
39	Agrandir le site d'entreposage et de tri des résidus domestiques dangereux								
40	Développer un partenariat avec les associations et les organismes du secteur environnemental								
Orientation 5 : Acquisition de connaissances, suivi et concertation									
41	Développer un partenariat avec l'association des agriculteurs et l'UPA, et proposer une intégration de la GMR au plan d'aménagement de la forêt sur le territoire de la MRC en collaboration avec le PDZA								
42	Coordonner les plans d'action de Synergie Estrie et de la MRC en matière d'environnement								
43	Tenir des rencontres intermunicipales pour aider à orchestrer la mise en œuvre des différentes actions du PGMR, présenter les résultats et discuter de l'atteinte des objectifs								
44	Mettre à jour le PGMR conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement								
45	Répertorier les différentes attestations ou certifications de « bonnes conduites environnementales » et y adhérer								

ANNEXE 6 : BUDGET

Le tableau suivant apporte les précisions quant aux ressources humaines et matérielles nécessaires allouées pour chaque action.

RÉALISATION DU PLAN D'ACTION DU PGMR 2022-2029		Ressources	Budget							
N°	Action		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Orientation 1 : Amélioration de la participation des différents générateurs										
1	Organiser une visite des installations de récupération pour les écoles et promouvoir les journées portes ouvertes	Matérielles	Coûts inclus dans l'action no 8 (plan de communication)							
		Humaines	-	-	1 000 \$	-	-	-	-	-
2	Développer et maintenir des services d'information sur le tri optimal des matières et sur les lieux de collecte	Matérielles	Coûts inclus dans l'action no 8 (plan de communication)							
		Humaines	-	6 000 \$	-	-	-	-	-	-
3	Mettre en œuvre une stratégie sur la réduction et le bannissement des sacs de plastique et des différents objets à usage unique et soutenir la mise en place	Matérielles	3 000 \$	100 000 \$	-	-	-	-	-	-
		Humaines	4 800 \$	4 800 \$	-	-	-	-	-	-
4	Lancer un questionnaire de type question-réponse pour chaque générateur en collaboration avec Synergie Estrie	Matérielles	-	500 \$	-	-	-	-	-	-
		Humaines	-	3 000 \$	-	-	-	-	-	-
5	Renforcer les pratiques en GMR des gestionnaires de lieux touristiques afin d'obtenir la collaboration des visiteurs et des touristes dans la région	Matérielles	3 000 \$	3 000 \$	-	-	-	-	-	-
		Humaines	3 000 \$	3 000 \$	-	-	-	-	-	-
6	Effectuer une tournée d'information dans les écoles primaires et secondaires du territoire sur le tri des matières résiduelles en intégrant un concours scolaire en partenariat avec les comités environnement des écoles secondaires et des cégeps	Matérielles	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
		Humaines	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$
7	Créer un plan de communication annuel pour prévoir les publications destinées à chaque générateur et prévoir le budget en conséquence	Matérielles	4 500 \$	4 500 \$	4 500 \$	4 500 \$	4 500 \$	4 500 \$	4 500 \$	4 500 \$
		Humaines	23 500 \$	23 500 \$	23 500 \$	23 500 \$	23 500 \$	23 500 \$	23 500 \$	23 500 \$
8	Organiser des conférences ou des formations à saveur environnementale	Matérielles	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
		Humaines	900 \$	900 \$	900 \$	900 \$	900 \$	900 \$	900 \$	900 \$
9	Publier annuellement les résultats liés à la récupération, le compostage et à l'élimination des matières, et l'atteinte ou non des objectifs du PGMR	Matérielles	Coûts inclus dans l'action no 8 (plan de communication)							
		Humaines	1 800 \$	1 800 \$	1 800 \$	1 800 \$	1 800 \$	1 800 \$	1 800 \$	1 800 \$
10	Créer un guide et encourager l'organisation d'événements écoresponsables	Matérielles	1 000 \$	-	-	-	-	-	-	-

RÉALISATION DU PLAN D'ACTION DU PGMR 2022-2029		Ressources	Budget							
N°	Action		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
		Humaines	1 200 \$	-	-	-	-	-	-	-
11	Financer trois événements écoresponsables par année	Matérielles	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
		Humaines	1 200 \$	1 200 \$	1 200 \$	1 200 \$	1 200 \$	1 200 \$	1 200 \$	1 200 \$
12	Réaliser un guide des bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles en CRD en collaboration avec la 3R MCDQ et SLM et intégrer la construction de bâtiments durables chez les entrepreneurs	Matérielles	-	-	-	-	-	3 000 \$	3 000 \$	-
		Humaines	-	-	-	-	-	900 \$	900 \$	-
13	Brigade verte	Matérielles	Coûts internes inclus dans les dépenses courantes							
		Humaines	14 500 \$	15 000 \$	15 500 \$	16 000 \$	16 500 \$	17 000 \$	17 500 \$	18 000 \$
Orientation 2 : Réduction à la source										
14	Sensibiliser les citoyens à toutes les nouvelles matières qui seront acceptées au bac de recyclage dans le cadre de la loi 65	Matérielles	Coûts internes inclus dans les dépenses courantes							
		Humaines	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
15	Adopter un règlement sur le bannissement des sacs de plastique	Matérielles	-	-	-	-	-	-	-	-
		Humaines	-	2 000 \$	2 000 \$	-	-	-	-	-
16	Créer une campagne sur les contenants et les accessoires réutilisables, compostables et le zéro déchet tout en encourageant l'achat local en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie région de Mégantic et Commerce Lac-Mégantic	Matérielles	500 \$	500 \$	-	-	-	-	-	-
		Humaines	4 200 \$	4 200 \$	-	-	-	-	-	-
17	Soutenir les efforts pour lutter contre le gaspillage alimentaire en partenariat avec les organismes locaux	Matérielles	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
		Humaines	2 100 \$	2 100 \$	2 100 \$	2 100 \$	2 100 \$	2 100 \$	2 100 \$	2 100 \$
18	Mettre en place une campagne pour encourager le mode de vie zéro déchet	Matérielles	-	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$
		Humaines	-	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$
19	Effectuer une campagne de caractérisation des matières résiduelles en collaboration avec le transporteur et le récepteur	Matérielles	-	-	-	-	20 000 \$	20 000 \$	-	-
		Humaines	-	-	-	-	6 400 \$	6 400 \$	-	-
Orientation 3 : Gestion des matières organiques										
20	Organiser des événements afin de stimuler l'achat local et l'agriculture biologique dans une perspective de circuit court en collaboration avec le PDZA, la Chambre de commerce et d'industrie et l'UPA locale	Matérielles	Coûts inclus dans l'action no 8 (plan de communication)							
		Humaines	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$
21	Mettre en place un service de compostage domestique dans les municipalités de Lambton, Milan, Nantes (milieu rural) et Val-Racine	Matérielles	-	168 000 \$	140 000 \$	-	-	-	-	-
		Humaines	-	4 000 \$	3 000 \$	-	-	-	-	-

RÉALISATION DU PLAN D’ACTION DU PGMR 2022-2029		Ressources	Budget							
N°	Action		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
22	Mettre en place un service de collecte des matières organiques dans la municipalité de Nantes (milieu urbain)	Matérielles	-	-	90 000 \$	-	-	-	-	-
		Humaines	-	-	3 000 \$	-	-	-	-	-
23	Informier et soutenir les municipalités dans la mise en application des directives gouvernementales pour la gestion des matières organiques	Matérielles	Coûts inclus dans l'action no 8 (plan de communication)							
		Humaines	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	-	-	-	-	-
24	Recycler les boues des stations d’épuration municipales par la valorisation agricole	Matérielles	80 000 \$	4 800 \$	-	-	4 200 \$	3 500 \$	-	-
		Humaines	3 150 \$	3 150 \$	-	-	3 150 \$	3 150 \$	-	-
25	Faire fabriquer localement des îlots à trois voies (ou faire un achat groupé) et les implanter dans les aires publiques, dont les lieux de villégiature, les parcs et les bâtiments publics	Matérielles	-	-	-	130 000 \$	-	-	-	-
		Humaines	-	-	-	3 600 \$	-	-	-	-
26	Instaurer une collecte de matières organiques dans les ICI de toutes les municipalités	Matérielles	-	-	5 000 \$	105 000 \$	108 000 \$	111 000 \$	114 000 \$	117 000 \$
		Humaines	-	-	6 300 \$	7 000 \$	7 300 \$	7 500 \$	7 800 \$	8 100 \$
Orientation 4 : Optimisation des services offerts sur l’ensemble du territoire										
27	Réaménager la plateforme de compostage à l’écocentre de Lac-Mégantic	Matérielles	-	-	150 000 \$	-	-	-	-	-
		Humaines	-	-	2 000 \$	-	-	-	-	-
28	Élaborer un plan d’action avec la Ville de Lac-Mégantic pour accueillir les matières organiques collectées dans les municipalités de la MRC sur la plateforme de compostage de l’écocentre de la Ville de Lac-Mégantic	Matérielles	-	-	3 000 \$	-	-	-	-	-
		Humaines	-	-	2 000 \$	-	-	-	-	-
29	Mettre en place une réglementation obligeant les citoyens des municipalités participantes à pratiquer l’herbicyclage	Matérielles	Coûts internes inclus dans les dépenses courantes							
		Humaines	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
30	Analyser la mise en place des services de récupération et de vente de matériaux de CRD usagés	Matérielles	Coûts internes inclus dans les dépenses courantes (2029)							
		Humaines	-	-	-	-	-	-	-	4 000 \$
31	Rechercher des solutions de recyclage des matières textiles invendues et invendables par les organismes de réemploi en partenariat avec ces derniers	Matérielles	-	-	-	-	-	-	1 500 \$	1 500 \$
		Humaines	-	-	-	-	-	-	3 000 \$	3 000 \$
32	Élargir le service de réception de certaines TIC, des RDD et autres produits visés par la Responsabilité élargie des producteurs (REP) et les recenser dans le bottin des récupérateurs et l’application « Ça va où ? »	Matérielles	Coûts internes inclus dans les dépenses courantes							
		Humaines	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$
33		Matérielles	-	-	-	-	-	-	1 000 \$	-

RÉALISATION DU PLAN D’ACTION DU PGMR 2022-2029		Ressources	Budget							
N°	Action		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Offrir une collecte spéciale de matériaux secs auprès des ICI en collaboration avec Synergie Estrie	Humaines	-	-	-	-	-	-	1 200 \$	-
34	Élargir le service de recyclage des tubulures acériques en offrant des points de dépôt à différents endroits sur le territoire	Matérielles	Coûts internes inclus dans les dépenses courantes (2022-2023)							
		Humaines	1 800 \$	1 800 \$	-	-	-	-	-	-
35	Créer un partenariat entre les écocentres et AgriRECUP pour la récupération de contenants vides de pesticides et de fertilisants du secteur agricole en collaboration avec le PDZA	Matérielles	-	-	500 \$	500 \$	-	-	-	-
		Humaines	-	-	1 200 \$	1 200 \$	-	-	-	-
36	Assurer les services d'écocentre et soutenir leur optimisation à la suite des critères édictés par le gouvernement	Matérielles	72 000 \$	75 000 \$	79 000 \$	83 000 \$	87 000 \$	91 000 \$	96 000 \$	101 000 \$
		Humaines	133 000 \$	139 000 \$	146 000 \$	154 000 \$	161 000 \$	170 000 \$	178 000 \$	187 000 \$
37	Créer un document récapitulatif des bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles agricoles dans la MRC du Granit à remettre aux agriculteurs par l’UPA et la représentante du PDZA	Matérielles	-	-	1 000 \$	-	-	-	-	-
		Humaines	-	-	2 400 \$	-	-	-	-	-
38	En collaboration avec les municipalités, assurer et optimiser la collecte porte-à-porte, le transport et le traitement des matières recyclables	Matérielles	1 087 000 \$	1 115 000 \$	1 147 000 \$	-	-	-	-	-
		Humaines	1 050 \$	1 050 \$	1 050 \$	1 050 \$	1 050 \$	1 050 \$	1 050 \$	1 050 \$
39	Agrandir le site d’entreposage et de tri des résidus domestiques dangereux	Matérielles	5 000 \$	40 000 \$	-	-	-	-	-	-
		Humaines	1 000 \$	2 000 \$	-	-	-	-	-	-
40	Développer un partenariat avec les associations et les organismes du secteur environnemental	Matérielles	-	-	-	-	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$
		Humaines	-	-	-	-	1 200 \$	1 200 \$	1 200 \$	1 200 \$
Orientation 5 : Acquisition de connaissances, suivi et concertation										
41	Développer un partenariat avec l’association des agriculteurs et l’UPA, et proposer une intégration de la GMR au plan d’aménagement de la forêt sur le territoire de la MRC en collaboration avec le PDZA	Matérielles	-	-	-	-	-	500 \$	500 \$	500 \$
		Humaines	-	-	-	-	-	2 400 \$	2 400 \$	2 400 \$
42	Coordonner les plans d’action de Synergie Estrie et de la MRC en matière d’environnement	Matérielles	Coûts internes inclus dans les dépenses courantes							
		Humaines	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$
43	Tenir des rencontres intermunicipales pour aider à orchestrer la mise en œuvre des différentes actions du PGMR, présenter les résultats et discuter de l’atteinte des objectifs	Matérielles	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$
		Humaines	1 800 \$	1 800 \$	1 800 \$	1 800 \$	1 800 \$	1 800 \$	1 800 \$	1 800 \$
44	Mettre à jour le PGMR conformément à la Loi sur la qualité de l’environnement	Matérielles	Coûts internes inclus dans les dépenses courantes (2029)							
		Humaines	-	-	-	-	-	-	-	24 000 \$
45		Matérielles	-	-	-	5 000 \$	-	-	-	-

RÉALISATION DU PLAN D’ACTION DU PGMR 2022-2029		Ressources	Budget							
N°	Action		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Répertorier les différentes attestations ou certifications de « bonnes conduites environnementales » et y adhérer	Humaines	-	-	-	300 \$	-	-	-	-
Total annuel		-	1 423 700 \$	1 769 100 \$	1 874 750 \$	579 950 \$	491 100 \$	514 400 \$	505 350 \$	545 550 \$

ANNEXE 7 : DÉPLIANT - COLLECTE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES



FAIRE VIDANGER MA FOSSE SEPTIQUE

Tout propriétaire de fosse septique a l'obligation de faire vidanger sa fosse à tous les deux ans pour une résidence permanente et à tous les quatre ans pour une résidence secondaire. Les fosses scellées, qui recueillent les eaux de cabinet d'aisance ou celles qui recueillent les eaux ménagères doivent, quant à elles, être vidangées selon leur utilisation. Les toilettes sèches et les trappes à graisse sont vidangées sur appel seulement.

Si les eaux et les boues ne sont pas pompées à intervalle régulier, des solides et des écumes peuvent traverser la fosse et obstruer le champ d'épuration et ainsi limiter son efficacité et diminuer sa durée de vie.

La vidange des installations septiques se fera sur le territoire de la MRC du Granit de la mi-mai à la mi-octobre, en circuit régulier, selon un calendrier préétabli. Elle s'effectue généralement du lundi au vendredi entre 7h00 et 19h00.

Afin de vous y préparer et vous éviter un frais de déplacement, le calendrier des vidanges est disponible sur le site de la MRC du Granit au : www.mrcgranit.qc.ca.

En cas d'urgence, la vidange hivernale est disponible du 26 octobre au 25 mars. Des frais hors saison sont applicables.

Pour information, appelez-nous 819 583-0181 ou 1 888 783-0181 ou par courriel fosses@mrcgranit.qc.ca

SAINT-AUGUSTIN-DE-WOBBURN

Du 24 septembre au 2 octobre 2020

Chemins visités :

Rang Tout-de-Joie, Chemin Roi-du-Mont,
Chemin Mathieu, Chemin Vallerand, Chemin Gadbois,
Chemin de l'Aéroport, Rang Dubrule, Rang Rodrigue,
Rue Fontaine, Rue Grondin, Rue Chouinard, Rue Larochelle,
Rue Poulin, Rue Socquet, Rue Allard,
Montée du Domaine, Rue Joly,
Rue Saint-Antoine, Rue Saint-Augustin,
Chemin de la Rivière-Bergeron,
Rue Lessard, Chemin Lemieux



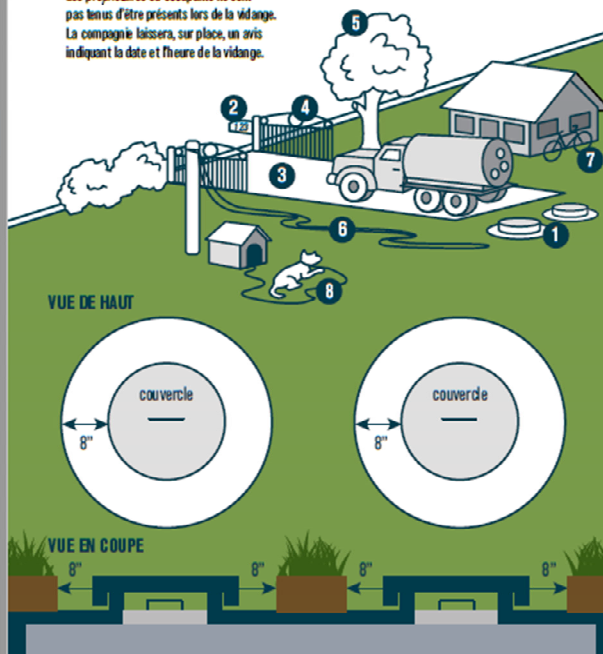
PRÉPARER VOTRE VIDANGE

Vous devez rendre disponibles, accessibles et dégagés les deux couvercles de votre fosse en déterrants un pourtour, jusqu'au niveau de la fosse, d'environ 8 pouces (20 cm), pour permettre de basculer les couvercles et éviter que la terre retombe dans la fosse. Aucun objet ne doit entraver l'accès à votre fosse, tels que auto, pelouse, galerie, patio, plantes, etc.

Voici quelques indications pour vous aider :

1. Les couvercles bien déterrés et les fosses avec des capuchons (visses) doivent être pré-dévisés, mais non enlevés
2. Numéro civique visible
3. La cour de la résidence doit être dégagée afin de permettre l'accessibilité du véhicule à la fosse
4. Barrière ouverte et dégagement de 10' en largeur
5. Branches nuisibles coupées et dégagement de 13' en hauteur
6. Corde à linge retirée
7. Vélo et jouets retirés de la cour
8. Chien attaché et aucun animal ne doit être à proximité

Les propriétaires ou occupants ne sont pas tenus d'être présents lors de la vidange. La compagnie laissera, sur place, un avis indiquant la date et l'heure de la vidange.



ANNEXE 8 : DÉPLIANT – COLLECTE DES RDD

Exemples de produits acceptés

BARAGE
 Peinture, teinture, vernis, térbenthine, antigel, batterie d'auto, essence, adhésif, colle, aérosol, dégrège-serrure, dégraissant, diluant à peinture, huiles, etc.

CUISINE
 Acides, cire à plancher, combustible à fondue, désinfectant, produits nettoyants, etc.

SALLE DE BAIN
 Alcool à friction, cosmétiques, débouche-tuyaux, eau de javel, médicaments, peroxyde, produits nettoyants, désinfectants, etc.

ATELIER
 Colle, calfeutrant, décapant, encre, époxy, goudron, méthanol, naphthé, produits en aérosol, protecteur (cuir, suède, vinyle), scellant, teinture, etc.

AUTRES PRODUITS
 Piles, allume-feu solide et liquide, bombonne de propane, chlore, engrais, fongicides, herbicides, insecticides, pesticides, aérosols de tout genre, tubes fluorescents, lampes fluocompactes, matériel électronique et informatique (TIC) (ex. : cellulaires, tablettes, ordinateurs), etc.

Tout au long de l'année, il est possible d'aller porter certains de vos produits à la Ressourcerie.

Des questions ?
 Retrouvez la liste complète au :
www.mrcgranit.qc.ca
 819-583-0181 ou 1-888-783-0181

Adresses et dates de collectes

MUNICIPALITÉ DE NANTES

Si la collecte n'a pas eu lieu dans votre rue à la date indiquée, les produits seront recueillis le lendemain. La collecte pourrait être annulée selon l'évaluation du COVID-19. Vérifier sur le site Internet de la MRC pour la dernière mise à jour.

27 août 2021

- 1^{er} RANG
- 2^e RANG
- CHEMIN DE LA LANGUETTE
- CHEMIN DE LA YARD
- CHEMIN DU LAC-WHITTON
- RANG SAINT-LOUIS
- ROUTE 181 (Stoneway à rue Principale)
- RUE NOTRE-DAME
- RUE PRINCIPALE

1 septembre 2021

- CHEMIN DE MARFORO
- CHEMIN PIGEON
- ROUTE 283
- RUE ANGÉLIQUE
- RUE CHARLES
- RUE DALLAIRE
- RUE FLORENCE
- RUE LAVAL
- RUE RANCOURT

30 août 2021

- CHEMIN RAILLARGEON
- CHEMIN DU LAC-DE-L'ORIGINAL
- CHEMIN DU LAC-MCKENZIE
- RANG COUTURE
- RANG DES POIRIER
- ROUTE 214
- ROUTE DE SAINT-CECILE
- RUE DES ERABLES
- RUE LACHANCE
- RUE LEHOUILLIER
- RUE NADEAU

2 septembre 2021

- 10^e RANG
- RUE ROUTIN
- RUE DES ÉPINETTES
- RUE DU LAC
- RUE FREDERIC
- RUE GAETAN
- RUE MILAIRE
- RUE MAUDE
- RUE MICHEL
- RUE PASCAL
- RUE RAYMOND
- RUE RAYPI

31 août 2021

- CHEMIN DE LA GRANDE-LIGNE
- CHEMIN DES LOGES
- RANG SAINT-JOSEPH
- ROUTE 181 (Village vers Lac Mégantic)

RDD

COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

819-583-0181 - info@mrcgranit.qc.ca

1

Déposez vos RDD à l'extérieur, près de votre porte d'entrée principale, à l'abri des intempéries.

2

Ne placez pas les produits dangereux près de la rue afin de prévenir les risques d'accident avec les enfants ou les animaux.

3

Identifiez vos RDD à l'aide des étiquettes fournies, lesquelles peuvent être brochées ou fixées avec du ruban adhésif.

4

Placez le reste de cette affiche dans votre porte ou fenêtre de façon à ce qu'elle soit bien visible de la rue*. Elle indique à l'agent en environnement que vous avez des RDD à faire collecter.

* Si la maison est loin de la voie publique, mettre l'avis au-dessus de la porte, sur la haie, aux lettres ou fixé sur votre numéro d'édicule.

5

Les produits (RDD) doivent être déposés avant 7 h 30 le matin de la collecte de votre rue.

ATTENTION

Ces produits peuvent comporter certains dangers, veuillez suivre nos instructions. Les produits doivent être dans leur contenant d'origine ou un contenant étanche correctement identifié.

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Brochez ou fixez avec du ruban adhésif sur vos produits.

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Brochez ou fixez avec du ruban adhésif sur vos produits.

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Brochez ou fixez avec du ruban adhésif sur vos produits.

ANNEXE 9 : RAPPORT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE PGMR DE LA MRC DU GRANIT

*Projet de plan de gestion des
matières résiduelles 2021-2027*



Rapport de consultation publique



Dessin provenant du concours de dessin dans le cadre du jour de la Terre 2021.
Auteur : Kayla Bégin, École Notre-Dame-de-Fatima, Lac-Mégantic

Table des matières

1 Contexte	3
2 Commission responsable de la consultation	3
3 Principales étapes et modalités de la consultation publique	4
3.1 Principales étapes.....	4
3.2 Déroulement de l'assemblée de consultation.....	4
4 Observations recueillies	5
5 Constats et recommandations de la Commission	8
ANNEXE 1 : Avis public et sommaire du projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2020-2027	9
ANNEXE 2 – Mémoires déposés	12

1 CONTEXTE

Le 20 janvier 2021, le conseil des maires de la MRC du Granit a adopté son projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2021-2027. Comme le prévoient les articles 53.11 à 53.15 de la Loi sur la qualité de l'environnement, la MRC du Granit a soumis à la consultation publique son projet de plan.

Comme prévu par la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), à la section VII, une période de consultation publique a été mise en place afin de favoriser la participation de la population sur les décisions qui ont été prises au regard du PGMR. À la suite de cette période de consultation, la population et tous les acteurs concernés, intéressés de près ou de loin à ce projet de PGMR, ont été invités à une séance de consultation publique virtuelle ainsi qu'à une période de consultation écrite telle que l'a prescrit par décret le gouvernement du Québec. La consultation en mode virtuel a eu lieu le 12 avril 2021 et la consultation écrite s'est terminée le 19 avril 2021.

Comme il n'y a eu qu'une inscription à la consultation virtuelle, les membres de la commission ont entendu les commentaires et recommandations du Conseil Régional de l'environnement de l'Estrie (CREE) qui a aussi déposé un mémoire dont les principaux points sont résumés dans ce document.

À l'issue de cette démarche de consultation, le rapport de consultation publique est déposé au conseil des maires de la MRC, lequel présente les différentes étapes franchies dans la révision du plan, les modalités de l'assemblée de consultation publique, la synthèse des propositions et commentaires émis.

2 COMMISSION RESPONSABLE DE LA CONSULTATION

Conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement, tout projet de PGMR doit être soumis à un processus de consultation publique. Une commission consultative a été créée afin de prendre actes des commentaires et recommandations relatifs à son projet de PGMR. La Commission est composée des membres suivants :

- Mme Marielle Fecteau, Préfet
- M. Denis Lalumière, président, Stratford
- M. Peter Manning, Piopolis
- M. Claude Roy, Marston
- M. Bernard Therrien, Saint-Ludger
- M. Janot Gosselin, Lac-Mégantic
- Mme Sonia Cloutier, Directrice générale MRC du Granit

Pour les assister dans la réalisation de leur mandat, les commissaires comptaient sur la présence de personnes-ressources de la MRC du Granit. Il s'agit de Mme Sophie Bourassa, responsable de l'évaluation et de l'environnement et Mme Mélanie Boucher, coordonnatrice à la gestion des matières résiduelles.

La Commission avait pour mandat de :

- S'assurer de la compréhension du projet de plan et de toutes les étapes afférentes;
- Prendre connaissance des commentaires et recommandations qui ont été exprimés;
- Dresser un rapport des observations recueillies auprès du public et des modalités de la consultation publique;
- Rendre accessible au public son rapport de consultation dès sa transmission au conseil des maires de la MRC.

3 PRINCIPALES ÉTAPES ET MODALITÉS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

3.1 Principales étapes

Conformément à ce que prévoit la loi, la MRC du Granit a établi le lieu d'une assemblée publique sur son territoire, soit le 12 avril 2021.

L'avis (annexe 1) annonçant la date et le lieu de la consultation publique a été affiché sur le site Internet de la MRC, dans les bureaux municipaux et a été publié dans le journal L'Écho de Frontenac 45 jours avant la tenue de la consultation. Afin d'informer la population de la consultation publique à venir, des publications sur les réseaux sociaux ont également été réalisées.

Le projet de PGMR, l'avis d'assemblée publique et le sommaire du projet de PGMR ont également été envoyé aux MRC limitrophes et municipalités locales.

3.2 Déroulement de l'assemblée de consultation

L'ordre du jour de l'assemblée de consultation publique se présentait comme suit :

1. Mot de bienvenue, objet de la rencontre
2. Présentation du déroulement de l'assemblée publique
3. Présentation du projet de Plan de gestion des matières résiduelles
4. Questions et commentaires du public
5. Conclusion et prochaines étapes

Compte tenu du peu de personnes présentes, la période d'intervention du public et les échanges se sont déroulés avec souplesse et dans le respect. De plus, la Commission a permis le dépôt de commentaires écrit jusqu'au 19 avril 2021. Le tableau 1 présente les principales étapes de la consultation.

Tableau 1 : Principales étapes de la consultation

Dates	Étapes
20 janvier 2021	Adoption du projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2020-2027 par le conseil des maires de la MRC.
19 février 2021	Envoi du projet de Plan de gestion des matières résiduelles, de l'avis d'assemblée publique et du sommaire du projet de PGMR aux MRC limitrophes et municipalités locales.
19 février 2021	Publication de l'avis d'assemblée publique dans le journal L'Écho de Frontenac, sur le site Internet de la MRC et dans les bureaux municipaux.
12 avril 2021	Assemblée de consultation publique en mode virtuel
19 avril 2021	Date limite pour le dépôt de commentaires écrits

4. Observations recueillies

Deux personnes ont assisté à l'assemblée publique et deux mémoires ont été déposés à la suite de l'assemblée. Le tableau suivant fait état des remarques et propositions soulevées lors de la période de consultation.

Tableau 2 : Remarques et propositions soulevées lors de l'assemblée

Intervenant
<i>Jacinthe Caron et Alexandre Demers</i> <i>Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE)</i> <i>Intervention verbale</i>
Commentaires / recommandations
Le premier commentaire du CREE fut de mentionner qu'il y a notamment un manque de contrôle sur les quantités générées, traitées et éliminées sur le territoire ce qui fait que le recours à l'outil de calcul de Recyc-Québec a été utilisé. Il mentionne aussi qu'il est difficile de se situer dans l'accomplissement des actions du PGMR 2016-2020 et de voir quel en est l'état d'avancement.
Les forces du plan d'action selon le CREE sont qu'il est tout d'abord plus réaliste et qu'il y a un équilibre dans les actions avec un accent particulier mis sur l'information, la sensibilisation et l'éducation (ISÉ). Les faiblesses, selon ce dernier, sont que les actions sont beaucoup plus modérées et certains enjeux sont peu abordés.
Le CREE a posé plusieurs questions et fait quelques commentaires sur les données du PGMR 2021-2027, plusieurs réponses ont été apportées pendant la consultation et des corrections ont été apportées dans le PGMR lorsque nécessaires.
Recommandations : Les recommandations étant identiques à ce qui a été documenté dans le mémoire, elles sont détaillées dans la section suivante

Intervenant
<i>Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE)</i>
Mémoire
Commentaires / recommandations
Le CREE suggère tout d'abord à la MRC de détailler davantage les actions du PGMR 2016-2020 afin de comprendre de quelle manière le bilan du dernier PGMR a nourri la réflexion pour la présentation du nouveau PGMR. Comme la MRC du Granit est dans l'obligation de fournir un rapport annuel d'avancement de son PGMR au ministère de l'Environnement, le CREE recommande présenter ce document sur le site web de la MRC en présentant les faits saillants et les priorités pour les années à venir. Cela peut agir, en complémentarité avec les autres rencontres prévues au plan d'action, comme mesure de sensibilisation aux municipalités qui reçoivent annuellement un rappel des engagements. Le CREE suggère de mettre en place des actions de caractérisation des matières résiduelles de différents secteurs afin mieux connaître la composition des matières résiduelles des citoyens, des ICI et du secteur CRD afin de mieux connaître la composition des matières pour intervenir de la meilleure façon tout en se comparant aux estimations de l'outil de RECYC-QUÉBEC. Avec 19 actions en « information/sensibilisation/éducation », 18 actions de services, 7 en acquisition de connaissances, 1 en réglementation et politiques et 6 en suivi et surveillance, il semble y avoir une bonne balance dans les types d'action. Selon le CREE, il est clair que l'éducation est encore nécessaire afin d'accélérer la participation des membres de la communauté, tout comme l'ajout de services pour faciliter le changement de comportement. Pour cela, le CREE suggère d'avoir un plan réglementaire plus strict. Les ISÉ sont à privilégier dans les premières années du plan, mais, dans la dernière, la mise en place d'une réglementation qui tient compte de la réalité du milieu peut encourager le changement. Voici donc les commentaires relevés, suivant les cinq orientations du PGMR : Amélioration de la participation des différents générateurs Pour le défi de gestion des saisonniers et des villégiateurs, le CREE recommande d'adapter les services et prévoir une réglementation sur le tri des matières en fonction de la réalité du terrain et des besoins exprimés par les gestionnaires de lieux touristiques afin d'améliorer le taux de participation de la clientèle de villégiature Concernant la récupération des résidus de construction, le CREE recommande de reconduire l'action de l'ancien PGMR qui était d'inclure une clause d'obligation de récupération des résidus de béton, de brique et d'asphalte dans les devis de construction des infrastructures municipales. Cette action permettra à l'industrie de davantage sentir l'urgence si une obligation est imposée. Réduction à la source En matière de réduction à la source, le CREE recommande d'identifier une liste de produits à usage unique à bannir dans la première année et prévoir, vers la fin du PGMR, d'interdire certains produits en offrant les solutions de rechange, incluant des incitatifs comme des programmes de subventions et des politiques pour faciliter la mise en place.

Gestion des matières organiques

En ce qui concerne la gestion des matières organiques, le CREE mentionne qu'il est difficile d'avoir une adhésion au tri des matières organiques. Il suggère de mettre un objectif pour diminuer davantage le nombre de collectes du bac à déchet quitte à ce qu'il soit davantage ventilé (par municipalité, par exemple).

Concernant la gestion des matières organiques dans les événements, le CREE mentionne que l'intérêt des organisateurs d'événements envers la GMR pourrait être accru si le financement accordé par les municipalités dépendait des mesures qu'ils prévoient.

Toujours concernant les matières organiques, le CREE mentionne qu'outre la municipalité de Lac-Mégantic où elle est réglementée, l'herbicyclage est une pratique et il semble être assumé que la plupart des citoyens, en milieu rural, la pratique. Or, l'obligation de l'herbicyclage est une bonne pratique et pourrait être facilement répandue à toutes les municipalités de la MRC. Le CREE recommande donc de mettre en place une réglementation générale obligeant les citoyens à pratiquer l'herbicyclage.

Enfin, le CREE suggère à la MRC du Granit d'effectuer une veille des sources de financement afin de profiter des opportunités pour faire avancer le chantier important du tri de la matière organique.

Optimisation des services offerts sur l'ensemble du territoire

Le CREE mentionne qu'il serait pertinent de préciser l'avancement des discussions par rapport aux moyens envisager pour la récupération du polystyrène, par exemple, s'il était placé dans des sacs de plastique avant d'être mis au bac de recyclage.

Il mentionne aussi que le rôle de la coordonnatrice en économie circulaire devrait être davantage imbriqué dans le PGRM afin de dynamiser tout le volet du secteur ICI. Il mentionne qu'il serait important d'introduire la coordonnatrice en économie circulaire comme une personne clé dans la réalisation du PGMR et préciser son rôle dans l'optimisation des services offerts sur le territoire et auprès des clientèles ICI et CRD.

Acquisition de connaissances, suivi et concertation

Le CREE souhaite que la MRC et les municipalités fassent preuve d'exemplarité en ajoutant une obligation d'exemplarité dans les événements ou dans les partenariats des municipalités et de la MRC. Il recommande donc de lister les certifications et attestations les plus pertinentes et les tester parmi la MRC et les municipalités afin de recommander celles qui sont le plus adaptées pour répondre aux objectifs du PGMR.

Dans le volet de l'amélioration de l'acquisition des données, il apparaît important quand on constate dans le PGMR que pour plusieurs secteurs de MR les tonnages ne sont pas connus et qu'il est nécessaire de se tourner vers l'outil de RECYC-QUÉBEC pour établir un portrait. Il apparaît dans la partie de présentation des données du PGMR qu'encore beaucoup de travail reste à faire pour mieux comprendre la gestion des matières résiduelles.

Transport des matières dans un contexte de réduction des émissions de GES

Le CREE constate qu'il est malheureux de transporter les déchets de la MRC vers un centre de transbordement pour ensuite les déplacer vers un des deux sites d'enfouissement avec lesquels l'entrepreneur fait affaire soit Saint-Thomas et Champlain, deux municipalités situées sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent. D'un point de vue environnemental, il est toutefois malheureux de constater que des matières résiduelles générées par des citoyens et entreprises voyagent sur des centaines de kilomètres, ce qui défie toute logique lorsqu'un site d'enfouissement se situe à Bury, à moins de 100 km de toutes les MRC du Granit.

En conclusion, le CREE s'engage à poursuivre sa contribution à l'atteinte des objectifs des PGMR des MRC de son territoire et propose sa collaboration pour la mise en œuvre du PGMR 2021-2027 de la MRC du Granit.

Intervenant

Comité Citoyens Écolos

Mémoire

Commentaires / recommandations

Récupération de verre

Le comité recommande de faire le réemploi du verre plutôt que de le mettre dans le bac de recyclage. Il propose aussi de cesser de considérer le recouvrement de LET avec des matières résiduelles comme étant de la valorisation.

Gaspillage alimentaire

Le comité appuie tous les efforts qui seront mis à contrer le gaspillage alimentaire dans la MRC du Granit.

Compostage

Le comité propose d'adhérer aux actions du projet Québec Zen qui sont notamment :

- 1) L'interdiction effective d'enfouissement des matières organiques;
- 2) Le soutien la mise en place des solutions optimales de compostage selon les milieux ;
- 3) L'étude du cycle de vie pour choisir l'option ayant l'impact climat le moins élevé entre la cueillette des matières organiques et le compostage sur les lieux.

Les gaz réfrigérants

Le comité est préoccupé par la récupération d'halocarbure des appareils réfrigérants, il désire mieux connaître le processus de récupération et d'élimination.

Enfin, le comité soutient l'équipe environnement de la MRC et propose de cheminer avec cette dernière dans cette démarche cruciale et porteuse d'un modèle de société plus viable et vivable.

5. Constats et recommandations de la Commission

En premier lieu, la Commission tient d'abord à souligner la participation des personnes qui se sont connectées à l'assemblée de consultation publique virtuelle. Elle constate toutefois que, malgré les moyens de communication utilisés, dont les journaux et les réseaux sociaux, le processus n'a pas permis de susciter l'intérêt de différents acteurs pouvant être impliqués ou concernés par la gestion des matières résiduelles sur son territoire.

À la lumière des remarques et propositions soulevées, la Commission a établi que les participants s'interrogeaient plus particulièrement sur les thèmes suivants :

- La gestion des matières organiques et le gaspillage alimentaire;
- La réduction à la source et le bannissement de certaines matières;
- Le devenir des matières recyclables et l'amélioration de leur gestion;
- La sensibilisation et l'éducation;
- L'application de mesures plus contraignantes comme la réglementation;
- La gestion et le contrôle des résidus de construction, rénovation et démolition;
- Le transport des matières dans un contexte de réduction des émissions de GES.

La Commission est d'avis que plusieurs aspects soulevés par les participants regroupent des éléments déjà inscrits dans le projet de PGMR. Elle recommande toutefois que le projet de PGMR mette davantage l'accent sur certains points, à savoir :

- Ajouter un bilan de l'état d'avancement des actions du PGMR 2016-2020;
- Procéder à une caractérisation des matières afin de mieux contrôler les divers tonnages;
- Mettre en place des règlements favorisant le bannissement de certains objets à usage unique;
- Mettre en place une réglementation sur l'herbicyclage pour tout le territoire de la MRC;
- Prioriser les actions concernant la réduction à la source;
- Suivre de près l'action visant à optimiser le transport des matières organiques afin de limiter l'émission de gaz à effet de serre.

ANNEXE 1 - AVIS PUBLIC ET SOMMAIRE DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2020-2027



AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE VIA CONFÉRENCE WEB – PROJET DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DU GRANIT 2021-2027

Aux citoyens des municipalités de la Municipalité Régionale de Comté du Granit

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, Sonia Cloutier, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, que la MRC tiendra une assemblée de consultation publique sur le **Projet de plan de gestion de matières résiduelles de la MRC du Granit 2021-2027**, lequel a été adopté par le conseil des maires de la MRC, le 20 janvier 2021. Dans le contexte actuel de pandémie et le territoire étant identifié en zone rouge (palier 4 – alerte maximale), l'arrêté 2020-074 du 2 octobre 2020 prévoit que toute procédure de rassemblement de citoyens doit être remplacée par une consultation écrite plutôt qu'une assemblée publique de consultation en présentiel.

Consultation publique écrite

Une copie de ce projet de règlement est disponible sur le site Internet de la MRC au www.mrcgranit.qc.ca/Documents-et-publications/Procès-verbaux/Projet-de-règlement, où toute personne intéressée peut le consulter ainsi qu'au bureau de la MRC où toute personne intéressée peut en obtenir copie moyennant les frais exigibles (sur rendez-vous seulement, le bureau étant fermé au public dans le contexte de la pandémie). Les personnes, groupes et organismes qui le désirent peuvent déposer des mémoires en les acheminant au bureau de la MRC du Granit au 5600, rue Frontenac, Lac-Mégantic (QC), G6B 1H5 ou en les envoyant par courriel à l'adresse suivante : sbousmasa@mrcgranit.qc.ca. La date limite pour recevoir les mémoires est le 19 avril 2021 16 h 30.

Consultation publique via le web

En plus d'une consultation écrite obligatoire, la MRC tiendra une assemblée publique de consultation via une plate-forme web. Cette dernière a pour objectif de fournir les informations nécessaires à la compréhension du Projet de plan de gestion de matières résiduelles de la MRC du Granit 2021-2027 et de permettre aux citoyens, groupes et organismes d'être entendus sur le sujet. Une inscription préalable est obligatoire pour participer !

OÙ : Via la plate-forme Zoom,

QUAND : 12 avril 2021 à compter de 19h

COMMENT : en s'inscrivant obligatoirement au préalable au lien suivant : <https://forms.gle/dC9qk6sFwcNERAE6> ou encore par téléphone au 819-583-0181 p. 107.

Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec madame Sophie Bousmasa, Responsable de l'environnement, au sbousmasa@mrcgranit.qc.ca ou 819-583-0181 p. 107.

Donné à Lac-Mégantic, ce 19 février 2021.

Sonia Cloutier
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

SOMMAIRE DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2021-2027

Mise en contexte

Conformément à la Loi sur la qualité de l'Environnement (LQE), la MRC du Granit a adopté, le 20 janvier 2021, un projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) qui permet de détailler le portrait de la gestion des matières résiduelles de la région, de déterminer les objectifs, et d'identifier les actions à mettre en œuvre pour y arriver.

Le PGMR doit couvrir l'ensemble des secteurs générant des matières résiduelles (secteur résidentiel ; secteur industriel, commercial, institutionnel [ICI], ainsi que celui de la rénovation, construction et démolition [CRD]). Il doit mener à la réalisation des objectifs identifiés par le gouvernement du Québec.

Contenu

Le projet de PGMR respecte les éléments prévus par la LQE et est cohérent avec les orientations et objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et de son Plan d'action 2019-2024.

On y retrouve les points suivants :

- Une description du territoire d'application;
- Un recensement des organismes et entreprises œuvrant à la gestion des matières résiduelles;
- Un portrait de la gestion actuelle des matières résiduelles sur le territoire de la MRC;
- Un bilan des matières résiduelles produites sur le territoire : résidentiel, ICI, CRD;
- Un diagnostic territorial incluant les forces, les faiblesses, les problématiques et les enjeux;
- Un énoncé des objectifs et un plan d'action qui permettra d'atteindre les objectifs fixés;
- Un budget estimant les coûts de réalisation des actions et un calendrier de réalisations.

La gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC du Granit est en constante évolution. Notons une amélioration des déchets enfouis avec 535 kg par habitant comparativement à 635 kg dans le PGMR précédent, il reste beaucoup de chemin à faire et nous devons poursuivre nos efforts.

La MRC est loin du compte pour ce qui est du taux de récupération résidentiel qui est à seulement 66%, là aussi il faut continuer les efforts pour atteindre l'objectif provincial qui est à 75 %.

En matière de matières organiques, la MRC est en deçà de l'objectif avec un résultat de 56,5 % qui se verra augmenter avec l'obligation d'implanter une gestion de ces matières sur l'ensemble du territoire.

Plusieurs autres programmes de récupération permettent de gérer une grande variété de résidus :

Collecte des plastiques agricoles, Ressourcerie Le Chiffonnier, les écocentres de Lac-Mégantic et de Lambton, cloches de récupération des vêtements, vidange des boues de fosses septiques, etc.

La majorité des infrastructures de gestion des déchets sont situées à distance du territoire, les matières résiduelles destinées à l'élimination sont donc enfouies à l'extérieur du territoire. Cela augmente les coûts de transport et les gaz à effets de serre reliés au transport c'est pourquoi une gestion optimisée des routes de collecte permet d'atténuer ces deux derniers points.

La MRC du Granit poursuit ses efforts afin de réduire la quantité de déchets enfouis et de récupérer le maximum de matières provenant de tous les secteurs d'activités

Plan d'action

Les orientations et objectifs de la MRC ont été développés en prenant en considération le pouvoir d'action réel des instances municipales. Ils se veulent réalistes et adaptés aux problématiques et enjeux locaux identifiés, tout en tenant compte du contexte, des limites et des capacités régionales d'agir. Ces objectifs concernent, notamment, la promotion de la gestion des matières résiduelles selon le principe des 3RV-E, l'amélioration du tri des matières résiduelles et de la qualité des matières recyclables récupérées, la poursuite de la valorisation des matières organiques, des boues municipales et des boues de fosses septiques ainsi que la gestion des résidus de construction, rénovation et démolition.

Dans le cadre de son PGMR, la MRC présente cinquante-deux (52) actions échelonnées sur un horizon de 7 ans (2021 à 2027).

Les actions ont été réparties dans cinq (5) grandes orientations, soit :

- Amélioration de la participation des différents générateurs (13 actions);
- Réduction à la source (6 actions);
- Gestion des matières organiques (7 actions);
- Optimisation des services offerts sur l'ensemble du territoire (14 actions) ;
- Acquisition de connaissances, suivi et concertation (12 actions).

Parmi les actions les plus importantes, notons la création et la distribution d'une roulette d'information sur le tri des matières résiduelles. Cette action est réalisée de concert avec les élèves de la région qui participeront à un concours de dessins ainsi qu'à un quiz sur les matières résiduelles; la réglementation pour le bannissement des sacs de plastique à usage unique; une discussion avec les gestionnaires de lieux touristiques sur la collaboration des visiteurs à la GMR; renforcer les pratiques de ces derniers afin d'intégrer la préoccupation de la GMR dans le milieu; la création d'un guide pour tenir des événements écoresponsables ainsi que la mise à jour de divers guides sur la GMR; l'instauration de programme de récupération pour les tubulures acéricoles; l'accompagnement des ICI dans l'implantation des bonnes pratiques de GMR; l'élaboration d'un plan de communication annuel qui touche à tous les secteurs de la GMR.

ANNEXE 2 – MÉMOIRES DÉPOSÉS

1) PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉVISÉ 2021-2027 DE LA MRC DU GRANIT

Commentaires et recommandations du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie

Préparé par :

Jacinthe Caron, directrice générale

Alexandre Demers, adjoint à la Transition écologique

DÉPOSÉ LE 19 AVRIL 2021

2) MÉMOIRE CONCERNANT LE PROJET PGMR

Présenté par Comité Citoyens Écoles

Lise Dumas, Lisette Marcoux, Laurier Maheux, Nancy Paradis, Andréa Jacques, Germaine Roy

Clément Mercier

DÉPOSÉ LE 19 AVRIL 2021